

JOURNAL OFFICIEL

DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

NOUMÉA - IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE - 18 AVENUE PAUL DOUMER

PARAIT LES MARDI ET JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

LE NUMERO : 120 FRANCS

SOMMAIRE GENERAL

Sommaire analytique page suivante

ETAT

Lois et actes administratifs	9737
Haut-commissaire de la République	
Textes généraux	9745

NOUVELLE-CALEDONIE

Congrès	
Délibérations de la commission permanente	9749
Gouvernement	
Délibérations	9755
Textes généraux	9756
Président du gouvernement	
Textes généraux	9762
Mesures nominatives	9764

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

9770

PUBLICATIONS LEGALES

9771

SOMMAIRE ANALYTIQUE

ETAT

**Lois et actes administratifs
publiés pour information en application
de l'article 6-1 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999
relative à la Nouvelle-Calédonie modifiée**

**Textes disponibles sur le site Légifrance
Références électroniques**

Loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens (p. 9737).

Loi organique n° 2013-1027 du 15 novembre 2013 portant actualisation de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie (p. 9737).

Loi n° 2013-1028 du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public (p. 9737).

Loi n° 2013-1029 du 15 novembre 2013 portant diverses dispositions relatives aux outre-mer (p. 9737).

Décret n° 2013-958 du 25 octobre 2013 portant application des dispositions de l'article préliminaire et de l'article 803-5 du code de procédure pénale relatives au droit à l'interprétation et à la traduction (p. 9737).

Arrêté du 20 août 2013 relatif à l'interdiction d'exploitation pour des motifs de sécurité de certains transporteurs aériens extracommunautaires (p. 9737).

Décision n° 2013-678 DC du 14 novembre 2013 (p. 9737).

Publication intégrale

Loi organique n° 2013-1026 du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public (p. 9738).

Décret n° 2013-967 du 28 octobre 2013 relatif au traitement des sanctions pécuniaires prononcées par l'autorité compétente d'un autre Etat membre de l'Union européenne en l'absence de la personne concernée (p. 9739).

Décret n° 2013-987 du 5 novembre 2013 portant création d'un office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre (p. 9740).

Arrêté du 6 novembre 2013 portant nomination au comité spécialisé pour les opérations dans les départements et collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie de l'Agence française de développement (p. 9742).

Décision n° 2013-690 du 2 octobre 2013 modifiant la décision n° 2011-1158 du 15 novembre 2011 relative à la composition du comité territorial de l'audiovisuel de la Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis et Futuna (p. 9742).

Décision n° 2013-677 DC du 14 novembre 2013 (p. 9743).

Haut-commissaire de la République

Textes généraux

Arrêté HC/CABINET/n° 1237 du 19 novembre 2013 portant attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement (p. 9745).

Arrêté HC/CAB/DSC/n° 1278 du 26 novembre 2013 portant agrément de sécurité civile pour l'association Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de Nouvelle-Calédonie (association SSSMNC) (p. 9745).

Arrêté HC/CAB/DSC/n° 1279 du 26 novembre 2013 portant agrément de sécurité civile pour l'Association Pour l'Organisation de la Sécurité Civile en Nouvelle-Calédonie (APOSC NC) (p. 9746).

Arrêté HC/CAB/n° 1283 du 28 novembre 2013 portant restriction exceptionnelle de la vente de boissons alcooliques à emporter dans les débits de boissons de 3^e et 5^e classes dans le périmètre de la commune de Nouméa (p. 9747).

NOUVELLE-CALEDONIE

Congrès

Délibération de la commission permanente

Délibération n° 108/CP du 25 novembre 2013 relative aux titres-repas (p. 9749).

Délibération n° 109/CP du 25 novembre 2013 modifiant la délibération modifiée n° 453 du 8 janvier 2009 fixant les conditions de délivrance des aides du régime d'aide en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie et la délibération modifiée n° 454 du 8 janvier 2009 portant création du conseil du handicap et de la dépendance (p. 9751).

Délibération n° 110/CP du 25 novembre 2013 approuvant l'avenant n° 1 à la convention financière du 16 août 2010 entre l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Calédonie (p. 9752).

Délibération n° 111/CP du 25 novembre 2013 relative à la circulation de navires de plaisance à moteur dans les eaux territoriales de la Nouvelle-Calédonie (p. 9754).

Délibération n° 112/CP du 25 novembre 2013 relative à la demande de changement de l'orthographe du nom de la commune de Boulouparis (p. 9754).

Délibération n° 113/CP du 25 novembre 2013 fixant la date d'ouverture de la session budgétaire 2013-2014 du Congrès de la Nouvelle-Calédonie (p. 9754).

Gouvernement

Délibérations

Délibération n° 2013-104/GNC du 10 décembre 2013 portant habilitation du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie (p. 9755).

Textes généraux

Arrêté n° 2013-2701/GNC du 25 septembre 2013 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget de la bibliothèque Bernheim – exercice 2013 (p. 9756).

Arrêté n° 2013-3397/GNC du 10 décembre 2013 portant création de zones temporaires d'exclusion autour des navires "ILE DE RE" et "BOURBON EVOLUTION 803" (p. 9756).

Arrêté n° 2013-3399/GNC du 10 décembre 2013 portant création d'une zone temporaire d'interdiction des activités nautiques dans le canal de la Havannah (p. 9757).

Arrêté n° 2013-3403/GNC du 10 décembre 2013 portant ouverture d'un concours externe pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'Aviation Civile (p. 9759).

Arrêté n° 2013-3417/GNC du 10 décembre 2013 portant approbation de la décision modificative n° 2 du budget 2013 de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (p. 9759).

Arrêté n° 2013-3419/GNC du 10 décembre 2013 portant approbation du budget primitif 2014 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie (p. 9760).

Arrêté n° 2013-3425/GNC du 10 décembre 2013 approuvant la décision modificative n° 1 du budget 2013 de l'académie des langues kanak (p. 9760).

Président du gouvernement

Textes généraux

Erratum à l'arrêté n° 2013-15782/GNC-Pr du 21 novembre 2013 approuvant le règlement intérieur du comité technique

paritaire de la direction des technologies et des services de l'information, publié au JONC n° 8971 du 28 novembre 2013 (p. 9762).

Arrêté n° 2013-16718/GNC-Pr du 2 décembre 2013 relatif au versement d'une subvention à la chambre d'agriculture dans le cadre de la mesure d'aide à l'énergie pour les agriculteurs (solde 2012) (p. 9763).

Mesures nominatives (Extraits)

Arrêté n° 2013-15896/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la situation administrative de Véronique Chalier, adjoint administratif normale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 9764).

Arrêté n° 2013-15898/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la situation administrative de Mme Marie-Claire Monefara (p. 9764).

Arrêté n° 2013-15900/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la situation administrative de Mme Sophie Naran (p. 9764).

Arrêté n° 2013-15908/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la situation administrative de Loïc Chambriard, technicien 2^e grade de la filière technique de Nouvelle-Calédonie (p. 9764).

Arrêté n° 2013-15912/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la situation administrative de François Fund, ingénieur 2^e grade stagiaire relevant de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie (p. 9765).

Arrêté n° 2013-15928/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif au recrutement sur titre de M. Florian Eono, infirmier relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9765).

Arrêté n° 2013-15930/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Agnès Latchimy, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9765).

Arrêté n° 2013-15932/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Marie-Nadia Neti dit Vaimatapako, aide-soignante relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9765).

Arrêté n° 2013-15934/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Augustine Letievent, aide-soignante relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9765).

Arrêté n° 2013-15936/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Solange Blomme, aide-soignante relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9766).

Arrêté n° 2013-15938/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Chantal Wadawa, aide-soignante relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9766).

Arrêté n° 2013-15940/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Emmanuelle Morault, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9766).

Arrêté n° 2013-15942/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Maaura Maréchal, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9766).

Arrêté n° 2013-15944/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Roxanne Kai, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9766).

Arrêté n° 2013-15946/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Carine André, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9766).

Arrêté n° 2013-15948/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Camille Combes, ergothérapeute relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9767).

Arrêté n° 2013-15950/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Marion Soranzo, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9767).

Arrêté n° 2013-15952/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de M. Johann Teboul, infirmier relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9767).

Arrêté n° 2013-15954/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Vanessa Bonnefond, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9767).

Arrêté n° 2013-15956/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Louise Roche, technicienne de

laboratoire relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9767).

Arrêté n° 2013-15958/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Virginie Piazza, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9768).

Arrêté n° 2013-15960/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Jessica Vian, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9768).

Arrêté n° 2013-15962/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Charlotte Quach, technicienne de laboratoire relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9768).

Arrêté n° 2013-15964/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Angèle Concaro, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9768).

Arrêté n° 2013-15968/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Isabelle Moutry, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 9768).

Arrêté n° 2013-15974/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la réintégration de M. Manuel D'Almeida (p. 9768).

Arrêté n° 2013-15976/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à l'avancement d'un agent de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie (p. 9769).

Déclarations d'associations (p. 9770).

Publications légales (p. 9771).

ETAT

LOIS ET ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS POUR INFORMATION EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 6-1 DE LA LOI ORGANIQUE N° 99-209 DU 19 MARS 1999
RELATIVE À LA NOUVELLE-CALÉDONIE MODIFIÉE

**TEXTES DISPONIBLES SUR LE SITE LÉGISFRANCE
RÉFÉRENCES ÉLECTRONIQUES**

**Loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le
Gouvernement à simplifier les relations entre
l'administration et les citoyens (1)**

NOR: RDFX1309049L

JORF n° 0263 du 13 novembre 2013 page 18407, texte n° 1
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE
XT000028183023&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE
XT000028183023&dateTexte=&categorieLien=id)

**Loi organique n° 2013-1027 du 15 novembre 2013 portant
actualisation de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999
relative à la Nouvelle-Calédonie (1)**

NOR: OMEX1312956L

JORF n° 0266 du 16 novembre 2013 page 18616, texte n° 2
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE
XT000028199470&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE
XT000028199470&dateTexte=&categorieLien=id)

**Loi n° 2013-1028 du 15 novembre 2013 relative
à l'indépendance de l'audiovisuel public (1)**

NOR: MCCE1228287L

JORF n° 0266 du 16 novembre 2013 page 18622, texte n° 3
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE
XT000028199587&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE
XT000028199587&dateTexte=&categorieLien=id)

**Loi n° 2013-1029 du 15 novembre 2013 portant diverses
dispositions relatives aux outre-mer (1)**

NOR: OMEX1312954L

JORF n° 0266 du 16 novembre 2013 page 18626, texte n° 4

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE
XT000028199705&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE
XT000028199705&dateTexte=&categorieLien=id)

**Décret n° 2013-958 du 25 octobre 2013 portant application
des dispositions de l'article préliminaire et de l'article 803-
5 du code de procédure pénale relatives au droit à
l'interprétation et à la traduction**

NOR: JUSD1326325D

JORF n° 0251 du 27 octobre 2013 page 17550, texte n° 2

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE
XT000028115175&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE
XT000028115175&dateTexte=&categorieLien=id)

**Arrêté du 20 août 2013 relatif à l'interdiction d'exploitation
pour des motifs de sécurité de certains transporteurs
aériens extracommunautaires**

NOR: DEVA1318420A

JORF n° 0266 du 16 novembre 2013 page 18644, texte n° 21

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE
XT000028200148&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE
XT000028200148&dateTexte=&categorieLien=id)

Décision n° 2013-678 DC du 14 novembre 2013

NOR: CSCL1328107S

JORF n° 0266 du 16 novembre 2013 page 18634, texte n° 6

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE
XT000028199922&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTE
XT000028199922&dateTexte=&categorieLien=id)

PUBLICATION INTÉGRALE**LOI organique n° 2013-1026 du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public (1)**

NOR : MCCE1228288L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Le Conseil constitutionnel a déclaré conforme à la Constitution,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}

La loi organique n° 2009-257 du 5 mars 2009 relative à la nomination des présidents des sociétés France Télévisions et Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France est abrogée.

Article 2

Les trente et unième, quarante-quatrième et quarante-septième lignes du tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution sont supprimées.

Article 3

[Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par la décision du Conseil constitutionnel n° 2013-677 DC du 14 novembre 2013.]

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 15 novembre 2013.

FRANÇOIS HOLLANDE

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
JEAN-MARC AYRAULT

*La ministre de la culture
et de la communication,*
AURÉLIE FILIPPETTI

(1) Loi organique n° 2013-1026.

– Travaux préparatoires :

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 1113 ;

Rapport de Mme Anne-Yvonne Le Dain, au nom de la commission des lois, n° 1275 ;

Discussion et adoption, après engagement de la procédure accélérée, le 24 juillet 2013 (TA n° 197).

Sénat :

Projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, n° 815 (2012-2013) ;

Rapport de M. David Assouline, au nom de la commission de la culture, n° 848 (2012-2013) ;

Texte de la commission n° 849 (2012-2013) ;

Discussion et adoption le 1^{er} octobre 2013 (TA n° 2, 2013-2014).

Sénat :

Rapport de M. David Assouline, au nom de la commission mixte paritaire, n° 72 (2013-2014) ;

Texte de la commission n° 73 (2013-2014) ;

Discussion et adoption le 17 octobre 2013 (TA n° 18, 2013-2014).

Assemblée nationale :

Projet de loi, modifié par le Sénat, n° 1401 ;

Rapport de Mme Anne-Yvonne Le Dain, au nom de la commission mixte paritaire, n° 1459 ;

Discussion et adoption le 31 octobre 2013 (TA n° 232).

– Conseil constitutionnel :

Décision n° 2013-677 DC du 14 novembre 2013 publiée au *Journal officiel* de ce jour.

Décret n° 2013-967 du 28 octobre 2013 relatif au traitement des sanctions pécuniaires prononcées par l'autorité compétente d'un autre Etat membre de l'Union européenne en l'absence de la personne concernée

NOR : JUSD1326427D

***Objet :** traitement des sanctions pécuniaires prononcées par l'autorité compétente d'un autre Etat membre de l'Union européenne en l'absence de la personne concernée.*

***Entrée en vigueur :** le présent décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

***Notice :** ce décret complète la transposition de la décision-cadre 2009/299/JAI du Conseil du 26 février 2009 renforçant les droits fondamentaux des personnes et favorisant l'application du principe de reconnaissance mutuelle aux décisions rendues en l'absence de la personne concernée lors du procès, opérée par la loi n° 2013-711 du 5 août 2013 portant diverses dispositions d'adaptation dans le domaine de la justice en application du droit de l'Union européenne et des engagements internationaux de la France.*

La loi a harmonisé les critères de reconnaissance et d'exécution des décisions privatives de liberté, des décisions de confiscation ou encore du mandat d'arrêt européen.

Le présent décret fait de même pour les sanctions pécuniaires.

***Références :** l'article D. 48-23 du code de procédure pénale modifié par le présent décret peut être consulté, dans la version résultant de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la décision-cadre 2009/299/JAI du Conseil du 26 février 2009 renforçant les droits fondamentaux des personnes et favorisant l'application du principe de reconnaissance mutuelle aux décisions rendues en l'absence de la personne concernée lors du procès ;

Vu le code de procédure pénale, notamment son article D. 48-23 ;

Vu la loi n° 2013-711 du 5 août 2013 portant diverses dispositions d'adaptation dans le domaine de la justice en application du droit de l'Union européenne et des engagements internationaux de la France,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le huitième alinéa de l'article D. 48-23 du code de procédure pénale est remplacé par les dispositions suivantes :

« 7° Si, selon le certificat, la personne condamnée n'a pas comparu en personne au procès, sauf dans les cas visés aux 1° à 3° de l'article 695-22-1 ; ».

Art. 2. – Le présent décret est applicable sur l'ensemble du territoire de la République.

Art. 3. – La garde des sceaux, ministre de la justice, est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 octobre 2013.

JEAN-MARC AYRAULT

Par le Premier ministre :

*La garde des sceaux,
ministre de la justice,*
CHRISTIANE TAUBIRA

Décret n° 2013-987 du 5 novembre 2013 portant création d'un office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre

NOR : INTJ1323109D

Publics concernés : magistrats de l'ordre judiciaire, fonctionnaires de l'Etat (fonctions publique et militaire).

Objet : création d'un office central de police judiciaire compétent pour la lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret établit les compétences de l'office central de police judiciaire chargé de lutter contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre et son rôle vis-à-vis des services de police et des unités de gendarmerie ainsi que des services d'enquêtes et de poursuite étrangers.

Références : le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le code pénal et le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1, R. 15-22 et D. 2 à D. 8-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-1 ;

Vu le décret n° 2012-771 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur,

Décète :

Art. 1^{er}. – Il est créé un office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre rattaché à la sous-direction de la police judiciaire de la direction générale de la gendarmerie nationale.

L'action de cet office fait l'objet d'une coordination avec celle des autres offices centraux de police judiciaire exercée par la direction centrale de la police judiciaire de la direction générale de la police nationale. Les directions et services actifs de la police nationale sont associés aux activités de cet office.

Art. 2. – Cet office central de police judiciaire a pour domaine de compétence la lutte contre les crimes contre l'humanité et les génocides au sens des articles 211-1 et 212-1 du code pénal, les crimes et délits de guerre définis aux articles 461-1 à 462-11 du code pénal, les crimes de torture résultant de la définition contenue dans la convention de New York contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants pour lesquels les juridictions françaises sont compétentes en application de l'article 689-2 du code de procédure pénale ainsi que les crimes, autres que le génocide, commis à l'encontre de l'un des groupes visés à l'article 211-1 du code pénal.

L'office est également compétent pour la recherche des auteurs, coauteurs et complices présumés des infractions visées au présent article et susceptibles de se trouver sur le territoire français.

Art. 3. – L'office s'assure que toute information dont il viendrait à disposer concernant des auteurs, coauteurs et complices de faits criminels ou délictueux entrant dans le champ de compétence d'autres offices centraux de police judiciaire a bien été portée à leur connaissance afin de leur permettre d'exercer leur mission de coopération opérationnelle.

Art. 4. – L'office est chargé :

1° D'animer et de coordonner, à l'échelon national et au plan opérationnel, les investigations de police judiciaire relatives aux infractions visées à l'article 2 ;

2° D'effectuer ou de poursuivre à l'étranger des recherches afférentes aux infractions visées ;

3° D'assister les unités de la gendarmerie nationale, les services de la police nationale ainsi que ceux de tout autre ministère intéressé en cas d'infraction entrant dans son domaine de compétence ;

4° De renforcer l'efficacité de la lutte contre ces formes graves de criminalité en favorisant une meilleure diffusion de l'information entre les différentes administrations concernées ;

5° D'observer et d'étudier les comportements les plus caractéristiques des auteurs, coauteurs et complices des infractions entrant dans son domaine de compétence.

Art. 5. – L'office intervient sans préjudice des dispositions régissant les autres offices centraux et les organes de coopération internationale :

1° A la demande des autorités judiciaires lorsque la désignation de l'office apparaît nécessaire ;

2° A la demande des unités de la gendarmerie, des services de la police et des directions et services des autres ministères concernés ;

3° D'initiative, chaque fois que les circonstances l'exigent.

Art. 6. – L'office centralise, analyse, exploite et transmet aux services de la police nationale et aux unités de la gendarmerie nationale, ainsi qu'aux administrations concernées, toutes les informations relevant de sa compétence.

Art. 7. – Les unités de la gendarmerie nationale, les services de la police nationale et les autres administrations et services de l'Etat concernés adressent à l'office, dans les meilleurs délais, toutes les informations dont ils ont connaissance ou qu'ils détiennent relatives aux infractions entrant dans le domaine de compétence défini à l'article 2, à leurs auteurs, coauteurs et complices.

Art. 8. – Pour les infractions qui relèvent de sa compétence, l'office adresse toutes les indications utiles à l'identification ou à la recherche de leurs auteurs aux unités de gendarmerie et aux services de police ainsi que tous renseignements nécessaires aux enquêtes dont ils sont saisis.

Art. 9. – Sans préjudice de l'application des conventions internationales et dans le domaine de compétence défini à l'article 2, l'office :

- constitue, pour la France, le point de contact central dans les échanges internationaux relevant de la coopération policière ;
- entretient des liaisons opérationnelles avec les services policiers spécialisés des autres Etats, les organisations internationales et les agences de l'Union européenne, en étroite collaboration avec les services concernés de la direction centrale de la police judiciaire et des autorités judiciaires compétentes.

Art. 10. – L'article D. 8-1 du code de procédure pénale est complété par un 14° ainsi rédigé :

« 14° Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre. »

Art. 11. – Les dispositions du présent décret sont applicables sur l'ensemble du territoire de la République.

Art. 12. – La garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 novembre 2013.

JEAN-MARC AYRAULT

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,

MANUEL VALLS

*La garde des sceaux,
ministre de la justice,*
CHRISTIANE TAUBIRA

Arrêté du 6 novembre 2013 portant nomination au comité spécialisé pour les opérations dans les départements et collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie de l'Agence française de développement

NOR : OMES1327626A

Par arrêté du ministre des outre-mer en date du 6 novembre 2013 :

M. Rodolphe JUY-BIRMANN, sous-directeur des affaires juridiques et institutionnelles à la direction générale des outre-mer, est nommé en qualité de membre titulaire représentant le ministère des outre-mer au comité spécialisé pour les opérations dans les départements et les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie de l'Agence française de développement. Il remplace dans ces fonctions Mme Karine DELAMARCHE.

M. Antony LE MOING, chargé de mission au bureau des collectivités locales de la sous-direction des affaires juridiques et institutionnelles à la direction générale des outre-mer, est nommé en qualité de suppléant. Il remplace dans ces fonctions M. Sébastien CREUSOT.

Décision n° 2013-690 du 2 octobre 2013 modifiant la décision n° 2011-1158 du 15 novembre 2011 relative à la composition du comité territorial de l'audiovisuel de la Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis et Futuna

NOR : CSAC1325452S

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment son article 37 ;

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment son article 29-3 ;

Vu le décret n° 2011-732 du 24 juin 2011, notamment son article 10 ;

Vu la décision n° 2011-1158 du 15 novembre 2011 du Conseil supérieur de l'audiovisuel relative à la composition du comité territorial de l'audiovisuel de la Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis et Futuna ;

Vu la demande d'avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en date du 25 juillet 2013 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de la décision du 15 novembre 2011 susvisée est modifié comme suit :

« Le comité territorial de l'audiovisuel de la Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis et Futuna comprend, outre le président, six membres. »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Fait à Paris, le 2 octobre 2013.

Pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel :

Le président,
O. SCHRAMECK

Décision n° 2013-677 DC du 14 novembre 2013

NOR : CSCL1328104S

**(LOI ORGANIQUE RELATIVE À L'INDÉPENDANCE
DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC)**

Le Conseil constitutionnel a été saisi, le 31 octobre 2013, par le Premier ministre, conformément aux articles 46, alinéa 5, et 61, alinéa 1^{er}, de la Constitution, de la loi organique relative à l'indépendance de l'audiovisuel public.

Le Conseil constitutionnel,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu la loi organique n° 2009-257 du 5 mars 2009 relative à la nomination des présidents des sociétés France Télévisions et Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France, ensemble la décision du Conseil constitutionnel n° 2009-576 DC du 3 mars 2009 ;

Vu la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision, ensemble la décision du Conseil constitutionnel n° 2009-577 DC du 3 mars 2009 ;

Vu la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution ;

Vu la loi relative à l'indépendance de l'audiovisuel public, définitivement adoptée par le Parlement le 31 octobre 2013 ;

Vu les observations présentées par soixante-treize sénateurs, enregistrées respectivement le 31 octobre et le 13 novembre 2013 ;

Vu les observations du Gouvernement, enregistrées les 12 et 13 novembre 2013 ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

1. Considérant que la loi organique soumise à l'examen du Conseil constitutionnel a été prise sur le fondement de l'article 13 de la Constitution ;

Sur la procédure :

2. Considérant que le projet de loi organique relatif à l'indépendance de l'audiovisuel public a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 5 juin 2013 ; que le Gouvernement a engagé la procédure accélérée sur ce projet de loi organique le 8 juillet 2013 ; qu'après l'adoption de ce projet par l'Assemblée nationale, le 24 juillet 2013, puis par le Sénat le 1^{er} octobre 2013, le Gouvernement a provoqué la réunion d'une commission mixte paritaire qui a établi un texte sur les dispositions restant en discussion le 15 octobre 2013 ; que les conclusions de cette commission mixte paritaire ont été adoptées par le Sénat le 17 octobre 2013 et par l'Assemblée nationale le 31 octobre 2013 ;

3. Considérant que les conclusions de cette commission mixte paritaire, que le Gouvernement a souhaité soumettre à l'approbation des assemblées en application du troisième alinéa de l'article 45 de la Constitution, ont été inscrites par la Conférence des présidents à l'ordre du jour de la séance du 17 octobre 2013 au Sénat, au cours d'une semaine « réservée par priorité et dans l'ordre fixé par chaque assemblée au contrôle de l'action du Gouvernement et à l'évaluation des politiques publiques » en vertu du quatrième alinéa de l'article 48 de la Constitution ;

4. Considérant qu'en vertu du quatrième alinéa de l'article 48 de la Constitution, si chaque assemblée est tenue de réserver une semaine de séance sur quatre par priorité au contrôle de l'action du Gouvernement et à l'évaluation des politiques publiques, le constituant n'a pas pour autant entendu lui imposer que ladite semaine de séance leur fût entièrement consacrée ; qu'en outre, ainsi qu'il résulte du troisième alinéa du même article 48, le Gouvernement peut faire inscrire à l'ordre du jour de cette semaine de séance, par priorité, l'examen des projets de loi de finances et des projets de loi de financement de la sécurité sociale ; qu'en application des dispositions du même alinéa, il peut également, dès lors que cette semaine de séance est aussi consacrée au contrôle de l'action du Gouvernement et à l'évaluation des politiques publiques dans l'ordre fixé par l'assemblée, faire inscrire au même ordre du jour, par priorité, des textes transmis par l'autre assemblée depuis six semaines au moins, des projets relatifs aux états de crise et des demandes d'autorisation visées à l'article 35 de la Constitution ;

5. Considérant qu'au cours de la semaine du 13 au 19 octobre 2013 au Sénat, ont été inscrits à l'ordre du jour des séances des 15 et 16 octobre quatre débats portant sur le contrôle de l'action du Gouvernement et

l'évaluation des politiques publiques ainsi que l'examen d'une proposition de résolution européenne ; qu'ont été inscrits à l'ordre du jour de la séance du 17 octobre 2013 non seulement l'examen de plusieurs textes législatifs mais également deux débats ; que l'inscription des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi organique relatif à l'indépendance de l'audiovisuel public à l'ordre du jour de la séance du 17 octobre 2013 n'a ainsi méconnu aucune exigence constitutionnelle ;

6. Considérant que la procédure d'examen de la loi organique relative à l'indépendance de l'audiovisuel public, qui a été adoptée conformément aux exigences des trois premiers alinéas de l'article 46 de la Constitution, n'est donc pas contraire à la Constitution ;

Sur le fond :

7. Considérant qu'aux termes du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution : « Une loi organique détermine les emplois ou fonctions, autres que ceux mentionnés au troisième alinéa, pour lesquels, en raison de leur importance pour la garantie des droits et libertés ou la vie économique et sociale de la Nation, le pouvoir de nomination du Président de la République s'exerce après avis public de la commission permanente compétente de chaque assemblée. Le Président de la République ne peut procéder à une nomination lorsque l'addition des votes négatifs dans chaque commission représente au moins trois cinquièmes des suffrages exprimés au sein des deux commissions. La loi détermine les commissions permanentes compétentes selon les emplois ou fonctions concernés » ;

8. Considérant, en premier lieu, que l'article unique de la loi organique du 5 mars 2009 susvisée avait prévu que le pouvoir de nomination par le Président de la République des présidents des sociétés France Télévisions et Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France s'exerce dans les conditions prévues par le cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, après que la commission permanente compétente de chaque assemblée a entendu publiquement la personnalité dont la nomination lui est proposée ; que le tableau annexé à la loi organique du 23 juillet 2010 susvisée, qui fixe la liste des emplois et fonctions pour lesquels le pouvoir de nomination du Président de la République s'exerce dans les conditions prévues par ce cinquième alinéa de l'article 13, comportait la mention des présidents des sociétés France Télévisions et Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France ;

9. Considérant que l'article 1^{er} de la loi organique soumise à l'examen du Conseil constitutionnel abroge la loi organique du 5 mars 2009 ; que son article 2 supprime du tableau précité la mention des présidents des sociétés France Télévisions et Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France ; que l'article 12 de la loi relative à l'indépendance de l'audiovisuel public susvisée prévoit que les présidents des sociétés France Télévisions et Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France seront nommés non plus par le Président de la République mais par le Conseil supérieur de l'audiovisuel à la majorité des membres qui le composent ; qu'il résulte de cette disposition qu'en soustrayant la nomination à ces fonctions de la procédure prévue par le cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, le législateur n'a méconnu ni les exigences de ce cinquième alinéa ni aucune autre exigence constitutionnelle ; que les articles 1^{er} et 2 de la loi organique sont conformes à la Constitution ;

10. Considérant, en second lieu, que l'article 3 de la loi organique soumet à l'avis de la commission compétente de chaque assemblée la nomination par le Président de la République du président de l'Institut national de l'audiovisuel ; que cette fonction n'entre pas dans le champ d'application du dernier alinéa de l'article 13 de la Constitution ; que l'article 3 de la loi organique est donc contraire à la Constitution,

Décide :

Art. 1^{er}. – L'article 3 de la loi organique relative à l'indépendance de l'audiovisuel public est contraire à la Constitution.

Art. 2. – Les autres dispositions de la même loi organique sont conformes à la Constitution.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 14 novembre 2013, où siégeaient : M. Jean-Louis DEBRÉ, président, M. Jacques BARROT, Mmes Claire BAZY MALAURIE, Nicole BELLOUBET, MM. Guy CANIVET, Michel CHARASSE, Renaud DENOIX de SAINT MARC, Valéry GISCARD d'ESTAING, Hubert HAENEL et Mme Nicole MAESTRACCI.

Le président,
JEAN-LOUIS DEBRÉ

HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté HC/CABINET/n° 1237 du 19 novembre 2013 portant attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu le décret du 24 juin 1950 modifiant le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 74-192 du 25 février 1974 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le rapport n° D363 du 13 novembre 2013 du lieutenant-colonel Bertrand Vidot, directeur de la sécurité civile ;

Vu le courage et la maîtrise professionnelle du sapeur-pompier volontaire Olivier Kainda, qui, dans la matinée du mercredi 6 novembre 2013 sur la route provinciale n° 4, au lieu-dit « col de Nassirah » a procédé à un massage cardiaque externe sur sa collègue Elodie Mapéri, en état de mort apparente, suite à un accident avec leur véhicule de fonctions qui a fait plusieurs tonnes ;

Par cet acte, alors que lui-même blessé, le sapeur-pompier volontaire Olivier Kainda a appliqué les gestes nécessaires à la réanimation de Mme Mapéri, surpassant ainsi sa propre souffrance ;

Sur proposition de M. le directeur de cabinet du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée ;

- au sapeur-pompier volontaire Olivier Kainda.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le haut-commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie,
JEAN-JACQUES BROT*

Arrêté HC/CAB/DSC/n° 1278 du 26 novembre 2013 portant agrément de sécurité civile pour l'association Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de Nouvelle-Calédonie (association SSSMNC)

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2006-237 du 27 février 2006 modifié relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile ;

Vu le décret n° 2007-206 du 16 février 2007 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ;

Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 25 janvier 2013 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie – M. Brot (Jean-Jacques) ;

Vu l'arrêté du 16 août 2012 portant extension en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française de diverses dispositions intéressant la sécurité civile ;

Vu la circulaire du 12 mai 2006 relative à la procédure de sécurité civile au bénéfice des associations ;

Vu l'arrêté HC/CAB/DSC n° 52 du 25 juillet 2011 relatif au dispositif ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) et pris pour application de l'article 8 de l'ordonnance n° 2006-172 du 15 février 2006 modifiée, portant actualisation et adaptation du droit applicable en matière de sécurité civile en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté HC/CAB/DSC n° 041 du 25 juin 2012 portant approbation du plan ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté HC/CAB/DSC n° 32 du 16 avril 2012 portant approbation du référentiel relatif aux dispositifs prévisionnels de secours à personnes (DPS) de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté HC/CAB/DSC n° 97 du 19 novembre 2012 portant approbation du référentiel relatif à la formation continue en secourisme (FORCOSE) en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté HC/CAB/DSC n° 534 du 26 avril 2013 portant approbation du référentiel agréments et habilitations de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la demande d'agrément présentée par l'organisme à la date du 16 octobre 2013 ;

Sur proposition du directeur de cabinet du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Considérant que les membres des associations ayant la sécurité civile dans leur objet concourent à l'accomplissement des missions de la sécurité civile ;

Considérant que les associations ayant la sécurité civile dans leur objet social peuvent être agréées par le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Considérant que l'agrément de sécurité civile permet aux associations de sécurité civile de pouvoir répondre à tout ou partie de quatre grands types de missions exclusives : la participation aux opérations de secours (missions de type A), le soutien aux populations sinistrées (missions de type B), l'encadrement des bénévoles (missions de type C) et l'armement des dispositifs prévisionnels de secours à personnes (missions de type D) ;

Considérant que seules les associations agréées sont engagées, à la demande de l'autorité de police compétente ou lors de la mise en œuvre du dispositif ORSEC, pour participer aux opérations de secours aux personnes, apporter leur concours aux missions de secours d'urgence et à l'encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations ;

Considérant que seules les associations agréées peuvent contribuer à la mise en place des dispositifs de sécurité civile dans le cadre de rassemblements de personnes ;

Considérant que les associations agréées peuvent assurer des actions d'enseignement et de formation en matière de secourisme ;

Considérant que les associations agréées, dans les conditions prévues par la loi et le règlement, peuvent conclure avec l'Etat ou les communes une convention annuelle reconductible précisant les missions qui peuvent leur être confiées, les moyens en personnel et en matériel qu'elles mettent en œuvre, les conditions d'engagement et d'encadrement de leurs équipes, les délais d'engagement et les durées d'intervention ainsi que, le cas échéant, les modalités financières de la participation de l'association ;

Considérant que les associations agréées conformément aux dispositions en vigueur peuvent être intégrées dans les dispositifs de secours engagés par l'Etat à l'étranger,

Arrête :

Article 1^{er} : Délivrance de l'agrément

L'association service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers de Nouvelle-Calédonie (association SSSMNC) est agréée pour une durée de trois ans pour les missions et le champ géographique d'action définis ci-dessous :

Type d'agrément	Champ géographique d'action des mission	Type de mission de sécurité civile
Local	Nouvelle-Calédonie	A : opération de secours(secours à personne) B : action de soutien aux population sinistrées

Article 2 : Retrait de l'agrément

L'agrément accordé par le présent arrêté peut être retiré en cas de non-respect d'une des conditions fixées par la loi et le règlement.

Article 3 : Modification de l'agrément

L'association service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers de Nouvelle-Calédonie (association SSSMNC) s'engage à signaler, sans délai, à l'autorité de police administrative chargée de la sécurité civile, toute modification substantielle susceptible d'avoir des incidences significatives sur

le plan de l'agrément de sécurité civile, pour lequel cet arrêté est pris.

Article 4 : Exécution

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, les maires des communes de la Nouvelle-Calédonie, le directeur de cabinet du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le directeur de la sécurité publique, le commandant des forces de la gendarmerie nationale en Nouvelle-Calédonie, le directeur de la sécurité civile, le président de l'association service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers de Nouvelle-Calédonie (association SSSMNC) et tous les services rattachés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Article 5 : Recours

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa publication.

Pour le haut-commissaire de la République
et par délégation :
Le secrétaire général du haut-commissariat,
PASCAL GAUCI

Arrêté HC/CAB/DSC/n° 1279 du 26 novembre 2013 portant agrément de Sécurité Civile pour l'Association pour l'Organisation de la Sécurité Civile en Nouvelle-Calédonie (AOSC NC)

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2006-237 du 27 février 2006 modifié relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile ;

Vu le décret n° 2007-206 du 16 février 2007 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ;

Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 25 janvier 2013 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie – M. Brot (Jean-Jacques) ;

Vu l'arrêté du 16 août 2012 portant extension en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française de diverses dispositions intéressant la sécurité civile ;

Vu la circulaire du 12 mai 2006 relative à la procédure de sécurité civile au bénéfice des associations ;

Vu l'arrêté HC/CAB/DSC n° 52 du 25 juillet 2011 relatif au dispositif ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile)

et pris pour application de l'article 8 de l'ordonnance n° 2006-172 du 15 février 2006 modifiée, portant actualisation et adaptation du droit applicable en matière de sécurité civile en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté HC/CAB/DSC n° 041 du 25 juin 2012 portant approbation du plan ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté HC/CAB/DSC n° 32 du 16 avril 2012 portant approbation du référentiel relatif aux dispositifs prévisionnels de secours à personnes (DPS) de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté HC/CAB/DSC n° 97 du 19 novembre 2012 portant approbation du référentiel relatif à la formation continue en secourisme (FORCOSE) en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté HC/CAB/DSC n° 534 du 26 avril 2013 portant approbation du référentiel agréments et habilitations de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la demande d'agrément présentée par l'organisme à la date du 20 novembre 2013 ;

Sur proposition du directeur de cabinet du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Considérant que les membres des associations ayant la sécurité civile dans leur objet concourent à l'accomplissement des missions de la sécurité civile ;

Considérant que les associations ayant la sécurité civile dans leur objet social peuvent être agréées par le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Considérant que l'agrément de sécurité civile permet aux associations de sécurité civile de pouvoir répondre à tout ou partie de quatre grands types de missions exclusives : la participation aux opérations de secours (missions de type A), le soutien aux populations sinistrées (missions de type B), l'encadrement des bénévoles (missions de type C) et l'armement des dispositifs prévisionnels de secours à personnes (missions de type D) ;

Considérant que seules les associations agréées sont engagées, à la demande de l'autorité de police compétente ou lors de la mise en œuvre du dispositif ORSEC, pour participer aux opérations de secours aux personnes, apporter leur concours aux missions de secours d'urgence et à l'encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations ;

Considérant que seules les associations agréées peuvent contribuer à la mise en place des dispositifs de sécurité civile dans le cadre de rassemblements de personnes ;

Considérant que les associations agréées peuvent assurer des actions d'enseignement et de formation en matière de secourisme ;

Considérant que les associations agréées, dans les conditions prévues par la loi et le règlement, peuvent conclure avec l'Etat ou les communes une convention annuelle reconductible précisant les missions qui peuvent leur être confiées, les moyens en personnel et en matériel qu'elles mettent en œuvre, les conditions d'engagement et d'encadrement de leurs équipes, les délais d'engagement et les durées d'intervention ainsi que, le cas échéant, les modalités financières de la participation de l'association ;

Considérant que les associations agréées conformément aux dispositions en vigueur peuvent être intégrées dans les dispositifs de secours engagés par l'Etat à l'étranger,

Arrête :

Article 1^{er} : Délivrance de l'agrément

l'association pour l'organisation de la sécurité civile en Nouvelle-Calédonie (APOSC) est agréée pour une durée de trois

ans pour les missions et le champ géographique d'action définis ci-dessous :

Type d'agrément	Champ géographique d'action des mission	Type de mission de sécurité civile
Local	Nouvelle-Calédonie	A : opération de secours (secours à personne). B : action de soutien aux populations sinistrées.

Article 2 : Retrait de l'agrément

L'agrément accordé par le présent arrêté peut être retiré en cas de non-respect d'une des conditions fixées par la loi et le règlement.

Article 3 : Modification de l'agrément

l'association pour l'organisation de la sécurité civile en Nouvelle-Calédonie (APOSC) s'engage à signaler, sans délai, à l'autorité de police administrative chargée de la sécurité civile, toute modification substantielle susceptible d'avoir des incidences significatives sur le plan de l'agrément de sécurité civile, pour lequel cet arrêté est pris.

Article 4 : Exécution

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, les maires des communes de la Nouvelle-Calédonie, le directeur de cabinet du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le directeur de la sécurité publique, le commandant des forces de la gendarmerie nationale en Nouvelle-Calédonie, le directeur de la sécurité civile, le président de l'association pour l'organisation de la sécurité civile en Nouvelle-Calédonie (APOSC) et tous les services rattachés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Article 5 : Recours

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa publication.

Pour le haut-commissaire de la République
et par délégation :

Le secrétaire général du haut-commissariat,
PASCAL GAUCI

Arrêté HC/CAB/n° 1283 du 28 novembre 2013 portant restriction exceptionnelle de la vente de boissons alcooliques à emporter dans les débits de boissons de 3^e et 5^e classes dans le périmètre de la commune de Nouméa

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du 1^{er} octobre 1917 sur la répression de l'ivresse publique et sur la police des débits de boissons modifiée ;

Vu l'article L 131-2 du code des communes ;

Vu le décret n° 45-889 du 3 mai 1945 relatif aux pouvoirs de police des gouverneurs généraux ;

Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 25 janvier 2013 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie de M. Jean-Jacques Brot ;

Vu le décret du 10 juin 2013 portant nomination de M. Pascal Gauci en qualité de secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 53 du 13 décembre 1989 de la province Sud relative aux débits de boissons ;

Vu la délibération n° 6 du 21 décembre 1995 du Congrès relative à la lutte contre les abus d'alcool ;

Vu la demande formulée par le maire de la commune de Nouméa le 26 novembre 2013 ;

Considérant qu'il est constaté, particulièrement le mercredi après-midi, le vendredi en fin de journée et le samedi soir, une recrudescence notamment chez les jeunes, de l'alcoolisme sur la voie publique, à l'origine de bagarres occasionnant des troubles à la tranquillité publique et à l'ordre public ;

Considérant que les mesures d'interdiction de vente d'alcool à emporter, prises depuis le 26 septembre 2008 sur la commune de Nouméa et régulièrement reconduites, ont permis de lutter efficacement contre la délinquance liée à la surconsommation d'alcool ;

Considérant toutefois que les risques perdurent particulièrement le vendredi et le samedi soir, que l'essentiel des interpellations pour surconsommation d'alcool est désormais concentré sur ces périodes et qu'en conséquence le dispositif d'interdiction doit être adapté ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures conservatoires pour maintenir le bon ordre et prévenir les risques de troubles à l'ordre public ainsi que la consommation abusive d'alcool,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : La vente de boissons alcooliques à emporter est interdite dans les débits de boissons de 3^e et 5^e classes dans le

périmètre de la commune de Nouméa, pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 2013 et le 2 mars 2014 aux dates suivantes :

- le 25 décembre pour Noël, toute la journée ;
- le 1^{er} janvier pour le nouvel an, toute la journée.

En dehors des dates citées ci-dessus, la vente de boissons alcooliques à emporter est également interdite dans les débits de boissons de 3^e et 5^e classes dans le périmètre de la commune de Nouméa et pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 2013 et le 2 mars 2014 inclus :

- les mercredis de 12 heures à 21 heures, hors congés scolaires ;
- les vendredis, samedis, dimanches et veilles de jours fériés de 12 heures à 21 heures.

Article 2 : La présente interdiction ne vise pas les établissements installés dans la commune et détenteurs d'une licence de 2^e classe et 4^e classe (hôtels et restaurants).

Article 3 : Seront exclus également de la présente interdiction les commerçants en vins et alcools spiritueux tirant l'essentiel de leurs revenus de cette activité. Ceux-ci pourront vendre du vin, entendu comme étant le produit obtenu exclusivement par la fermentation alcoolique, complète ou partielle, du raisin frais, foulés ou non, ou moûts de raisins. En revanche, leur sera interdite la vente de bière, ainsi que d'alcools titrant plus de 18 degrés d'alcool pur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de 3 mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le maire de la commune de Nouméa, le directeur de la sécurité publique en Nouvelle-Calédonie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie ainsi qu'aux lieux habituels et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le haut-commissaire de la République
et par délégation :

Le secrétaire général du haut-commissariat,
PASCAL GAUCI

NOUVELLE-CALEDONIE

CONGRÈS

DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Délibération n° 108/CP du 25 novembre 2013 relative aux titres-repas

La commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code du travail de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2001-016 du 11 janvier 2002 modifiée relative à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2013-9 du 22 novembre 2013 relative aux titres-repas ;

Vu la délibération n° 318 du 30 août 2013 portant habilitation de la commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie durant l'intersession d'août à novembre 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2655/GNC du 25 septembre 2013 portant projet de délibération ;

Vu le rapport du gouvernement n° 72 du 25 septembre 2013 ;

Entendus les rapports n° 154 du 3 octobre 2013 et n° 170 du 19 novembre 2013 des commissions de la santé et de la protection sociale et du travail et de la formation professionnelle et de la législation et de la réglementation économiques et fiscales ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le code du travail de Nouvelle-Calédonie est ainsi modifié :

1/ Les dispositions du chapitre V du titre IV du livre I sont remplacées par les dispositions suivantes :

CHAPITRE V : Titres-repas

Section 1 : Emission

Article R. 145-1 : Les émetteurs spécialisés de titres-repas sont agréés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, après avis de la commission des titres-repas de la Nouvelle-Calédonie. L'agrément est accordé aux entreprises qui justifient :

- utiliser un système informatique leur permettant de contrôler l'émission, le remboursement et la traçabilité des titres qu'elles émettent ;
- fournir un référentiel de sécurité garantissant la protection du transfert des données numériques ;
- avoir un capital social d'au moins quarante millions de CFP ;

- vérifier les conditions d'utilisation des titres-repas par les établissements affiliés ;
- avoir un compte bancaire ou postal titre-repas dans un établissement bancaire établi en Nouvelle-Calédonie ;
- justifier d'une assistance technique avec un opérateur expérimenté dans le secteur des titres-repas ;
- établir un business plan accompagné d'un budget prévisionnel sur les trois premières années d'exploitation.

L'entreprise spécialisée qui veut obtenir cet agrément fait parvenir un dossier à la commission des titres-repas de la Nouvelle-Calédonie comprenant les éléments permettant d'apprécier que ces conditions sont réunies.

L'agrément est retiré lorsque l'entreprise ne remplit plus les conditions pour en bénéficier.

Article R. 145-2 : L'émetteur spécialisé agréé remet chaque année au gouvernement un rapport détaillé sur son activité, certifié par un expert-comptable.

Article R. 145-3 : Les titres-repas émis sur support papier ou sous forme dématérialisée par l'émetteur spécialisé comportent, en caractères apparents, les mentions suivantes :

- 1° Les nom et adresse de l'émetteur ;
- 2° Le nom de l'employeur ;
- 3° Les nom et prénoms du salarié ;
- 4° Le montant de la valeur libératoire ou faciale du titre inscrit en chiffres et en lettres ;
- 5° L'année civile d'émission du titre ;
- 6° Un code barre ou tout autre moyen assurant l'identification unique du titre-repas.

Le montant de la valeur libératoire, le solde et la date de validité des titres-repas émis sous forme dématérialisée sont rendus accessibles au salarié par l'émetteur par tout moyen de son choix.

Le titre-repas comporte au moins quatre points de sécurité.

Article R. 145-4 : Outre les mentions prévues à l'article R. 145-3, l'établissement dans lequel est utilisé le titre appose, au moment de l'acceptation du titre-repas, ses nom et adresse.

L'employeur inscrit ou fait inscrire par l'émetteur les nom et prénoms du salarié sur le titre-repas.

Article R. 145-5 : Les titres-repas émis conformément aux présentes dispositions sont dispensés du droit de timbre.

Section 2 : Utilisation

Article R. 145-6 : Les titres-repas ne peuvent être utilisés que dans les établissements ayant conclu avec l'émetteur spécialisé un contrat de titres-repas, afin d'acquitter, en tout ou en partie le prix d'un repas consommé durant la journée de travail du salarié.

Ce repas peut être composé de préparations alimentaires directement consommables, le cas échéant à réchauffer ou à décongeler, à l'exclusion de toutes boissons autres que de l'eau. Ce repas peut être composé de fruits et légumes frais qu'ils soient, ou non, directement consommables.

Dans les magasins proposant de l'alimentation, seuls les fruits et légumes, les préparations alimentaires immédiatement consommables ainsi que l'eau peuvent être payées par un titre-repas.

Article R. 145-7 : Le contrat de titre-repas passé entre l'émetteur spécialisé et l'établissement acceptant les titres-repas de cet émetteur comporte au minimum les mentions définies par arrêté du gouvernement et prévoyant la vérification, par l'émetteur spécialisé, de la qualité de l'établissement affilié et des conditions d'utilisation des titres-repas par ce dernier. Cet arrêté prévoit également les documents fournis par l'établissement affilié à l'émetteur spécialisé.

Article R. 145-8 : Les personnes, entreprises ou organismes disposant d'un code d'activité figurant sur une liste fixée par arrêté du gouvernement peuvent conclure un contrat de titres-repas avec un émetteur spécialisé.

L'émetteur spécialisé vérifie l'activité exercée par l'établissement affilié avec lequel il conclut un contrat de titres-repas.

Article R. 145-9 : Le salarié de l'entreprise ne peut bénéficier de plus d'un titre-repas par journée travaillée. Le titre-repas est attribué personnellement au salarié.

Article R. 145-10 : Les titres-repas émis à compter du 1^{er} novembre mentionnent l'année civile d'émission suivante.

Les titres-repas sont utilisables durant l'année civile d'émission et, au plus tard, jusqu'au 31 janvier suivant l'année civile d'émission mentionnée sur le titre.

Les titres non utilisés au cours de cette période et rendus par les salariés bénéficiaires à leur employeur au plus tard avant le 31 janvier suivant la fin de l'année d'émission peuvent être gratuitement échangés contre un nombre égal de titres valables pour la période ultérieure.

Pour les titres-repas émis sous forme dématérialisée, l'émetteur utilise par priorité les titres avec la validité la plus courte.

Les titres-repas émis sous forme dématérialisée et non utilisés durant cette période peuvent également faire l'objet d'un échange gratuit. En pareil cas, l'employeur peut déléguer au salarié la demande d'échange à l'émetteur.

Article R. 145-11 : Les titres-repas ne sont pas cumulables avec d'autres indemnités ayant le même objet.

Article R. 145-12 : Un même repas peut être payé avec deux titres-repas au maximum.

Lorsque le titre-repas est émis sous forme dématérialisée, le salarié est débité du montant exact de la somme totale à payer dans la limite de deux titres-repas.

Article R. 145-13 : Le salarié qui quitte l'entreprise remet à l'employeur, au moment de son départ, les titres-repas valides en sa possession. Il est remboursé du montant de sa contribution à l'achat de ces titres.

Section 3 : Conditions de remboursement

Article R. 145-14 : L'employeur peut obtenir de l'émetteur spécialisé auprès duquel il a acquis des titres-repas que celui-ci, au cours du mois de janvier qui suit l'année d'émission du titre, échange gratuitement ses titres inutilisés par de nouveaux.

Article R. 145-15 : En application des dispositions de l'article Lp. 145-5, la contre-valeur des titres-repas perdus ou périmés est arrêté annuellement par l'émetteur spécialisé pour le 30 juin de l'année suivant l'année d'émission.

L'émetteur est autorisé à opérer sur cette somme un prélèvement dont le taux maximum est fixé par arrêté du gouvernement, et qui est destiné à couvrir forfaitairement les frais de répartition entraînés par l'application de l'article R. 145-16 et les frais d'expert-comptable prévus à l'article R. 145-20.

Article R. 145-16 : L'émetteur spécialisé verse le solde disponible au budget d'une ou plusieurs associations caritatives de son choix et qui ont pour objet d'aider les personnes démunies notamment en leur donnant accès à des repas gratuits ou en participant à leur insertion sociale ou économique.

Article R. 145-17 : En l'absence de motif légitime justifiant un retard de présentation et lorsque les titres-repas sont présentés postérieurement au dernier jour de février suivant leur année d'émission, leur montant ne peut être remboursé ni à l'affilié ni à l'employeur par imputation sur le compte ouvert en application de l'article Lp. 145-2.

Section 4 : Fonctionnement et contrôle des comptes de titres-repas

Sous-section 1 : Fonctionnement

Article R. 145-18 : La délivrance de titres par un émetteur spécialisé est subordonnée au règlement simultané des titres-repas. Les collectivités et établissements soumis aux règles de la comptabilité publique procèdent au règlement des titres selon les modalités qui leur sont applicables.

Article R. 145-19 : Les sommes portées au crédit des comptes de titres-repas doivent demeurer à tout moment immédiatement réalisables pour leur valeur totale.

Sous-section 2 : Contrôle de la gestion

Article R. 145-20 : L'émetteur de titres-repas fait appel à un expert-comptable chargé de constater au moins une fois par an les opérations qu'il a accomplies.

Les constatations de cet expert-comptable sont consignées dans un rapport que l'émetteur tient à la disposition de tout agent de contrôle de l'administration.

Section 5 : Commission des titres-repas de la Nouvelle-Calédonie

Sous-section 1 : Missions

Article R. 145-21 : La commission des titres-repas de la Nouvelle-Calédonie est chargée :

1° D'instruire les demandes d'agrément et de donner un avis sur les agréments mentionnés à l'article R. 145-1 ;

2° D'exercer un contrôle sur le fonctionnement des comptes de titres-repas ouverts par les entreprises émettrices afin d'assurer que sont respectées les obligations qui leur incombent ;

3° De transmettre annuellement un rapport au conseil du dialogue social sur le fonctionnement du dispositif.

Article R. 145-22 : Pour permettre à la commission d'exercer la mission de contrôle prévue à l'article R. 145-21, chaque émetteur spécialisé de titres-repas communique à la commission le rapport annuel établi par l'expert-comptable désigné à l'article R. 145-20.

Article R. 145-23 : A la demande du président de la commission, l'émetteur spécialisé de titres-repas transmet :

1° L'état récapitulatif des établissements affiliés qui, au cours des trois dernières années civiles, ont présenté des titres au remboursement ;

2° Tout document comptable ou commercial de nature à justifier la régularité des opérations.

Article R. 145-24 : Le président de la commission peut faire opérer à tout moment, par un expert-comptable, des contrôles auprès des entreprises émettrices.

Sous-section 2 : Organisation et fonctionnement

Article R. 145-25 : La commission des titres-repas de la Nouvelle-Calédonie est composée de représentants de la direction des affaires économiques, de la direction des services fiscaux, de la direction du travail et de l'emploi et de la direction des affaires sanitaires et sociales. Elle est placée auprès de la direction compétente dans le domaine, qui en assure la présidence.

II/ Il est créé un chapitre VI : Dispositions pénales.

III/ Les articles R. 145-1 à R. 145-3 deviennent les articles R. 146-1 à R. 146-3.

IV/ Il est créé un article R. 146-4 ainsi rédigé :

« **Article R. 146-4 :** Le fait de méconnaître les dispositions de l'article Lp. 145-2, de l'article Lp. 145-3 et du second alinéa de l'article Lp. 145-5, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. ».

Article 2 : Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à définir les modalités d'application de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 25 novembre 2013.

*La présidente
de la commission permanente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie,
ILAISAANE LAUOUVEA*

Délibération n° 109/CP du 25 novembre 2013 modifiant la délibération modifiée n° 453 du 8 janvier 2009 fixant les conditions de délivrance des aides du régime d'aide en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie et la délibération modifiée n° 454 du 8 janvier 2009 portant création du conseil du handicap et de la dépendance

La commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 453 du 8 janvier 2009 fixant les conditions de délivrance des aides du régime d'aide en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie ;

Vu la délibération modifiée n° 454 du 8 janvier 2009 portant création du conseil du handicap et de la dépendance ;

Vu l'avis du conseil économique et social du 27 septembre 2013 ;

Vu l'avis du conseil du handicap et de la dépendance du 5 avril 2013 ;

Vu le vœu du conseil du handicap et de la dépendance du 5 avril 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2013-2441/GNC du 27 août 2013 portant projet de délibération ;

Vu la délibération n° 318 du 30 août 2013 portant habilitation de la commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie durant l'intersession d'août à novembre 2013 ;

Vu le rapport du gouvernement n° 64 du 27 août 2013,

Entendu le rapport n° 169 du 15 novembre 2013 de la commission de la santé et de la protection sociale ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Un alinéa est ajouté respectivement aux articles 13 et 14 de la délibération modifiée n° 453 du 8 janvier 2009 fixant les conditions de délivrance des aides du régime d'aide en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie, ainsi rédigé :

« Ces montants et plafonds sont indexés annuellement, à compter de chaque 1^{er} janvier, sur l'évolution de l'indice des prix de détail à la consommation (hors prix des tabacs) prévu par la délibération n° 110 du 16 décembre 2010 relative à la création

d'un indice des prix de détail à la consommation. Lorsque cet indice enregistre en octobre de l'année n-1, une hausse au moins égale à 0,5 % par rapport à l'indice constaté en octobre de l'année n-2, ces montants et plafond sont relevés dans la même proportion. Les valeurs mensuelles sont arrondies à la centaine de francs la plus proche. La fraction de centaine de francs égale à 50 est comptée pour 100.

A titre transitoire pour l'exercice 2013, ces montants et plafonds sont indexés à partir du 1^{er} jour qui suit la date de publication de la présente délibération. ».

Article 2 : Les cinq premiers alinéas de l'article 7 de la délibération modifiée n° 454 du 8 janvier 2009 portant création du conseil du handicap et de la dépendance sont remplacés par les dispositions suivantes :

« **Article 7 :** La présidence du conseil du handicap et de la dépendance est assurée par le membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant.

La vice-présidence du conseil du handicap et de la dépendance est assurée alternativement, pour une durée de deux ans, dans l'ordre suivant :

- le représentant de la province Nord ou son représentant,
- le représentant de la province des îles Loyauté ou son représentant,
- le représentant de la province Sud ou son représentant.

Le vice-président assure la présidence des séances ou sections du conseil du handicap et de la dépendance en l'absence du membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou de son représentant. ».

Article 3 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 25 novembre 2013.

*La présidente
de la commission permanente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie,
ILAISAANE LAUOUVEA*

Délibération n° 110/CP du 25 novembre 2013 approuvant l'avenant n° 1 à la convention financière du 16 août 2010 entre l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Calédonie

La commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays modifiée n° 2006-13 du 22 janvier 2006 portant création du complément retraite de solidarité de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2009-2 du 7 janvier 2009 portant création d'un régime d'aides en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie ;

Vu la loi du pays n° 2011-7 du 28 décembre 2011 portant modification du complément de solidarité et de l'aide sociale aux personnes âgées ;

Vu la loi du pays n° 2011-8 du 28 décembre 2011 relative au contrôle informatisé des comptabilités informatisées et portant diverses dispositions d'ordre fiscal ;

Vu la délibération modifiée n° 300 du 17 juin 1961 instituant en Nouvelle-Calédonie un régime de prévoyance et de retraite au profit des travailleurs salariés ;

Vu la délibération n° 255 du 28 décembre 2006 portant création du complément retraite de solidarité de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 180 du 30 décembre 2011 portant modification du complément de solidarité et de l'aide sociale aux personnes âgées ;

Vu l'arrêté n° 2011-3161/GNC du 20 décembre 2011 portant revalorisation des prestations du complément de solidarité de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 318 du 30 août 2013 portant habilitation de la commission permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie durant l'intersession d'août à novembre 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2012-1333/GNC du 12 juin 2012 portant projet de délibération ;

Vu le rapport du gouvernement n° 16 du 12 juin 2012 ;

Entendu le rapport n° 169 du 15 novembre 2013 de la commission de la santé et de la protection sociale,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : L'avenant n° 1 à la convention financière du 16 août 2010 entre l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Calédonie ci-annexé, est approuvé.

Article 2 : Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à signer cet avenant.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 25 novembre 2013.

*La présidente
de la commission permanente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie,
ILAISAANE LAUOUVEA*

**AVENANT N°1 A LA
CONVENTION FINANCIERE
NC-ASSNC-CAFAT
DU 16 AOÛT 2010**

Entre :

La Nouvelle-Calédonie, représentée par le président du gouvernement, dûment habilité par la délibération n° [REDACTED] ;

et

L'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, représentée par son directeur, dûment habilité par la délibération du conseil d'administration du 9 décembre 2011 ;

et

La caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie, ci-dessous désignée la **CAFAT**, représentée par son président,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant vise à procurer des recettes supplémentaires au RUAMM en maintenant le mode de calcul de la compensation du manque à gagner en cotisation des travailleurs indépendants sur la base des taux en vigueur au 4^{ème} trimestre 2011 (avant augmentation de 2012). Le présent avenant vise d'autre part à rehausser la limite de financement de l'agence sanitaire en intégrant la contribution de solidarité additionnelle (dont la recette lui est affectée en 2011 et 2012).

Article 2 : maintien de la compensation sur les travailleurs indépendants

Le 2^{ème} tiret du A) de l'article 2 de la convention est remplacé par :

-Le différentiel de cotisation entre les taux de cotisation applicables au 4^{ème} trimestre 2011 aux travailleurs indépendants et le taux de cotisation applicable aux fonctionnaires, sur la base de l'assiette de cotisation des travailleurs indépendants dans la limite de la première tranche du plafond RUAMM.

Le 1/ de l'annexe 1 est remplacé par :

- fichier informatique des cotisations des travailleurs indépendants de l'exercice N faisant apparaître le différentiel entre la cotisation calculée sur la base des taux du 4^{ème} trimestre 2011 dans la limite de la première tranche du plafond RUAMM et la cotisation calculée sur la base du taux applicable aux fonctionnaires.

Article 3 : augmentation de la limite de financement de l'agence sanitaire et sociale

L'article 3 de la convention est remplacé par :

Le financement de l'agence sanitaire et sociale au titre de l'année N, ne pourra excéder le produit de la taxe de solidarité sur les services et de la contribution additionnelle de solidarité recouvrés la même année.

Article 4 : année d'application du présent avenant

Les dispositions du présent avenant s'appliquent à compter de l'année 2012.

Les autres clauses de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

**Fait en trois (3) originaux,
A Nouméa, le**

Le président du conseil
d'administration de la CAFAT

Le directeur de l'ASSNC

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie

Délibération n° 111/CP du 25 novembre 2013 relative à la circulation de navires de plaisance à moteur dans les eaux territoriales de la Nouvelle-Calédonie

La commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code des transports ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2009-10 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière de police de la circulation maritime s'effectuant entre tous points de la Nouvelle-Calédonie et de sauvegarde de la vie humaine en mer dans les eaux territoriales ;

Vu la délibération n° 318 du 30 août 2013 portant habilitation de la commission permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie durant l'intersession d'août à novembre 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2013-2445/GNC du 10 septembre 2013 portant projet de délibération ;

Vu le rapport du gouvernement n° 67 du 10 septembre 2013 ;

Entendu le rapport n° 162 du 31 octobre 2013 des commissions de la législation et de la réglementation générales, et des infrastructures publiques, de l'aménagement du territoire, du développement durable, de l'énergie, des transports et de la communication,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : L'article L 5271-1 du code des transports dans sa version applicable en Nouvelle-Calédonie est abrogé en ce qu'il concerne la circulation maritime dans les eaux territoriales de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 25 novembre 2013.

*La présidente
de la commission permanente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie,*
LAISAANE LAOUVEA

Délibération n° 112/CP du 25 novembre 2013 relative à la demande de changement de l'orthographe du nom de la commune de Boulouparis

La commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 69-272 du 28 mars 1969 portant création de communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'ordonnance n° 2009-536 du 14 mai 2009 portant diverses dispositions d'adaptation du droit outre-mer ;

Vu la lettre de saisine du haut-commissaire en date du 15 octobre 2013 ;

Vu la délibération n° 318 du 30 août 2013 portant habilitation de la commission permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie durant l'intersession d'août à novembre 2013 ;

Vu le procès-verbal des débats de la commission permanente, en date du 25 novembre 2013 ;

Entendu le rapport n° 161 du 31 octobre 2013 de la commission de la législation et de la réglementation générales,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : La commission permanente émet un avis favorable à la demande de changement de l'orthographe du nom de la commune de Boulouparis formulée par son conseil municipal le 2 octobre 2013.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 25 novembre 2013.

*La présidente
de la commission permanente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie,*
LAISAANE LAOUVEA

Délibération n° 113/CP du 25 novembre 2013 fixant la date d'ouverture de la session budgétaire 2013-2014 du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

La commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 318 du 30 août 2013 portant habilitation de la commission permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie durant l'intersession d'août à novembre 2013 ;

Vu le procès-verbal des débats de la commission permanente, en date du 25 novembre 2013,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : La date d'ouverture de la session budgétaire 2013-2014 est fixée au 30 novembre 2013.

Article 2 : La présente session ne pourra excéder deux mois.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 25 novembre 2013.

*La présidente
de la commission permanente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie,*
LAISAANE LAOUVEA

GOVERNEMENT

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2013-104/GNC du 10 décembre 2013 portant habilitation du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 133 du 12 mai 2011 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2011-47D/GNC du 16 juin 2011 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2011-4610/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2011-4612/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2012-15882/GNC-Pr du 19 décembre 2012 constatant la prise de fonctions d'un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le président du gouvernement est habilité à ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie pour les cinq affaires suivantes :

- Mme Christine De Casabianca c/ gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (SCF), cour d'appel de Nouméa – requête n° 13/337 ;
- M. David Picara c/ le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (SCF), tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie – requête n° 1300333-1 ;
- Société Efidis Promotion c/ le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (SCF), tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (SCF) – requête n° 1300336-1 ;
- Cabinet médical du docteur Romain c/ le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (SCF), tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (SCF) – requête n° 1300350-1 ;
- Société civile immobilière SCI OPYMA (affaire civile) c/ le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (SCF), requête en vue de dépôt au greffe du tribunal de première instance de Nouméa (SCF).

Article 2 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
HAROLD MARTIN

TEXTES GÉNÉRAUX**Arrêté n° 2013-2701/GNC du 25 septembre 2013 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget de la bibliothèque Bernheim – exercice 2013**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 4 février 1907 modifié par le décret n° 47-466 du 12 mars 1947 donnant la qualité d'établissement public à la bibliothèque Bernheim ;

Vu la délibération n° 231/CP du 18 novembre 1997 portant refonte des statuts de la bibliothèque Bernheim ;

Vu la délibération n° 133 du 12 mai 2011 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2011-47D/GNC du 16 juin 2011 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2011-4610/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2011-4612/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2012-15882/GNC-Pr du 19 décembre 2012 constatant la prise de fonctions d'un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2013-34 du conseil d'administration de la bibliothèque Bernheim en sa séance du 17 septembre relative à la décision modificative n° 1 du budget – exercice 2013,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : La délibération n° 2013-34 du conseil d'administration de la bibliothèque Bernheim en sa séance du 17 septembre 2013 relative à la décision modificative n° 1 du budget – exercice 2013, est approuvée.

Article 2 : La décision modificative n° 1 du budget de la bibliothèque Bernheim – exercice 2013, est arrêtée en recettes et en dépenses à la somme de 12 500 000 F CFP (douze millions cinq cent mille francs) en section d'investissement.

Article 3 : Le budget global de la bibliothèque Bernheim – exercice 2013, est arrêté à la somme de 798 276 343 F CFP (sept cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent soixante-seize mille trois cent quarante-trois francs), répartis en 232 378 601 F CFP (deux cent trente-deux millions trois cent soixante-dix-huit mille six cent un francs) pour la section d'investissement et 565 897 742 F CFP (cinq cent soixante-cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quarante-deux francs) pour la section de fonctionnement. La section d'investissement laisse apparaître un suréquilibre prévisionnel de 127 050 278 F CFP (cent vingt-sept millions cinquante mille deux cent soixante-dix-huit francs).

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
HAROLD MARTIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la culture et de la condition
féminine et de la citoyenneté
DÉWÉ GORODEY*

Arrêté n° 2013-3397/GNC du 10 décembre 2013 portant création de zones temporaires d'exclusion autour des navires "ILE DE RE" et "BOURBON EVOLUTION 803"

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2009-10 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière de police et sécurité de la circulation maritime s'effectuant entre tous points de la Nouvelle-Calédonie, et de sauvegarde de la vie humaine en mer dans les eaux territoriales ;

Vu les articles L5242-1 et L5242-2 du code des transports ;

Vu le décret n° 77-778 du 7 juillet 1977 relatif au règlement pour prévenir les abordages en mer ;

Vu la délibération n° 133 du 12 mai 2011 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2011-47D/GNC du 16 juin 2011 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2011-4610/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2011-4612/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2012-15882/GNC-Pr du 19 décembre 2012 constatant la prise de fonctions d'un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis de la commission nautique de la Nouvelle-Calédonie réunie en séance du 28 novembre 2013 ;

Considérant la nécessité d'instituer des zones temporaires d'exclusion de la circulation maritime et de toutes activités nautiques afin d'assurer la sécurité des usagers et des opérateurs durant la phase de réparation temporaire de l'émissaire marin de VALE Nouvelle-Calédonie dans le canal de la Havannah et en baie de Prony,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Il est institué, pour la période du 10 décembre 2013 au 3 janvier 2014, autour des navires "ILE DE RE" (IMO

n° 8200278) et "BOURBON EVOLUTION 803" (IMO n° 9639804) une zone temporaire d'exclusion, respectivement de 100 mètres et 500 mètres de rayon autour de leur coque.

La zone est active lorsque le navire est en opérations dans le canal de la Havannah et en baie de Prony, et porte les marques et feux de "capacité de manœuvre restreinte" prévues par la convention internationale pour prévenir les abordages en mer (ColReg 72).

Dans cette zone temporaire d'exclusion, la circulation, le mouillage des navires, embarcations et engins de toute nature, de surface ou sous-marin, ainsi que l'exercice de la pêche, la baignade, les activités nautiques et subaquatiques sont interdits.

Article 2 : Les présentes dispositions ne s'appliquent pas aux moyens et personnes employés par l'industriel dans le cadre des travaux, aux moyens nautiques de l'Etat et des collectivités territoriales ou à tout autre moyen engagé dans une opération de sauvetage par le « maritime rescue coordination center » de Nouméa (MRCC).

Article 3 : Les infractions aux dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et aux peines prévues par les articles L5242-1 et L5242-2 du code des transports.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
HAROLD MARTIN*

En l'absence de Gilbert Tyuïenon :

*Le membre du gouvernement
chargé des affaires coutumières, du travail,
de l'emploi et de l'insertion professionnelle,
GEORGES MANDAOUE*

Arrêté n° 2013-3399/GNC du 10 décembre 2013 portant création d'une zone temporaire d'interdiction des activités nautiques dans le canal de la Havannah

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2009-10 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière de police et sécurité de la circulation maritime s'effectuant entre tous points de la Nouvelle-Calédonie, et de sauvegarde de la vie humaine en mer dans les eaux territoriales ;

Vu les articles L5242-1 et L5242-2 du code des transports ;

Vu le décret n° 77-778 du 7 juillet 1977 relatif au règlement pour prévenir les abordages en mer ;

Vu la délibération n° 133 du 12 mai 2011 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2011-47D/GNC du 16 juin 2011 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2011-4610/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2011-4612/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2012-15882/GNC-Pr du 19 décembre 2012 constatant la prise de fonctions d'un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis de la commission nautique de la Nouvelle-Calédonie réunie en séance du 28 novembre 2013 ;

Considérant la nécessité d'instituer une zone temporaire d'interdiction des activités nautiques afin d'assurer la sécurité des usagers et des opérateurs durant la phase de réparation temporaire de l'émissaire marin de VALE Nouvelle-Calédonie dans le canal de la Havannah,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Il est institué, du 10 décembre 2013 au 3 janvier 2014 dans le canal de la Havannah une zone temporaire définie par les segments de droite reliant les points suivants (système de référence WGS 84) :

– 22° 21,46' S / 166° 58,10' E

– 22° 21,00' S / 166° 59,05' E

– 22° 22,65' S / 167° 00,58' E

– 22° 23,03' S / 166° 57,61' E

Dans cette zone, le mouillage des navires et engins de toute nature, ainsi que l'exercice de la pêche, la baignade, les activités nautiques et subaquatiques sont interdits.

La circulation des navires et engins immatriculés reste toutefois autorisée dans le respect des dispositions du présent arrêté et du règlement international pour prévenir les abordages en mer (ColReg 72).

Article 2 : Les présentes dispositions ne s'appliquent pas aux moyens et personnes employés par l'industriel dans le cadre des travaux, aux moyens nautiques de l'Etat et des collectivités territoriales ou à tout autre moyen engagé dans une opération de sauvetage par le « maritime rescue coordination center » de Nouméa (MRCC).

Article 3 : Les infractions aux dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et aux peines prévues par les articles L5242-1 et L5242-2 du code des transports.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

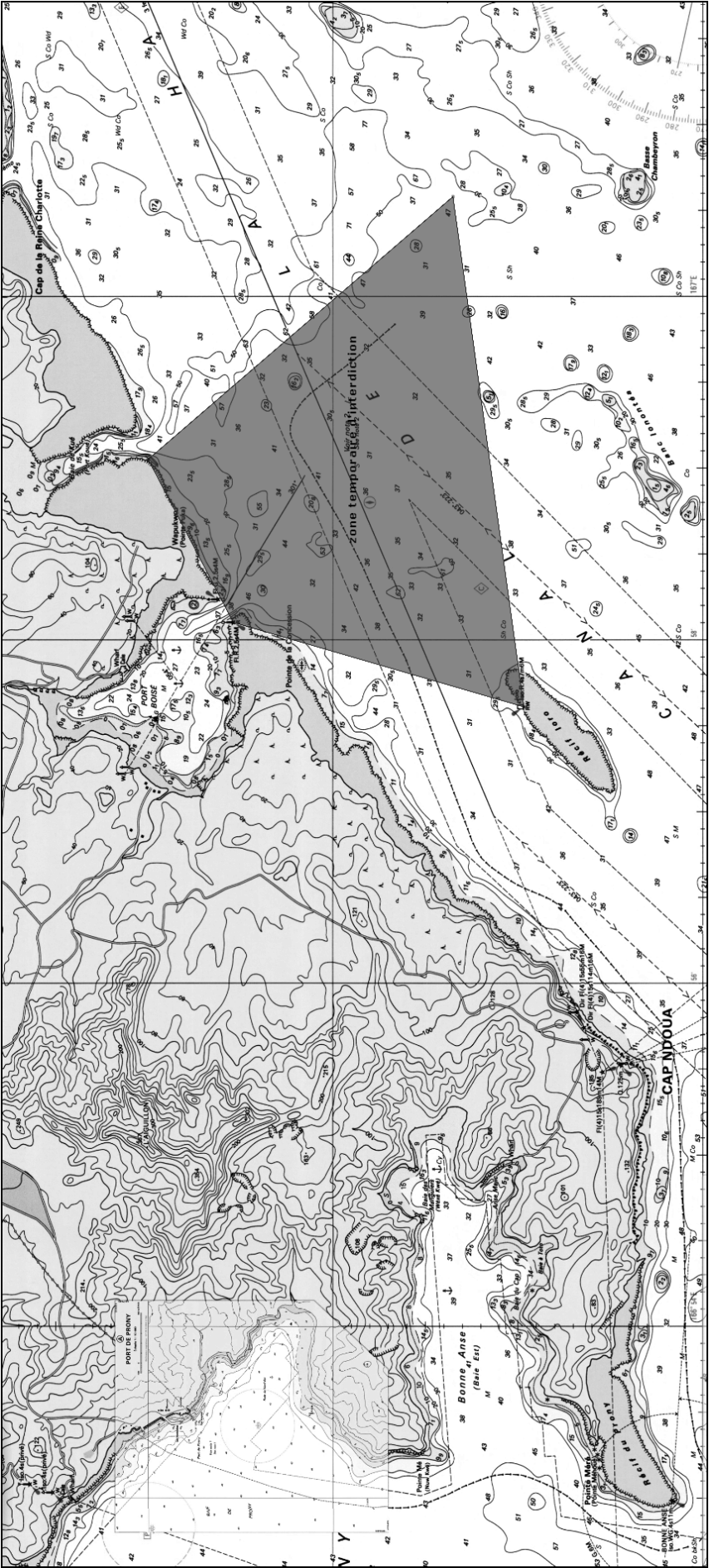
*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
HAROLD MARTIN*

En l'absence de Gilbert Tyuïenon :

*Le membre du gouvernement
chargé des affaires coutumières, du travail,
de l'emploi et de l'insertion professionnelle,
GEORGES MANDAOUE*

**Annexe à l'arrêté n° 2013-3399 /GNC du 10 décembre 2013
portant création d'une zone temporaire d'interdiction – canal de la Havannah**

*10 décembre 2013 au 3 janvier 2014
(extrait carte SHOM)*



Arrêté n° 2013-3403/GNC du 10 décembre 2013 portant ouverture d'un concours externe pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'Aviation Civile

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 59/CP du 10 mai 1989 portant statut particulier du cadre territorial de l'Aviation Civile et de la météorologie ;

Vu la délibération n° 133 du 12 mai 2011 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2011-47/DGNC du 16 juin 2011 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2011-4610/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2011-4612/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2012-15882/GNC-Pr du 19 décembre 2012 constatant la prise de fonctions d'un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Un concours externe pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'Aviation Civile aura lieu, à compter de la date indiquée dans le tableau ci-dessous. Les demandes d'inscription à ce concours devront parvenir à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie au plus tard à la date indiquée dans le tableau ci-dessous, 16 heures terme de rigueur. Passé cette date, les candidatures ne seront plus acceptées.

Corps	Type de concours	Nombre de postes	Date des épreuves	Clôture des inscriptions
Ingénieur des études et de l'exploitation de l'Aviation Civile	Externe	1	9 mai 2014	10 janvier 2014

Article 2 : Les conditions d'inscription à ce concours sont celles prévues par la délibération modifiée n° 59/CP du 10 mai 1989 susvisée.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
HAROLD MARTIN*

Arrêté n° 2013-3417/GNC du 10 décembre 2013 portant approbation de la décision modificative n° 2 du budget 2013 de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 79-365/CG du 14 août 1979 portant création et organisation d'une chambre de métiers en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 133 du 12 mai 2011 fixant le nombre des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2011-47D/GNC du 16 juin 2011, chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2011-4610/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonction des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2011-4612/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2012-15882/GNC-Pr du 19 décembre 2012 constatant la prise de fonctions d'un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 176 du 19 novembre 2013 relative à la décision modificative n° 2 du budget 2013 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : La délibération n° 176 du 19 novembre 2013 de l'assemblée générale de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie relative à la décision modificative n° 2 du budget 2013 est approuvée.

Article 2 : La décision modificative n° 2 du budget 2013 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie est arrêtée comme suit :

- Compte de résultat prévisionnel :
 - recettes d'exploitation : 0 F
 - dépenses d'exploitation : 0 F
 - résultat prévisionnel d'exploitation : 0 F

- Tableau de financement :
 - capacité d'autofinancement : 0 F
 - ressources : -330 000 000 F
 - emplois : -80 000 000 F

Article 3 : Le budget 2013 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie est modifié comme suit :

- Compte de résultat prévisionnel :
 - recettes : 875 471 200 F
 - dépenses : 872 940 500 F
 - résultat : + 2 531 000 F

- Tableau de financement :
- capacité d'autofinancement : 60 551 000 F
- ressources : 61 051 000 F
- emplois : 777 602 150 F

Le résultat déficitaire de 716 551 150 F est équilibré par un prélèvement de même montant sur le fonds de roulement.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
HAROLD MARTIN

En l'absence d'Anthony Lecren :

*Le membre du gouvernement
chargé des affaires coutumières, du travail,
de l'emploi et de l'insertion professionnelle,*
GEORGES MANDAOUE

Arrêté n° 2013-3419/GNC du 10 décembre 2013 portant approbation du budget primitif 2014 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 79-365/CG du 14 août 1979 portant création et organisation d'une chambre de métiers en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 133 du 12 mai 2011 fixant le nombre des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2011-47D/GNC du 16 juin 2011, chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2011-4610/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonction des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2011-4612/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2012-15882/GNC-Pr du 19 décembre 2012 constatant la prise de fonctions d'un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 177 du 19 novembre 2013 relative au budget primitif 2014 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : La délibération n° 177 du 19 novembre 2013 de l'assemblée générale de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie relative au budget primitif 2014 est approuvée.

Article 2 : Le compte de résultat du budget primitif 2014 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie est

arrêté en recettes à la somme de 838 797 000 F (huit cent trente-huit millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille francs) et en dépenses à la somme de 837 923 000 F (huit cent trente-sept millions neuf cent vingt-trois mille francs), faisant apparaître un résultat de fonctionnement prévisionnel excédentaire de 874 000 F (huit cent soixante-quatorze mille francs).

Article 3 : Le tableau de financement du budget primitif 2014 de la chambre de métiers et de l'artisanat est arrêté en ressources à la somme 396 164 000 F (trois cent quatre-vingt-seize millions cent soixante-quatre mille francs) et en emplois à la somme de 775 332 000 F (sept cent soixante-quinze millions trois cent trente-deux mille francs), faisant apparaître un résultat global déficitaire de 379 168 000 F (trois cent soixante-dix-neuf millions cent soixante-huit mille francs) qui sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
HAROLD MARTIN

En l'absence d'Anthony Lecren :

*Le membre du gouvernement
chargé des affaires coutumières, du travail,
de l'emploi et de l'insertion professionnelle,*
GEORGES MANDAOUE

Arrêté n° 2013-3425/GNC du 10 décembre 2013 approuvant la décision modificative n° 1 du budget 2013 de l'académie des langues kanak

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 265 du 17 janvier 2007 portant création et organisation de l'académie des langues kanak ;

Vu la délibération n° 133 du 12 mai 2011 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2011-47D/GNC du 16 juin 2011, chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2011-4610/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2011-4612/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2012-15882/GNC-Pr du 19 décembre 2012 constatant la prise de fonctions d'un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 13-002 du 20 novembre 2013 du conseil d'administration de l'académie des langues kanak portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget 2013,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : La délibération n° 13-002 du 20 novembre 2013 du conseil d'administration de l'académie des langues kanak

portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget 2013 est approuvée.

Article 2 : La décision modificative n° 1 du budget de l'académie des langues kanak – exercice 2013 est arrêtée en recettes et en dépenses à la somme de 8 389 914 F (huit millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatorze francs), dont 4 871 105 F (quatre millions huit cent soixante et onze mille cent cinq francs) en section de fonctionnement et 3 518 809 F (trois millions cinq cent dix-huit mille huit cent neuf francs) en section d'investissement.

Article 3 : Le budget global de l'académie des langues kanak – exercice 2013, est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 195 677 109 F (cent quatre-vingt-quinze millions six cent soixante-dix-sept mille cent neuf francs), dont 174 505 805 F (cent soixante-quatorze millions cinq cent cinq mille huit cent cinq francs) en section de fonctionnement et 21 171 304 F (vingt et un millions cent soixante et onze mille trois cent quatre francs) en section d'investissement.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
HAROLD MARTIN

En l'absence de Déwé Gorodey :

*Le membre du gouvernement
chargé des affaires coutumières, du travail,
de l'emploi et de l'insertion professionnelle,*
GEORGES MANDAOUE

PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

TEXTES GÉNÉRAUX

Erratum à l'arrêté n° 2013-15782/GNC-Pr du 21 novembre 2013 approuvant le règlement intérieur du comité technique paritaire de la direction des technologies et des services de l'information

Publié au JONC n° 8971 du 28 novembre 2013, p. 9450

Avec l'arrêté, il convient de lire l'annexe suivante :

REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DE LA DIRECTION DES TECHNOLOGIES ET DES SERVICES DE L'INFORMATION

Section 1

Présidence – secrétariat

Article 1^{er} : Le comité est présidé par le directeur des technologies et des services de l'information.

En cas d'empêchement du président, la présidence est assurée par le représentant de l'administration le plus ancien dans le cadre ou l'emploi correspondant à la plus haute autorité hiérarchique au sein du comité.

Le président reçoit des autorités administratives ou politiques ou des membres du comité les propositions et les projets dont le comité sera appelé à connaître. Il dirige les débats et transmet à l'autorité compétente les délibérations du comité.

Article 2 : Le secrétariat permanent du comité est assuré par le chef du service de l'administration et des finances.

Le secrétaire est assisté d'un secrétaire adjoint, désigné par le comité technique paritaire parmi les représentants du personnel.

Le secrétaire et le secrétaire adjoint sont nommés lors de la première séance de la mandature du CTP.

Le secrétaire établit le projet d'ordre du jour et le soumet au président ; il envoie les convocations aux séances, centralise les rapports, enregistre, établit, conserve ou diffuse les procès-verbaux des séances, assure la transmission des avis, recommandations ou résolutions, expédie les extraits des délibérations.

Il prend contact avec le secrétaire adjoint pour l'accomplissement de ces tâches et renseigne les membres du comité, dans le cadre de ses attributions.

Section 2

Convocation – saisine – délais

Article 3 : Le comité se réunit, sur la convocation du président, à son initiative ou à la demande écrite du tiers de ses

membres titulaires, dans les conditions prévues à l'article 15 de la délibération n° 440 du 4 juin 1982.

Il se réunit obligatoirement au moins quatre fois par an.

Article 4 : Le comité est saisi dans les conditions prévues à l'article 15 alinéa 2 de la délibération n° 440 du 4 juin 1982.

Article 5 : Afin de permettre aux membres du comité technique paritaire de remplir convenablement la mission qui leur est dévolue, les convocations doivent être adressées au moins 5 jours ouvrés avant la date de la réunion.

N.B. : Rappel : la délibération n° 440 prévoit en son article 15 un délai minimal de 72 heures et maximal de 15 jours.

Section 3

Ordre du jour

Article 6 : L'ordre du jour est arrêté par le président et porté à la connaissance des membres du comité, titulaires et suppléants, dans la lettre de convocation à laquelle sont joints tous les rapports, projets ou documents se rapportant aux questions à traiter en séance.

Toute question non inscrite à l'ordre du jour ne peut être discutée en séance que sur avis favorable du tiers au moins des membres présents.

Toute question inscrite à l'ordre du jour pourra être renvoyée à la prochaine séance sur demande du 2/3 au moins des membres présents.

Section 4

Quorum

Article 7 : Conformément à l'article 19 de la délibération n° 440, le comité technique paritaire ne délibère valablement qu'à la condition de réunir au moins les trois quarts des membres qui le composent. Si ce quorum n'est pas atteint, le président ajourne la séance et de nouvelles convocations sont envoyées dans un délai de deux jours ouvrés pour une nouvelle réunion qui devra se tenir dans un délai de cinq jours ouvrés après la réunion ajournée et qui devra comporter le même ordre du jour. Le comité pourra alors valablement siéger si la moitié de ses membres sont présents.

Section 5

Conditions de fonctionnement

Article 8 : Le comité peut créer des groupes de travail pour l'étude de certaines questions. Les participants à ces groupes de travail peuvent ne pas être membres du comité technique paritaire.

Article 9 : Conformément à l'article 3 de la délibération n° 440, des experts peuvent être convoqués par le président pour être entendus, sur un point de l'ordre du jour, soit à la demande de l'administration, soit des représentants du personnel.

Les experts n'ont pas voix délibérative. Ils ne peuvent assister à l'exclusion du vote qu'à la partie des débats relative aux questions pour lesquelles leur présence a été demandée.

Article 10 : Les avis du comité sont émis à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

S'il est procédé à un vote, celui-ci a lieu à main levée. Chaque membre du comité doit y prendre part.

En cas d'un nombre de voix « pour » supérieur à celui des voix « contre », un avis favorable est réputé avoir été donné.

En cas de nombre de voix « contre » supérieur à celui des voix « pour », un avis défavorable est réputé avoir été donné.

En cas d'un nombre de voix « pour » égal à celui des voix « contre », un avis partagé est réputé avoir été donné.

Le président peut consulter les membres du comité par courrier électronique, sur un dossier ou un point mineur qui ne nécessite pas un débat. Cette consultation à domicile doit être approuvée à l'unanimité des membres du comité.

Dans le cas contraire, la question sera reportée à l'ordre du jour du prochain comité.

Si le dossier ou le point mineur est approuvé à l'unanimité par les membres du comité, la validation doit être retranscrite dans le compte rendu de la prochaine séance du comité.

Section 6 *Procès-verbal*

Article 11 : Conformément à l'article 11 de la délibération n° 440, un projet de procès-verbal est établi après chaque séance. Il est signé par le président et contresigné par le secrétaire et le secrétaire adjoint avant transmission, dans le délai de cinq jours ouvrés, aux membres du comité.

Les membres du comité ont la faculté de présenter auprès du président des observations, dans un délai n'excédant pas cinq jours ouvrés à compter de la date d'envoi du procès-verbal.

Passé ce délai, et sauf cas de force majeure, les observations ne seront plus recevables.

Le procès-verbal est approuvé lors de la séance suivante.

Section 7 *Divers*

Article 12 : Conformément à l'article 13 de la délibération n° 440, le comité technique paritaire est, dans un délai de deux mois, tenu au courant de la suite donnée à ses propositions. Il est en outre informé systématiquement de l'évolution des dossiers correspondants et au plus tard lors de la session suivante.

Article 13 : En fin de séance, le comité peut fixer la date et l'ordre du jour provisoire de la prochaine séance.

Arrêté n° 2013-16718/GNC-Pr du 2 décembre 2013 relatif au versement d'une subvention à la chambre d'agriculture dans le cadre de la mesure d'aide à l'énergie pour les agriculteurs (solde 2012)

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 232 du 21 décembre 2012 relative au budget 2013 de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 82/CP du 16 avril 2002 portant définition d'une aide à l'énergie pour les agriculteurs ;

Vu la délibération n° 133 du 12 mai 2011 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2011-47D/GNC du 16 juin 2011 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2011-4610/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2011-4612/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2012-15882/GNC-Pr du 19 décembre 2012 constatant la prise de fonctions d'un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la demande de la chambre d'agriculture,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Conformément à l'article 5 de la délibération modifiée n° 82/CP du 16 avril 2002, la Nouvelle-Calédonie verse à la chambre d'agriculture (Ridet n° 121897.001), à titre de solde 2012, une subvention de trente-trois millions cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-seize francs CFP (33 154 396 F CFP).

Cette somme sera mandatée sur le compte bancaire CCP de la trésorerie de la province des îles Loyauté n° 14158-01022-0020109R051-34 en une seule fois après certification du caractère exécutoire du présent arrêté.

Article 2 : La dépense est imputable au budget 2013 de la Nouvelle Calédonie, programme P1304 : soutien au secteur agricole, Opération : A1304-02 : gestion des aides au secteur agricole, chapitre 939 : économie, sous fonction 92 : agriculture et pêche – sécurité sanitaire des aliments et Bio sécurité, article 6744 : subvention de fonctionnement aux établissements publics, LC 1864.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
et par délégation :
Le secrétaire général adjoint du gouvernement,
LEON WAMYTAN

MESURES NOMINATIVES (Extraits)

Arrêté n° 2013-15896/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la situation administrative de Véronique Chalié, adjoint administratif normale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} décembre 2013, Mme Chalié (Véronique), adjoint administratif normal 4^e échelon (IB : 315) du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et affectée au conseil économique et social en qualité de secrétaire au bureau présidence et secrétariat général.

Article 2 : A compter de la même date, Mme Chalié (Véronique) perçoit mensuellement la prime catégorielle égale à 1/12^e de la valeur de 22 points d'indice nouveau majoré prévue par la délibération n° 418 du 26 novembre 2008 susvisée.

Article 3 : La dépense est imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie, chapitre fonctionnel 930 (GAA).

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15898/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la situation administrative de Mme Marie-Claire Monefara

Article 1^{er} : A compter du 14 février 2014, Mme Monefara (Marie-Claire), institutrice du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie échelon 11 (IB : 613) est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du vice recteur de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15900/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la situation administrative de Mme Sophie Naran

Article 1^{er} : A compter du 14 février 2014, Mme Naran (Sophie), institutrice du cadre de l'enseignement du premier

degré de Nouvelle-Calédonie échelon 6 (IB : 443) est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du vice recteur de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15908/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la situation administrative de Loïc Chambriard, technicien 2^e grade de la filière technique de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : M. Chambriard (Loïc), technicien 2^e grade de 2^e échelon (IB : 373) de la filière technique de Nouvelle-Calédonie, est maintenu en position d'activité pour servir sous l'autorité du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales, et affecté en qualité de contrôleur en hygiène alimentaire à Nouméa au service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP Sud) à compter du 2 décembre 2013.

Article 2 : A compter de cette date, M. Chambriard (Loïc) continue de percevoir les primes mensuelles suivantes :

- la prime statutaire mensuelle égale à 1/12^e de la valeur de 22 points d'indice nouveau majoré conformément aux dispositions de l'article 7 de la délibération n° 74/CP du 12 février 2009 susvisée ;
- l'indemnité spéciale mensuelle égale à 1/12^e de la valeur de 27 points d'indice nouveau majoré conformément aux dispositions de la délibération n° 417 du 26 novembre 2008 susvisée ;
- une prime mensuelle de contrôle égale au 1/12^e de la valeur de 20 points d'indice nouveau majoré au regard des fonctions de contrôle qu'il exerce, conformément aux dispositions de la délibération n° 418 du 26 novembre 2008 susvisée ;
- une indemnité mensuelle égale à 1/12^e de la valeur de 12 points d'INM pour manipulation de produits dangereux ou toxiques, conformément aux dispositions de l'article 2 bis de la délibération modifiée n° 84 du 25 juillet 1990 susvisée.

Article 3 : La dépense est imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie, chapitre fonctionnel 939 (GKA).

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15912/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la situation administrative de François Fund, ingénieur 2^e grade stagiaire relevant de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 8 octobre 2013, M. Fund (François) est titularisé ingénieur de 2^e grade 1^{er} échelon (INA : 384 ; IB : 492 ; INM : 425) du cadre de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie, en conservant une ancienneté civile d'un an au titre du stage (ACC : 01.00.00).

Article 2 : Est acceptée la démission de M. Fund (François), ingénieur de 2^e grade de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : A compter du 1^{er} décembre, l'intéressé est radié dudit cadre et rayé des contrôles administratifs à compter de cette date.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie

Arrêté n° 2013-15928/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif au recrutement sur titre de M. Florian Eono, infirmier relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} décembre 2013, M. Eono (Florian), titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier, est recruté sur titre en qualité d'infirmier stagiaire (IB : 324) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : A compter de la même date, M. Eono (Florian) est soumis à un stage probatoire d'un an et placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur du centre hospitalier du Nord.

Article 3 : La titularisation de l'intéressé, au terme du stage probatoire, ne sera examinée en commission administrative paritaire qu'après réception du diplôme d'Etat d'infirmier par la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

Article 4 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15930/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Agnès Latchimy, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} octobre 2013, Mme Latchimy (Agnès), infirmière stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 351) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15932/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Marie-Nadia Neti dit Vaimatapako, aide-soignante relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} octobre 2013, Mme Neti Dit Vaimatapako (Marie-Nadia), aide-soignante stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 258) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15934/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Augustine Letievent, aide-soignante relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compte du 17 octobre 2013, Mme Letievent (Augustine), aide-soignante stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 258) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15936/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Solange Blomme, aide-soignante relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} août 2013, Mme Blomme (Solange), aide-soignante stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 258) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15938/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Chantal Wadawa, aide-soignante relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 2 janvier 2013, Mme Wadawa (Chantal), aide-soignante stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 258) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15940/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Emmanuelle Morault, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 18 mai 2013, Mme Morault (Emmanuelle), infirmière stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 351) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15942/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Maaura Maréchal, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 8 septembre 2013, Mme Maréchal (Maaura), infirmière stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 351) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15944/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Roxanne Kai, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 4 décembre 2013, Mme Kai (Roxanne), infirmière stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 351) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15946/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Carine André, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juillet 2013, Mme André (Carine), infirmière stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 351) relevant du statut

particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15948/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Camille Combes, ergothérapeute relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 14 août 2013, Mme Combes (Camille), ergothérapeute stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 351) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15950/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Marion Soranzo, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 6 septembre 2013, Mme Soranzo (Marion), infirmière stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 351) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15952/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de M. Johann Teboul, infirmier relevant du

statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} septembre 2013, M. Teboul (Johann), infirmier stagiaire, est titularisé au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 351) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois mois (3) à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15954/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Vanessa Bonnefond, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 3 septembre 2013, Mme Bonnefond (Vanessa), infirmière stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 351) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15956/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Louise Roche, technicienne de laboratoire relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 8 janvier 2013, Mme Roche (Louise), technicienne de laboratoire stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 351) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissariat de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15958/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Virginie Piazza, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} septembre 2013, Mme Piazza (Virginie), infirmière stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 351) relevant du statut des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15960/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Jessica Vian, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2013, Mme Vian (Jessica), infirmière stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 351) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15962/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Charlotte Quach, technicienne de laboratoire relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} mai 2013, Mme Quach (Charlotte), technicienne de laboratoire stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 351) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15964/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Angèle Concaro, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} septembre 2013, Mme Concaro (Angèle), infirmière stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 351) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15968/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la titularisation de Mme Isabelle Moutry, infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 2 septembre 2013, Mme Moutry (Isabelle), infirmière stagiaire, est titularisée au grade normal de 2^e classe 1^{er} échelon de sa grille (IB : 351) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de trois (3) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15974/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à la réintégration de M. Manuel D'Almeida

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} décembre 2013, M. D'Almeida (Manuel) est réintégré dans son cadre d'origine.

Article 2 : A compter du 1^{er} décembre 2013, l'arrêté n° 2013-12876/GNC-Pr du 5 septembre 2013 susvisé est abrogé.

Article 3 : A compter de la même date, M. D'Almeida (Manuel), technicien 3^e échelon (IB : 360) du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie, est placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 4 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2013-15976/GNC-Pr du 25 novembre 2013 relatif à l'avancement d'un agent de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : L'agent désigné ci-après bénéficie d'un avancement d'échelon à l'ancienneté sauf interruption de service antérieure à la date prévue pour avancement.

Cadre territorial du patrimoine et des bibliothèques
Attaché de conservation

Matricule	Nom - Prénom	Grade/ Cl/Ech	Date d'effet	IBA	ACC	Affectation
22 111	Lee (Sophia)	1 - 02	12/11/2013	0616	/	PVS

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

DECLARATION DE MODIFICATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **DALHIA GOU POUEÏ (DAGOPO)**

Siège social : Au domicile du président en exercice : Yaté, tribu de Unia, 98834 Yaté

Récépissé de déclaration de modification de l'association n° W9N1000809 du 13 novembre 2013 (dirigeants, objet, statuts)

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **" SYNERGIA - ASSOCIATION CALEDONIENNE
DES MASSO-PRATICIENS DE BIEN ETRE ET
DE REFLEXOLOGIE "**

Siège social : 15 rue Sourate Faubourg Blanchot, 98800 Nouméa

Récépissé de déclaration de création n° W9N1004582 du 19 novembre 2013

PUBLICATIONS LEGALES

Peggy VAUTRIN - Tél. 28 36 26
10 rue Bichat — Quartier Latin

Par acte S.S.P en date à NOUMÉA du 29 novembre 2013 enregistré en même lieu le 29 novembre 2013, folio 84, bordereau 293/14, la société MINMMÂN SARL (2013 B 1 196 948) s'est portée acquéreur d'un fonds de commerce d'alimentation générale sis et exploité sous l'enseigne « L'ÉPICERIE DU QUARTIER LATIN », à Nouméa, 12 rue du Docteur Lescour, appartenant à la société L'ÉPICERIE (2010 B 996 264, ridet 996 264 001), et ce au prix de 5 500 000 XPF. Les créanciers du vendeur, ont un délai de 10 jours à compter de la dernière insertion légale, pour faire opposition au Cabinet LA JURIDIQUE, 10 rue Bichat, Nouméa, BP 2584 — 98846 NOUMÉA où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

AVIS

Par jugement du 20 novembre 2013, le tribunal mixte de commerce a arrêté un plan de sauvegarde de la SARL ELECTRA, dont le siège social est 13, rue Nobel - Ducos - 98800 NOUMÉA - RCS n° B 845 115, organisant la continuation de l'entreprise et a désigné la SELARL Mary Laure GASTAUD (Immeuble Le Fortin -1 bis boulevard Extérieur - BP 3420 - 98846 NOUMÉA CEDEX - Tél : 28.14.24) en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

AVIS

Par jugement du 20 novembre 2013 le tribunal mixte de commerce a prononcé la liquidation judiciaire, sur conversion du redressement judiciaire, de la société ASSAINISSEMENT TERRASSEMENT NOUVELLE-CALÉDONIE, dont le siège social est au lot, 88, les Scheffleras, Mont-Mou - 98890 PAITA exerçant une activité d'assainissement terrassement sous le n° RCS B 936 351 et a désigné la SELARL Mary Laure GASTAUD en qualité de liquidateur.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de l'EURL l'UNIPRIX, dont le siège social était sis immeuble le Perron - 98825 POUEMBOU - RCS n° B 164 426, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la SARL BOULGA, dont le siège social était 98813 CANALA - RCS n° 95 B 420 323, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la SARL MEGAPIXELS, dont le siège social était sis 57, rue Charleroi - Vallée des Colons - 98800 NOUMÉA - RCS n° B 749 358, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la SARL EDITIONS DE LA PLUME, dont le siège social était sis 9 rue d'Almayrac - 98800 NOUMÉA - RCS n° B 793 422, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la SARL MULTITRAVAUX, dont le siège social était sis 277 rue J. Iékawé - PK 7 - 98800 NOUMÉA - RCS n° B 224 238, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire

de la SARL LIBRE SERVICE NAKETY, dont le siège social était sis NAKETY - 98813 CANALA - RCS n° B 803 262, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de M. Jean Olivier QUERE, né le 5 juin 1967 à DOUAI - demeurant résidence le Mirage - 31 promenade Roger Laroque - 98800 NOUMEA - ridet n° 328 013 003, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la SARL CRISTALINE, dont le siège social était sis immeuble Basquin - RT 1 - 98880 LA FOA - RCS n° B 818 591, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire du GIE NORD AMBULANCES, dont le siège social était sis tribu de Koniambo - 98860 KONE - RCS n° C 600 213, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la SARL SUGIYAMA, dont le siège social était sis 16, rue de Normandie - 98836 DUMBEA - RCS n° B 546 333, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire

de Nicole HUGEAUD épouse LECANU, née le 5 août 1956 à NOUMEA, exerçant à l'enseigne SNACK LE FOYER - 126 rue des Oeillets - 98810 MONT-DORE - ridet n° 220 384 001, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la SARL ELECTROCAL, dont le siège social était sis 29 promenade Roger Laroque - 98800 NOUMEA - RCS n° B 846 634, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la SARL SOLEIL D'ICI dont le siège social était sis 67 route de l'Anse-Vata - 98800 NOUMEA - RCS n° B 844 878, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la SARL ICHIBANKAN, dont le siège social était sis 35 avenue Foch - 98800 NOUMEA - RCS n° B 859 579, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de M. Christian PERKA, né le 25 décembre 1959 à AGEN (47000) demeurant 31 rue Gilbert Allègre - Val Magenta - 98800 NOUMEA - ridet n° 231 248 004, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire

de la SARL NORD CONSTRUCTION ISOTHERMIQUES ET FROID, dont le siège social était sis Tipenga - 98000 POUEMBOUT - RCS n° B 722 850, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la SARL S2TP, dont le siège social était sis tribu de Touaourou - YATE - RCS n° B 644 427, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de M. Emmanuel KOUENIA, né le 27 mai 1954 à NOUMEA demeurant tribu de Nigou - 98813 CANALA, ridet n° 458 570 002, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la société A.C.G. GESTION, dont le siège était 7, route du Vélodrome - 98800 NOUMEA - n° RCS B 709 543, pour extinction du passif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la SARL SNIPER, dont le siège social était sis 17 rue Gallieni - 98800 NOUMEA - RCS n° B 9685 86, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Par jugement du 18 novembre 2013 le tribunal mixte de commerce a prononcé la liquidation judiciaire, sur conversion du redressement judiciaire, de la SARL DIEZ, dont le siège social

est au 22, rue Paul DUQUESNE - Espace Moselle - Artillerie - 98800 NOUMEA et a désigné la SELARL Mary Laure GASTAUD en qualité de liquidateur.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013 prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de l'EURL DILO NC dont le siège social était au 1, rue Louis Forest - 98800 NOUMEA - RCS n° B 754 895, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la société DRAGONWING dont le siège social était 19, rue Jenner, immeuble Jenner, Vallée du Génie - 98800 NOUMEA - RCS n° B 722 009 pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la SOCIETE D'EQUIPEMENTS NAUTIQUES, dont le siège était 14, rue J.M. de Hérédia - Portes de Fer - 98800 NOUMEA - RCS n° B 707 109 pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de l'EURL GLOBE dont le siège social était 40, rue de la République - 98800 NOUMEA - RCS n° B 689 463, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire

de M. Patrick CREUGNET né le 26 septembre 1953 à NOUMÉA, demeurant à Nessadiou - RT 1- 98870 BOURAIL - ridet n° 084 350 003, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013 prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la SARL SEALODGE DEVELOPPEMENT dont le siège était sis 36, rue du Maréchal Juin - 98800 NOUMÉA - RCS n° B 728 535, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

AVIS

Le tribunal mixte de commerce a, par jugement du 18 novembre 2013, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de la société TERRADESA, dont le siège social était au 40, route de l'Anse-Vata - 98800 NOUMÉA - RCS n° B 665 349, pour insuffisance d'actif.

Le greffier

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMÉA

AVIS

Les créanciers de Mme RIGAUD Chantal déclarée en liquidation judiciaire par jugement du 4 juin 2012 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe au Tribunal de Première Instance de NOUMÉA, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa, le 29 novembre 2013

Le greffier

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMÉA

AVIS

Les créanciers de M. SAMAT Gaël déclarée en liquidation judiciaire par jugement du 6 mai 2013 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe au Tribunal de Première Instance de NOUMÉA, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa, le 29 novembre 2013

Le greffier

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

AVIS

La cour d'appel de Nouméa a par arrêt rendu le 18 novembre 2013 infirmé la décision du tribunal mixte de commerce de Nouméa en date du 16 avril 2012 ayant prononcé l'encontre de M. Michel GASPARD, né le 6 février 1968 à NOUMÉA, une mesure d'interdiction de gérer pour une durée de dix ans.

Nouméa le 25 novembre 2013

Le greffier

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 19 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 935 759.

Raison sociale ou dénomination : "MAIWEN".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 3 rue Ernest Massoubre – immeuble Konéva – Orphelinat – BP 8125 – 98807 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 5 novembre 2012 :

Ancienne adresse : 28 rue Eugène Porcheron – Quartier Latin – Roger Berard – BP 232 – 98845 Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : 3 rue Ernest Massoubre – immeuble Koneva – Orphelinat – BP 8125 – 98807 Nouméa CEDEX.

Transfert de l'établissement principal à compter du 5 novembre 2012 :

Ancienne adresse : 28 rue Eugène Porcheron – Quartier Latin – Roger Bérard – BP 232 – 98845 Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : 3 rue Ernest Massoubre – immeuble Koneva – Orphelinat – BP 8125 – 98807 Nouméa CEDEX.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 19 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 19 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 855 791.

Raison sociale ou dénomination : "SC PETRA INVESTISSEMENT".

Forme et capital : société civile au capital de 200 000 XPF.

Adresse du siège social : 3 rue Ernest Massoubre – immeuble Koneva – Orphelinat – BP 8125 – 98807 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 5 novembre 2012 :

Ancienne adresse : 28 rue Eugène Porcheron – BP 232 – 98845 Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : 3 rue Ernest Massoubre – immeuble Koneva – Orphelinat – BP 8125 – 98807 Nouméa CEDEX.

Transfert de l'établissement principal à compter du 5 novembre 2012 :

Ancienne adresse : 28 rue Eugène Porcheron – BP 232 – 98845 Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : 3 rue Ernest Massoubre – immeuble Koneva – Orphelinat – BP 8125 – 98807 Nouméa CEDEX.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 19 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 19 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 958 025.

Raison sociale ou dénomination : "CALEDONIENNE D'INGENIERIE".

Sigle : "C.I".

Nom commercial : "CALEDONIENNE D'INGENIERIE".

Forme et capital : société par actions simplifiée au capital de 5 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 28 rue Eugène Porcheron – immeuble Roger Bérard – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Transformation de la société à compter du 26 décembre 2012 :

Ancienne forme : société à responsabilité limitée (SARL).

Nouvelle forme : société par actions simplifiée (SAS).

Modification sur les dirigeants à compter du 26 décembre 2012 :

Ancienne mention : M. Jean DELPECH, gérant.

Nouvelle mention : M. Jean DELPECH, président.

Ancienne mention : M. Laurent GRARE, gérant.

Nouvelles mention : M. Laurent GRARE, directeur général.

Ancienne mention : M. Jean-Marc BRUEL, gérant.

Nouvelle mention : M. Jean-Marc BRUEL, directeur général délégué.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 19 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 19 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 599 472.

Raison sociale ou dénomination : "VERGNET PACIFIC".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 15 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 19 rue Papin – dock A – BP 7437 – 98801 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 3 décembre 2012 :

Partant(s) : VERGNET Marc Yves, gérant.

Nouveau(x) : DOUAT Jérôme Pierre Albert Marie, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 19 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 19 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 848 762.

Raison sociale ou dénomination : "S.C.I. C.M.C. PAITA NORD".

Forme et capital : société civile au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 2 rue Gabriel Laroque – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 7 décembre 2012 :

Ancienne adresse : 7 rue Fernand Gerdolle – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 2 rue Gabriel Laroque – 98800 Nouméa.

Transfert de l'établissement principal à compter du 7 décembre 2012 :

Ancienne adresse : 7 rue Fernand Gerdolle – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 2 rue Gabriel Laroque – 98800 Nouméa.

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 7 décembre 2012 :

Partant(s) : SIMON Olivier Xavier Marie, gérant.

Changement de qualité : RONSIN Daniel Pascal Virgile Driss, gérant devient gérant associé unique.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 19 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 19 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 077 379.

Raison sociale ou dénomination : "NIGHT VIBRATIONS".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 6 rue Spahr – Val Plaisance – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 17 décembre 2012 :

Ancienne adresse : 312 rue Jacques Iékawé – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 6 rue Spahr – Val Plaisance – 98800 Nouméa.

Transfert de l'établissement principal à compter du 17 décembre 2012 :

Ancienne adresse : 312 rue Jacques Iékawé – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 6 rue Spahr – Val Plaisance – 98800 Nouméa.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 19 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 19 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 006 162.

Raison sociale ou dénomination : "STEMER COMPOSITE".

Nom commercial : "STEMER COMPOSITE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 2445 rue des Cerisiers Bleus – 98809 Mont-Dore.

Objet de la modification :

Transfert de l'établissement principal à compter du 7 janvier 2013 :

Ancienne adresse : 2445 rue des Cerisiers Bleus – 98809 Mont-Dore

Nouvelle adresse : 4 rue Henri Simonin – Ducos – 98800 Nouméa.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 19 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 19 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 87 B 163 097.

Raison sociale ou dénomination : "J.M.S. ET LEGRAS IMMOBILIER".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 3 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 81 rue du 18 Juin – Magenta – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 30 novembre 2012 :

Nouveau(x) : MOUREN Sébastien Benoit Julien, gérant ; CARE Joël Jean-Marie, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 19 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 19 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 596 684.

Raison sociale ou dénomination : "EARINA".

Nom commercial : "EARINA".

Forme et capital : société civile au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 7 rue du professeur Guillaumain – Ouen Toro – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Dissolution sans liquidation par transmission universelle de patrimoine de la société à compter du 31 décembre 2011 à la SCI KINOA, immatriculée au R.C.S. Nouméa sous le n° 2010 D 1041 458.

Journal d'annonce légale : Les Nouvelles Calédoniennes du 15 décembre 2011.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 19 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 19 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 615 823.

Raison sociale ou dénomination : "DOCTEUR JEAN-FRANCOIS BISET".

Forme et capital : société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : rue Fernand Legras Prolongée – Baie des Citrons – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Dissolution sans liquidation par transmission universelle du patrimoine de la société à compter du 24 décembre 2012.

Journal d'annonce légale : Les Nouvelles Calédoniennes du 3 janvier 2013.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 19 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 19 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 148 238.
Raison sociale ou dénomination : "CABINET D'UROLOGIE PACIFIQUE SUD".
Forme et capital : société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 120 000 XPF.
Adresse du siège social : 6 route du Vélodrome – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 24 décembre 2012 :
Nouveau(x) : SMDI Abdelkader, gérant associé ; BISET Jean-François Louis, gérant associé.
Modification de la date de clôture de l'exercice social à compter du 24 décembre 2012 :
Ancienne : 31 décembre.
Nouvelle : 30 septembre.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 19 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 19 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 868 638.
Raison sociale ou dénomination : "CABINET D'UROLOGIE DE LA VALLEE DES COLONS".
Forme et capital : société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 40 000 000 XPF.
Adresse du siège social : 1 rue du révérend père Roman – Clinique Magnin – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Zone historique greffe :
Dissolution sans liquidation par transmission universelle du patrimoine de la société à compter du 24 décembre 2012.
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes du 3 janvier 2013.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 19 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 685 180.

Raison sociale ou dénomination : "SARL MENUISERIE LEON".

Nom commercial : "MENUISERIE LEON".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 30 rue Nobel – ZI de Ducos – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 1^{er} mars 2013 :

Ancienne adresse : 565 rue Newton – Ducos – BP 15737 – 98804 Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : 30 rue Nobel – ZI de Ducos – 98800 Nouméa.

Transfert de l'établissement principal à compter du 1^{er} mars 2013 :

Ancienne adresse : 565 rue Newton – Ducos – BP 15737 – 98804 Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : 30 rue Nobel – ZI de Ducos – 98800 Nouméa.

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} mars 2013 :

Modifié : LEON Frédéric, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 20 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 106 137.

Raison sociale ou dénomination : "PRO SYSTEMS PACIFIC".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 240 000 XPF.

Adresse du siège social : 41 rue Sébastopol – BP 5469 – 98853 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 11 mars 2013 :

Partant(s) : TERPREAULT Yannis Alfred Albert, gérant.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 1^{er} mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 772 137.

Raison sociale ou dénomination : "ALMADISK".

Nom commercial : "ALMADISK".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 6 rue Palasete Sako – parc d'entreprises de la Yahoué – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 22 janvier 2013 :

Ancienne adresse : 83 avenue Bonaparte – Rivière Salée – BP 16639 – 98804 Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : 6 rue Palasete Sako – parc d'entreprises de la Yahoué – 98800 Nouméa.

Transfert de l'établissement principal à compter du 22 janvier 2013 :

Ancienne adresse : 83 avenue Bonaparte – Rivière Salée – BP 16639 – 98804 Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : 6 rue Palasete Sako – parc d'entreprises de la Yahoué – 98800 Nouméa.

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 22 janvier 2013 :

Partant(s) : ARNAUD Sébastien, gérant ; ROSSI Grégorio Mario, gérant ; BODIN Jacky Claude Jean, gérant.

Nouveau(x) : BRIFFA Yannick Stéphane Tony, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 996 819.

Nom(s), prénom(s) : KIKANOI épouse POURCELOT Niukimoana.

Nationalité : française.

Adresse du principal établissement : route des Bougainvilliers – village – 98890 Païta.

Objet de la modification :

Modification d'activité de l'établissement principal situé route des Bougainvilliers – village – 98890 Païta, à compter du 22 mars 2013.

Ancienne : commerce détail de bijoux fantaisies et vêtements, accessoires divers.

Nouvelle : commerce détail de bijoux fantaisies et vêtements, accessoires divers ; rotisserie.

Modification de l'enseigne à compter du 22 mars 2013 :

Ancienne : "FALE TEU MAGONI".

Nouvelle : "FALE TEU MAGONI/ROTISSERIE MNS".

Evènements CFE :

29P Autre modification concernant la personne.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 147 149.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE ASUS INVEST".

Sigle : "SC ASUS INVEST".

Forme et capital : société civile au capital de 200 000 XPF.

Adresse du siège social : 41 rue de Sébastopol – immeuble Surcouf – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 21 décembre 2012 :

Partant(s) : MARCONNET Pascale Jeanne, gérant associé.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 714 006.

Raison sociale ou dénomination : "PRONACRI".

Nom commercial : "FERME AQUACOLE A MONDONI".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 48 800 000 XPF.

Adresse du siège social : Sofmor – la Caférie – BP 39 – 98860 Koné.

Objet de la modification :

Augmentation de capital à compter du 9 novembre 2012 :

Ancien : 24 800 000 XPF.

Nouveau : 48 800 000 XPF divisé en 4 880 parts sociales de 10 000 FXPF.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 018 241.

Raison sociale ou dénomination : "BARDANE".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 132 600 000 XPF.

Adresse du siège social : 28 rue Eugène Porcheron – immeuble Roger Bérard – c°/ SNCP – BP 232 – 98845 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Modification de l'objet social à compter du 14 décembre 2012 :

Ancien(s) : acquisition par tous moyens (achat, échange, apports...) d'une fraction du lot n° 91 du lotissement Les Pétroglyphes commune de Païta. Construction, sur ces lots, par voie de délégation de maîtrise d'ouvrage ou autrement d'un ensemble de 5 villas à usage d'habitation, destinés à être loués nus avec toutes annexes et dépendances à des locataires qui en feront leur résidence principale conformément aux dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement Outre Mer. Location, gestion et entretien de cet ensemble immobilier par voie de délégation. L'emprunt sous quelque forme que ce soit, de toutes sommes nécessaires à la réalisation de cet objet social.

Nouveau(x) : l'acquisition des droits à bâtir dépendant d'un ensemble immobilier à édifier sur un terrain sis commune de Nouméa, formant le lot n°69 du lotissement Cheval – Quartier Haut-Magenta, d'une superficie de 12a 26ca, en respect du budget prévisionnel et des délais de construction qui seront fixés dans le contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée; la construction, sur ces droits foncier, par voie de délégation de maîtrise d'ouvrage ou autrement d'un ensemble immobilier devant comprendre, notamment 7 logements destinés à être loués nus avec toutes annexes et dépendances à des locataires qui en feront leur résidence principale conformément aux dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement Outre-Mer. La location, gestion et l'entretien de cet ensemble immobilier par voie de délégation. L'emprunt sous quelque forme que ce soit, de toutes sommes nécessaires à la réalisation de cet objet social ; la constitution de toutes garanties pour l'emprunt, sous quelque forme que ce soit, de toute somme nécessaire à la réalisation de l'objet social; la constitution du cautionnement hypothécaire en faveur des associés, mais uniquement pour garantir les emprunts contractés par eux, en vue de leur permettre de répondre aux appels de fonds de la société, nécessaires à la réalisation de l'objet sociale ou en vue de souscrire à toute augmentation de capital ; l'avance au profit des associés et dans la limite de la trésorerie disponible de la société, des sommes suffisantes pour leur permettre de faire face aux échéances d'emprunt visées à l'alinéa précédent ; plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant se rattacher directement à l'objet social, de nature à favoriser directement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 14 décembre 2012 :

Partant(s) : “SARL SOCIETE NEO-CALEDONIENNE DE PARTICIPATION”, gérant.

Nouveau : “SAS CALEDONIENNE D'INGENIERIE”, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 928 275.

Raison sociale ou dénomination : “SOCIETE GENERALE DE RENOVATION”.

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 300 000 XPF.

Adresse du siège social : 25 résidence Charles de Vemeuilh – 98840 Païta.

Objet de la modification :

Modification d'activité de l'établissement principal situé 25 résidence Charles de Verneuilh – 98840 Païta, à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Ancienne : conception, réalisation et exécution de tous travaux de constructions rénovation, transformation.

Nouvelle : revêtement de sols, petite peinture et plomberie.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 016 328.

Raison sociale ou dénomination : “ACEROLA”.

Forme et capital : société civile au capital de 93 500 000 XPF.

Adresse du siège social : 28 rue Eugène Porcheron – immeuble Roger Bérard – c°/ SNCP – BP 232 – 98845 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Modification de l'objet social à compter du 14 décembre 2012 :

Ancien(s) : acquisition par tous moyens (achat, échange, apports...) d'une fraction du lot n° 91 du lotissement Les Pétroglyphes commune de Païta. Construction, sur ces lots, par voie de délégation de maîtrise d'ouvrage ou autrement d'un ensemble de cinq villas à usage d'habitation, destinés à être loués nus avec toutes annexes et dépendances à des locataires qui en feront leur résidence principale conformément aux dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement Outre Mer. Location, gestion et entretien de cet ensemble immobilier par voie de délégation.

Nouveau(x) : l'acquisition des droits à bâtir dépendant d'un ensemble immobilier à édifier sur un terrain sis commune de Nouméa, formant le lot n°69 du lotissement Cheval – Quartier Haut-Magenta, d'une superficie de 12a 26ca, en respect du budget prévisionnel et des délais de construction qui seront fixés dans le contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée; la construction, sur ces droits foncier, par voie de délégation de maîtrise d'ouvrage ou autrement d'un ensemble immobilier devant comprendre, notamment 4 logements destinés à être loués nus avec toutes annexes et dépendances à des locataires qui en feront leur résidence principale conformément aux dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement Outre-Mer ; la location, gestion et l'entretien de cet ensemble immobilier par voie de délégation. L'emprunt sous quelque forme que ce soit, de toutes sommes nécessaires à la réalisation de cet objet social ; la constitution de toutes garanties pour l'emprunt, sous quelque

forme que ce soit, de toute somme nécessaire à la réalisation de l'objet social; la constitution du cautionnement hypothécaire en faveur des associés, mais uniquement pour garantir les emprunts contractés par eux, en vue de leur permettre de répondre aux appels de fonds de la société, nécessaires à la réalisation de l'objet sociale ou en vue de souscrire à toute augmentation de capital ; l'avance au profit des associés et dans la limite de la trésorerie disponible de la société, des sommes suffisantes pour leur permettre de faire face aux échéances d'emprunt visées à l'alinéa précédent; plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant se rattacher directement à l'objet social, de nature à favoriser directement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 14 décembre 2012 :

Partant(s) : "SARL SOCIETE NEO-CALEDONIENNE DE PARTICIPATION", gérant.

Nouveau : "SAS CALEDONIENNE D'INGENIERIE", gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 93 B 382 127.

Raison sociale ou dénomination : "POLYSHOP".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 13 rue du général Mangin – centre ville – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 6 décembre 2012 :

Partant(s) : AMINDALAN épouse CHANSEAU Annie, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 74 B 050 054.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE LE NICKEL-SLN".

Sigle : "LE NICKEL-SLN".

Nom commercial : "LE NICKEL-SLN".

Forme et capital : société anonyme au capital de 2 107 368 000 XPF.

Adresse du siège social : 2 rue Desjardins – BP E5 – 98848 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Changement de qualité : GUGLIERMINA Pierre Jean François Régis, administrateur devient directeur général et administrateur ; ALLA Pierre Marcel Jules, directeur général délégué et administrateur devient président du conseil d'administration ; BUFFET Patrick Charles Marc, président du conseil d'administration et directeur général devient administrateur.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 061 993.

Raison sociale ou dénomination : "TECHNIFROID société en liquidation.

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 6 rue du général Patch – Faubourg Blanchot – résidence Martin Lecole – BP 27157 – 98863 Nouméa CEDEX.

Objet le modification :

Zone historique greffe :

Dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} décembre 2012.

Liquidateur : TRIOLET Tatiana.

Le siège de la liquidation est fixé à BP 4335 – 98847 Nouméa CEDEX.

Journal d'annonces légales : TELE 7 Jours du 21 novembre 2012.

Evènements CFE :

22M Dissolution de la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 870 170.

Raison sociale ou dénomination : "CENTRE D'AFFAIRES ET DE SERVICES YANAI LOCATIONS".

Sigle : "C.A.S.Y.L.".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 400 000 XPF.

Adresse du siège social : route territoriale n° 1 – BP 105 – 98880 La Foa.

Objet de la modification :

Modification de l'objet social à compter du 2 octobre 2012 :

Ancien(s) : achat, vente, location de voitures et véhicules utilitaires, de matériels industriels ou TP, de bateaux de plaisance, ainsi que le négoce de matériaux industriels et de matériaux de travaux publics et de bâtiment, et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, industrielles, pouvant s'y rapporter directement ou indirectement.

Nouveau(x) : achat, vente, location de voitures et véhicules utilitaires, de matériels industriels ou TP, de bateaux de plaisance, ainsi que le négoce de matériaux industriels et de matériaux de travaux publics et de bâtiment, et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, industrielles, pouvant s'y rapporter directement ou indirectement. Le terrassement, les travaux publics en tous genre, le genre civil, les travaux d'assainissement et VRD.

Adjonction d'activité de l'établissement principal situé route territoriale n° 1 – BP 105 – 98880 La Foa, à compter du 2 octobre 2012 :

Ancienne : location voitures et bateaux ; achat ; vente et dépôt

Nouvelle : location voitures et bateaux ; achat ; vente et dépôt le terrassement, les travaux publics en tous genre, le genre civil, les travaux d'assainissement et VRD.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 106 731.

Raison sociale ou dénomination : "SCI J3D DOCK".

Forme et capital : société civile au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 53 rue Bonaparte – centre commercial de la Rivière Salée – BP 6641 – 98806 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 27 décembre 2012 :

Partant(s) : SARL J3D HOLDING, gérant.

Nouveau(x) : MILIN Jean-Luc, gérant associé.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 048 206.

Raison sociale ou dénomination : "DISTRIMARK".

Forme et capital : société à responsabilité limitée associé unique au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 228 rue Georges Lèques – Normandie – BP 6388 – 98806 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 4 décembre 2012.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA 73 B 046 433.

Raison sociale ou dénomination : "BATICAL".

Nom commercial : "BATICAL STANDARD - BATISTANDARD - BATICAL SERVICES - BATICAL MAINTENANCE - BATICAL SAV - BATICAL AUTOMATISMES".

Forme et capital : société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 30-32 rue Forest – Ducos – BP 3865 – 98846 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Adoption d'un nom commercial à compter du 12 décembre 2012 : "BATICAL STANDARD - BATISTANDARD - BATICAL SERVICES - BATICAL MAINTENANCE - BATICAL SAV - BATICAL AUTOMATISMES".

Modification de l'objet social à compter du 12 décembre 2012 :

Ancien(s) : achat, vente, représentation de tous matériaux se rapportant à la construction de bâtiments, aux travaux publics.

Nouveau(x) : l'achat, vente, représentation de tous matériaux se rapportant à la construction de bâtiments, aux travaux publics. La transformation et la production de menuiseries, fermetures, garde-corps, protections solaires et produits verriers. La réparation, le service après-vente et la maintenance de menuiseries, fermetures et automatismes.

Ouverture d'un établissement complémentaire à compter du 12 décembre 2012 sous l'enseigne BATICAL NORD.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 124 411.
 Raison sociale ou dénomination : "CAMUSAT NOUVELLE CALEDONIE".
 Nom commercial : "CAMUSAT NC".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée associée unique au capital de 1 000 000 XPF.
 Adresse du siège social : 56 rue Auer – Ducos – Dock 23 – Nouméa – BP 28 – 98830 Dumbéa
 Objet de la modification :
 Acquisition d'un fonds à compter du 1^{er} juillet 2012.
 Evénements CFE :
 29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 131 770.
 Raison sociale ou dénomination : "SARL AUM".
 Nom commercial : "HOTEL LE PARIS".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.
 Adresse du siège social : 45 rue de Sébastopol – centre ville – 98800 Nouméa.
 Objet de la modification :
 Transfert de l'établissement principal à compter du 1^{er} avril 2012 :
 Ancienne adresse : 45 rue de Sébastopol – centre ville – 98800 Nouméa.
 Nouvelle adresse : 45-47 rue Sébastopol – centre ville – immeuble le Méridien – 98800 Nouméa.
 Adoption d'une enseigne à compter du 1^{er} avril 2012 : "HOTEL LE PARIS".
 Adoption d'un nom commercial à compter du 1^{er} avril 2012 : "HOTEL LE PARIS".
 Modification d'activité de l'établissement principal situé 45-47 rue Sébastopol – centre ville – immeuble le Méridien – 98800 Nouméa, à compter du 1^{er} avril 2012 :
 Ancienne : holding, prise de participation.
 Nouvelle : hôtellerie, holding, prise de participation.
 Evénements CFE :
 29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 028 737.
 Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE D'IMPORTATION DU PACIFIQUE".
 Sigle : "SODIMPAC".
 Nom commercial : "SODIMPAC".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.
 Adresse du siège social : 39 rue Fernand Forest – zone industriel de Ducos – 98800 Nouméa.
 Objet de la modification :
 Modification de la date de clôture de l'exercice social à compter du 28 février 2013 :
 Ancienne : 30 septembre.
 Nouvelle : 30 juin.
 Evénements CFE :
 16M Modification de la durée de la personne ou de la date de clôture de l'exercice social.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 741 587.
 Raison sociale ou dénomination : "TEXTILE ACCESSOIRES BAZARD".
 Sigle : "T.A.B.".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 000 XPF.
 Adresse du siège social : 39 rue Fernand Forest – Ducos – 98800 Nouméa.
 Objet de la modification :
 Modification de la date de clôture de l'exercice social à compter du 28 février 2013 :
 Ancienne : 30 septembre.
 Nouvelle : 30 juin.
 Evénements CFE :
 16M Modification de la durée de la personne ou de la date de clôture de l'exercice social.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 054 600.

Raison sociale ou dénomination : "SC LAGON INVEST".

Forme et capital : société civile au capital de 200 000 XPF.

Adresse du siège social : 36 rue Rédika – Ouémo – BP 15105 – 98804 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Modification d'activité de l'établissement principal situé 36 rue Rédika – Ouémo – BP 15105 – 98804 Nouméa CEDEX, à compter du 31 décembre 2012 :

Ancienne : réalisation du suivi d'un programme de construction.

Nouvelle : gestion de biens immobiliers à usage d'habitation.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 612 820.

Raison sociale ou dénomination : "PACIFIC PLASTIC ET PROFILE".

Sigle : "3P".

Forme et capital : société anonyme au capital de 20 000 000 XPF.

Adresse du siège social : ZIZA – lot 42 – BP 171 – 98890 Païta.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} février 2013 :

Partant(s) : JAMMES Jean-Christophe, administrateur ; PELLADEAU Frédéric Raymond Marcel, administrateur ; ACHARD Michel Jean-Luc Louis, président du conseil d'administration et administrateur.

Nouveau(x) : GOSSE Arnaud, président du conseil d'administration et administrateur.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 552 083.

Raison sociale ou dénomination : "SAS POUM".

Forme et capital : société par actions simplifiée au capital de 40 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 2 rue Desjardins – Pointe Doniambo – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Modifié : "SA SOCIETE LE NICKEL - SLN" représentée par GUGLIERMINA Pierre Jean François Régis, président.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 577 957.

Raison sociale ou dénomination : "STALOU".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 30 RT 1 morcellement Ballande – station service MOBIL – 98860 Koné.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Nouveau(x) : LOUYS Vincent Hugo Valentin, gérant.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 20 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 883 488.

Raison sociale ou dénomination : "T.P.L.P", société en liquidation.

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : tribu de Hunété – 98820 Lifou.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Dissolution anticipée de la société à compter du 26 octobre 2012.

Liquidateur : PHILIPPON Guy Pierre Robert.

Le siège de la liquidation est fixé à tribu de Hunete – Lifou.

Journal d'annonces légales : Tél 7 jours Nouvelle-Calédonie en date du 27 décembre 2012.

Evènements CFE :
22M Dissolution de la personne morale.

Nouméa, le 20 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 21 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 1 071 133.
Nom(s), prénom(s) : de SONNEVILLE épouse PENNEL Anouchka Francine.
Nationalité : française.
Adresse du principal établissement : lot 78 – lotissement Les Sheffleras – Mont-Mou – 98890 Païta.
Objet de la modification :
Modification d'activité de l'établissement principal situé lot 78 – lotissement Les Sheffleras – Mont-Mou – 98890 Païta, à compter du 10 janvier 2013:
Ancienne : commerce de détail de matériaux divers et transport de matériaux divers.
Nouvelle : transport de matériaux divers.
Evènements CFE :
29P Autre modification concernant la personne.

Nouméa, le 21 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 21 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 836 965.
Raison sociale ou dénomination : “MICHEL ANGE NOUMÉA”.
Nom commercial : “SIMPLY MARKET”.
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 113 408 000 XPF.
Adresse du siège social : 91 route de l'Anse-Vata – Motor Pool – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Modification de l'enseigne à compter du 12 septembre 2012 :
Ancienne : “MICHEL ANGE”.
Nouvelle : “SIMPLY MARKET”.
Adoption d'un nom commercial à compter du 12 septembre 2012 : “SIMPLY MARKET”.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 21 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 21 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 030 428.
Raison sociale ou dénomination : “PROX”.
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.
Adresse du siège social : 3044 village de Népoui – Poya – BP 10635 – 98805 Nouméa CEDEX.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} décembre 2012 :
Partant(s) : RABOUILLE Rémy Albert, gérant.
Nouveau(x) : DELAGE Valéry, gérant associé.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 21 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 21 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 941 567.
Raison sociale ou dénomination : “LES CONTAINERS DU NORD”, société en liquidation.
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500 000 XPF.
Adresse du siège social : 39 rue Georges Baudoux – 98850 Koumac.
Objet de la modification :
Zone historique greffe :
Dissolution anticipée de la société à compter du 15 novembre 2012.
Liquidateur : VALADE Frédéric.
Le siège de la liquidation est fixé au cabinet juridique de Mlle Raphaële Villacres – BP 434 – lotissement Les Cassis – voie principale Pont Blanc – 98860 Koné.
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes du 28 novembre 2012.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 21 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 21 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 125 244.

Raison sociale ou dénomination : "XPERTIS".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 229 rue Arnold Daly – Ouémo – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} novembre 2012 :

Nouveau(x) : BIDEAUX Eric Claude, gérant associé.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 21 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 21 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 062 504.

Raison sociale ou dénomination : "LA MAISON DE L'ECRITURE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 28 rue Duquesne – Quartier Latin – BP 16751 – 98804 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 19 décembre 2012.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 21 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 21 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 992 974.

Raison sociale ou dénomination : "CANBERRA".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 120 000 XPF.

Adresse du siège social : 44 rue Le Prédour – Magenta Ouémo – BP 2959 – 98846 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Changement de gérant à compter du 29 octobre 2012 :

Ancien gérant : M. Pierre MITTON.

Nouveau gérant : M. Roland JEANDOT.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 21 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 2013 B 1 150 929.

Raison sociale ou dénomination : "LFJ".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500 000 XPF.

Adresse du siège social : 17 rue Anatole France – immeuble Le Central 2 – bureau n° 5 – centre ville – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Mise en activité de la société à compter du 1^{er} février 2013.

Adresse de l'établissement : 17 rue Anatole France – immeuble Le Central 2 – bureau n° 5 – centre ville – 98800 Nouméa.

Zone historique greffe :

Achat.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 893 867.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE AGRICOLE LA DUCK COMPAGNIE".

Sigle : "SCA LA DUCK COMPAGNIE".

Forme et capital : société civile agricole au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : lot n° 1521 – Mont-Mou – 98890 Païta.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 11 décembre 2012 :

Partant(s) : CURATO Aline Marie, gérant.

Changement de qualité : HUCBOURG Jean Michel, gérant devient gérant associé unique.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA 81 B 077 115.
 Raison sociale ou dénomination : "SURF HOTEL".
 Forme et capital : société anonyme au capital de 478 913 089 XPF.
 Adresse du siège social : 55 promenade Roger Laroque – Rocher à la Voile – 98800 Nouméa.
 Objet de la modification :
 Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 19 décembre 2012 :
 Partant(s) : NEKOENG Jules Wétria, directeur général.
 Nouveau(x) : MENNILLO Jean-Jacques Marie, directeur général.
 Evénements CFE :
 29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 933 184.
 Raison sociale ou dénomination : "COURTOT RENOVATION".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.
 Adresse du siège social : local n° 3 angle des rues Guillain et Boulanger – 1^{re} Vallée du Tir – 98800 Nouméa.
 Objet de la modification :
 Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 21 janvier 2013 :
 Nouveau(x) : BOTERF Philippe Michel, gérant.
 Evénements CFE :
 34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA 70 B 031 054.
 Raison sociale ou dénomination : "MIRAGE PACIFIQUE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 5 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 25 rue Sébastopol – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 10 décembre 2012 :

Partant(s) : NEKOENG Jules Wétria, gérant.

Nouveau(x) : MENNILLO Jean-Jacques Marie, gérant.

Evénements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 117 746.
 Raison sociale ou dénomination : "IGILAN PECHE".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 12 000 XPF.
 Adresse du siège social : Chépénéhé – Lifou.
 Objet de la modification :
 Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 12 décembre 2012 :
 Partant(s) : WRIGHT Nicolas Waehnya Jop ; M. WRIGHT James co-gérant associé.
 Evénements CFE :
 34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA 63 B 021 329.
 Raison sociale ou dénomination : "HOTEL BEAURIVAGE".
 Forme et capital : société anonyme au capital de 48 030 000 XPF.
 Adresse du siège social : Baie des Citrons – 98800 Nouméa.
 Objet de la modification :
 Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 19 décembre 2012 :
 Partant(s) : NEKOENG Jules Wétria, directeur général.
 Nouveau(x) : MENNILLO Jean-Jacques Marie, directeur général.
 Evénements CFE :
 29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 912 360.

Raison sociale ou dénomination : "E-NETWORK".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 200 000 XPF.

Adresse du siège social : 41 rue Patrick Djiram – Tina sur Mer – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Ancienne adresse : 5 rue des Lys – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 41 rue Patrick Djiram – Tina sur Mer – 98800 Nouméa.

Transfert de l'établissement principal à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Ancienne adresse : 5 rue des Lys – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 41 rue Patrick Djiram – Tina sur Mer – 98800 Nouméa.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA 91 D 311 241.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE PARTICIPATION".

Sigle : "SODEPAR".

Forme et capital : société civile au capital de 50 000 000 XPF.

Adresse du siège social : village de Koné – 98860 Koné.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 30 novembre 2012 :

Partant(s) : LABIAU Denis, co-gérant.

Nouveau(x) : NOTARI Lorenzo, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 794 537.

Raison sociale ou dénomination : "ELLIPSE CONSULTING".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500 000 XPF.

Adresse du siège social : 5 rue Charles Carret – Magenta – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification de l'objet social à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Ancien(s) : conseil et prestations diverses aux entreprises dans les domaines du marketing, du développement, de la communication et de l'installation des personnes physiques et morales en Nouvelle-Calédonie ; les prestations de service en transactions sur immeubles et notamment mais de manière non exhaustive les opérations portant sur les biens d'autrui relatives à l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location, en nu ou en meublé, d'immeubles bâtis ou non ; les prestations de traduction et d'interprétariat.

Nouveau(x) : conseil et prestations diverses aux entreprises dans les domaines du marketing, du développement, de la communication et de l'installation des personnes physiques et morales en Nouvelle-Calédonie ; les prestations de service en transactions sur immeubles et notamment mais de manière non exhaustive les opérations portant sur les biens d'autrui relatives à l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location, en nu ou en meublé, d'immeubles bâtis ou non ; centre d'affaires ; l'organisation de séminaires et colloques ; les prestations de traduction et d'interprétariat.

Zone historique greffe :

Ouverture d'un établissement complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2013.

Adresse : 277 rue de la Caférie – 98860 Koné.

Enseigne : "ELLIPSEBUSINESSCENTER".

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA 95 B 429 480.

Raison sociale ou dénomination : "POMPES FUNEBRES CALEDONIENNES".

Forme et capital : société en nom collectif au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : centre commercial la Belle Vie – 4^e KM – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification d'activité de l'établissement principal situé centre commercial la Belle Vie – 4^e KM – 98800 Nouméa, à compter du 12 décembre 2012 :

Ancienne : pompes funèbres ; commerce, détail, articles funéraires ; commerce détail fleurs ; préparation et transport de corps.

Nouvelle : pompes funèbres ; commerce, détail, articles funéraires ; préparation et transport de corps.

Modification de l'enseigne de l'établissement principal à compter du 12 décembre 2012 :

Ancienne : "POMPES FUNEBRES CALEDONIENNES/BOUQUET DES ILES".

Nouvelle : "POMPES FUNEBRES CALEDONIENNES".

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 883 058.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE DE TRAVAUX DIVERS MOUNOUSSAMY".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : presqu'île de Pouembout – chez Mounoussamy – BP 148 – 98825 Pouembout.

Objet de la modification :

Modification d'activité de l'établissement principal situé presqu'île de Pouembout – chez Mounoussamy – 98825 Pouembout, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Ancienne : travaux de terrassement et girobroyage ; transport de matériaux divers ; location d'engins de chantier.

Nouvelle : terrassement ; transport de matériaux divers, d'engins et de matériel ; girobroyage ; location d'engins de chantier.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 593 418.

Raison sociale ou dénomination : "SCI LES VILLAS DU LAGON".

Nom commercial : "LES VILLAS DU LAGON".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 21 rue Martial Danton – parc entreprise Yahoué – 98809 Mont-Dore.

Objet de la modification :

Modification d'activité de l'établissement principal situé 21 rue Martial Danton – parc entreprise Yahoué – 98809 Mont-Dore, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Ancienne : promoteur immobilier.

Nouvelle : gestion de biens immobiliers à usage locatif.

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Adresse modifiée : HARBULOT Catherine Marie Jeanine, gérant, 5 boulevard extérieur – Faubourg Blanchot – 98800 Nouméa.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 994 590.

Raison sociale ou dénomination : "SCI CALIMMO".

Forme et capital : société civile au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : ZIZA – lot 16 – Païta – BP 1074 – 98845 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Transfert de l'établissement principal à compter du 20 février 2013 :

Ancienne adresse : 27 bis rue maréchal Foch – c°/ ASTRI CENTRE D'AFFAIRES – BP 4460 – 98847 Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : ZIZA – lot 16 – Païta – BP 1074 – 98845 Nouméa CEDEX.

Transfert du siège social à compter du 20 février 2013 :

Ancienne adresse : 27 bis rue maréchal Foch – c°/ ASTRI CENTRE D'AFFAIRES – BP 4460 – 98847 Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : ZIZA – lot 16 – Païta – BP 1074 – 98845 Nouméa CEDEX.

Zone historique greffe :

Evènements CFE :

10M Modification de l'identification de la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 862 649.

Raison sociale ou dénomination : "NGUYEN MINH THUY HUYEN" (N.M.T.H.).

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500 000 XPF.

Adresse du siège social : 38 rue Unger – Vallée du Tir – BP 13515 - 98803 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 27 février 2013 :

Ancienne adresse : 41 rue du 18 juin – Magenta – appt. n° 23 – bât. A – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 38 rue Unger – Vallée du Tir – BP 13515 – 98803 Nouméa CEDEX.

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 22 février 2013 :

Partant(s) : TRAN Thi Minh, gérant non associé.

Modifié : NGUYEN Thi Minh Thuy, gérant associé ; NGUYEN Thi Minh Huyen, gérant associé.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 739 276 .

Raison sociale ou dénomination : “VIBATECH”.

Nom commercial : “VIBATECH”.

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 11 rue Champion – Ducos – BP 830 – 98845 Nouméa CEDEX.

Transfert du siège social et de l'établissement principal à compter du 19 février 2013 :

Ancienne adresse : 10 rue des Frères Guépy – Ducos – BP 830 – 98845 Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : 11 rue Champion – Ducos – BP 830 – 98845 Nouméa CEDEX.

Modification d'activité de l'établissement principal situé 10 rue des Frères Guépy – Ducos – BP 830 – 98845 Nouméa CEDEX, à compter du 19 février 2013:

Ancienne : commercialisation de toutes pièces et accessoires liés à la transmission de puissance.

Nouvelle : commercialisation de toutes pièces et accessoires liés à la transmission de puissance.

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 19 février 2013 :

Modifié : PEREIRA VIEIRA Emmanuelle Sophie, gérant ; PEREIRA VIEIRA Georges, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 777 417.

Raison sociale ou dénomination : “KUARE”.

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 7 000 000 XPF.

Adresse du siège social : résidence La Cocoteraie – appt. A09/85 – promenade Roger Laroque – Anse Vata – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 14 octobre 2012 :

Ancienne adresse : 33 ter rue Jean Jaurès – c/o SGP – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : résidence La Cocoteraie – appt. A09/85 – promenade Roger Laroque – Anse Vata – 98800 Nouméa.

Transfert de l'établissement principal à compter du 14 octobre 2012 :

Ancienne adresse : 33 ter rue Jean Jaurès – c/o SGP – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 33 ter rue Jean Jaurès – c/o SGP – 98800 Nouméa.

Modification de la date de clôture de l'exercice social à compter du 14 octobre 2012 :

Ancienne : 30 juin.

Nouvelle : 31 mars.

Zone historique greffe :

Transfert du siège social et transfert de l'établissement principal, à compter du 14 octobre 2012.

Modification de la date de clôture de l'exercice social à compter du 14 octobre 2012 :

Ancienne : 30 juin.

Nouvelle : 31 mars.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 84 D 113 183.

Raison sociale ou dénomination : “SOCIETE CIVILE D'ELEVAGE DE POCQUEREUX”.

Forme et capital : société civile au capital de 40 000 XPF.

Adresse du siège social : station de Pocquereux – BP 36 – 98880 La Foa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 19 septembre 2010 :

Nouveau(x) : GUEPY Daniel Marie Armand Michel, gérant.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 22 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 124 411.
Raison sociale ou dénomination : "CAMUSAT NOUVELLE CALEDONIE".
Nom commercial : "CAMUSAT NC"
Forme et capital : société à responsabilité limitée associé unique au capital de 1 000 000 XPF.
Adresse du siège social : 56 rue Auer – Ducos – Dock 23 – Nouméa – BP 28 – 98830 Dumbéa.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 30 octobre 2012 :
Nouveau(x) : FORGUES Bernard, commissaire aux comptes titulaire ; GUASCH Franck, commissaire aux comptes suppléant.
Zone historique greffe :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 30 octobre 2012 :
Nouveau(x) : FORGUES Bernard, commissaire aux comptes titulaire ; GUASCH Franck, commissaire aux comptes suppléant.
Evènements CFE :
35M Modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 22 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 902 387.
Raison sociale ou dénomination : "RIMBA SARL".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.
Adresse du siège social : 113 route de l'Anse Vata – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} mars 2013 :
Partant(s) : LE BERRE Julien Matthieu, gérant.
Nouveau(x) : VANDEPUTTE Nicolas Karim, gérant.
Changement de dénomination à compter du 1^{er} mars 2013 :
Ancienne : "ODAILY".
Nouvelle : "RIMBA SARL".
Modification de l'objet social à compter du 1^{er} mars 2013 :
Ancien(s) : la fabrication et la vente de tous produits alimentaires.
Nouveau(x) : toute activité de restauration sur place et à emporter, de glacier, de débit de boissons, de salon de thé.
Modification d'activité de l'établissement principal situé 113 route de l'Anse Vata 98800 Nouméa à compter du 1^{er} mars 2013 :
Ancienne : fabrication artisanale de pâtisserie ; vente au détail de cette fabrication.

Nouvelle : restauration sur place ou à emporter.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 22 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 727 818.
Raison sociale ou dénomination : "KATYSA".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.
Adresse du siège social : immeuble Complexe Royal 2000 – BP 91 – 98833 Voh.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 13 mars 2013 :
Partant(s) : GOA Simonin Gaga, gérant.
Nouveau(x) : FLEUROT Carole Gabrielle, gérant.
Evènements CFE :
34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 22 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 141 258.
Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE ARI INVEST".
Sigle : "SC ARI INVEST".
Forme et capital : société civile au capital de 100 000 XPF.
Adresse du siège social : 7-9 rue d'Ange – résidence Le Katana – Trianon – BP 3720 – 98846 Nouméa CEDEX.
Objet de la modification :
Transfert du siège social à compter du 11 décembre 2012 :
Ancienne adresse : lot 49 du lotissement Zico – BP 32015 – 98897 Nouméa CEDEX.
Nouvelle adresse : 7-9 rue d'Ange – résidence Le Katana – Trianon – BP 3720 – 98846 Nouméa CEDEX.
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 11 décembre 2012 :
Partant(s) : LENA Fabien Laurent, gérant associé.
Nouveau(x) : MOUREN Benoit Benjamin Guillaume, gérant associé.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 935 916.
 Raison sociale ou dénomination : "SCI GOLDEN CLAWS", société en liquidation.
 Forme et capital : société civile au capital de 40 000 XPF.
 Adresse du siège social : 28 lotissement Altitude – Tina – BP 15730 – 98804 Nouméa CEDEX.
 Objet de la modification :
 Zone historique greffe :
 Dissolution anticipée de la société à compter du 22 janvier 2013.
 Liquidateur : MARTIN Guillaume Nicolas Raymond.
 Le siège de la liquidation est fixé à 28 lotissement Altitude – Tina – BP 15730 – 98804 Nouméa CEDEX.
 Journal d'annonces légales : Télé 7 jours Nouvelle-Calédonie en date du 6 février 13.
 Evènements CFE :
 22M Dissolution de la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 776 716.
 Raison sociale ou dénomination : "ESTELLE", société en liquidation.
 Nom commercial : "BLOCKOUT".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.
 Adresse du siège social : 15 rue de la Mangrove – BP 30261 – 98895 Nouméa CEDEX.
 Objet de la modification :
 Zone historique greffe :
 Dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2012.
 Liquidateur : VUDINH-NGUYEN Marie-Estelle Georgia.
 Le siège de la liquidation est fixé à BP 30261 – 98895 Nouméa.
 Journal d'annonces légales : TELE 7 Jours du 14 novembre 2012.
 Evènements CFE :
 22M Dissolution de la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 861 468.

Raison sociale ou dénomination : "LETTY MARKET".

Nom commercial : "LETTY MARKET".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500 000 XPF.

Adresse du siège social : 101 lot Fayard – Auteuil – BP 2049 – 98830 Dumbéa.

Objet de la modification :

Changement de dénomination à compter du 1^{er} février 2013 :

Ancienne : "YSANA".

Nouvelle : "LETTY MARKET".

Modification du nom commercial à compter du 1^{er} février 2013 :

Nouveau : "LETTY MARKET".

Modification de l'enseigne à compter du 1^{er} février 2013 :

Ancienne : "YSANA MARKET".

Nouvelle : "LETTY MARKET".

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} février 2013 :

Partant(s) : SAMINADIN Ludovic Gérard Yvon, gérant.

Nouveau(x) : FRANCESCHINI Loetitia Cécile Odette, gérant ; FRANCESCHINI Raymond Hervé, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 88 D 207 506.
 Raison sociale ou dénomination : "S.C.I. SEGUIN".
 Forme et capital : société civile immobilière au capital de 1 000 000 XPF.
 Adresse du siège social : 10 RT 1 bis – ZI de Ducos – 98800 Nouméa.
 Objet de la modification :
 Modification de la date de clôture de l'exercice social à compter du 21 décembre 2012 :
 Ancienne : 31 octobre.
 Nouvelle : 31 décembre.
 Evènements CFE :
 29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 2013 B 1 159 193.

Raison sociale ou dénomination : "FISHGOOD".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 29 rue Duquesne – Quartier Latin – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Mise en activité de la société à compter du 14 mars 2013.

Adresse de l'établissement : 29 rue Duquesne – Quartier Latin – 98800 Nouméa.

Zone historique greffe :

Achat.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 989 335.

Raison sociale ou dénomination : "LA PLOMBERIE DE NOUMEA".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 58 543 000 XPF.

Adresse du siège social : 2 avenue de la Baie de Koutio – zone industrielle de Ducos – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 31 décembre 2012 :

Partant(s) : TRAMINI Georges Roger Christian, gérant ; FUSELLIER Brice Emmanuel, gérant.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 143 817.

Raison sociale ou dénomination : "CABINET INFIRMIER SUD SANTE".

Nom commercial : "CI2S".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 1 rue Lacave-Laplagne – Trianon – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 2 janvier 2013 :

Ancienne adresse : 52 bis pasteur Marc Lacheret – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 1 rue Lacave-Laplagne – Trianon – 98800 Nouméa.

Transfert de l'établissement principal à compter du 2 janvier 2013 :

Ancienne adresse : 52 bis Pasteur Marc Lacheret – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 1 rue Lacave-Laplagne – Trianon – 98800 Nouméa.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 781 039.

Raison sociale ou dénomination : "LA FOA ESPACES VERTS", société en liquidation.

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : lot n° 20 – zone industrielle de Méaré – BP 403 – 98880 La Foa.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} mars 2013.

Liquidateur : NUGUES Jean-Philippe Henri Louis.

Le siège de la liquidation est fixé à lot 20 – zone industrielle de Méaré – BP 403 – 98880 La Foa.

Journal d'annonces légales : Télé 7 jours Nouvelle-Calédonie du 20 mars 2013.

Evènements CFE :

22M Dissolution de la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 94 B 397 430.

Raison sociale ou dénomination : "CANAL + CALEDONIE".

Forme et capital : société par actions simplifiée au capital de 50 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 30 bis rue de la Somme – immeuble le City Bay – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :
Zone historique greffe :
Ouverture de l'établissement complémentaire situé 41-43 rue de Sébastopol – immeuble Le Surcouf – BP 1797 – 98845 Nouméa, à compter du 21 décembre 2011.

Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 721 076.

Raison sociale ou dénomination : "GARAGE BOUVIER".

Nom commercial : "GARAGE BOUVIER".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 4 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 9 rue de Papeete – Ducos – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} mars 2013 :

Partant(s) : BOUVIER Henri Emmanuel Pierre, gérant.

Nouveau(x) : BOJCERKO Christian Jean, gérant associé.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 781 757.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE OCEANIENNE D'HOTELLERIE".

Nom commercial : "TERA HOTELS & RESORTS".

Forme et capital : société par actions simplifiée au capital de 48 668 000 XPF.

Adresse du siège social : 6 rue Jean Jaurès – immeuble Le Grand Théâtre – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Réduction de capital à compter du 13 décembre 2012 :

Ancien : 71 670 000 XPF.

Nouveau : 48 668 000 XPF.

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 13 décembre 2012 :

Partant(s) : AUCLAIR-SEMERÉ Michel André Auguste, président.

Nouveau(x) : SAEM SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE SUD, président.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 22 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 076 033.

Raison sociale ou dénomination : "HFB".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 250 000 XPF.

Adresse du siège social : 117 rue E. Darnaud – lotissement industriel de la Coulée – BP 812 – 98809 Mont-Dore.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Mise en sommeil de la société à compter du 6 mars 2013.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 22 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 140 623.

Raison sociale ou dénomination : "SCI ALBINA".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 207 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 12 rue de Tourville – c/° TROPIC INVESTISSEMENTS – Quartier Latin – BP 8104 – 98807 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Augmentation de capital à compter du 18 décembre 2012 :

Ancien : 200 000 XPF.

Nouveau : 207 000 000 XPF.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 140 698.

Raison sociale ou dénomination : "SCI KRYPTON".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 153 600 000 XPF.

Adresse du siège social : 12 rue de Tourville – c/° TROPIC INVESTISSEMENTS – Quartier Latin – B8104 – 98807 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Augmentation de capital à compter du 28 décembre 2012 :

Ancien : 200 000 XPF.

Nouveau : 153 600 000 XPF.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA A 1 139 674.

Nom(s), prénom(s) : CHATEAU épouse WEMA Mélanie Jeanine.

Nationalité : française.

Nom commercial : "ENTREPRISE JUDEM".

Adresse du principal établissement : lot 119 – FSH – BP 330 – 98870 Bourail.

Objet de la modification :

Adoption d'un nom commercial à compter du 2 septembre 2012 : "ENTREPRISE JUDEM".

Adoption d'une enseigne à compter du 2 septembre 2012 : "ENTREPRISE JUDEM".

Evènements CFE :

29P Autre modification concernant la personne.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA A 1 007 244.

Nom(s), prénom(s) : GENU Damien Loïc Laurent.

Nationalité : française.

Adresse du principal établissement : 7 rue des Frères Guepy – Ducos – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Transfert de l'entreprise à compter du 10 janvier 2013 :

Ancienne adresse : 11 rue Georges Champion – zone industrielle de Ducos – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 7 rue des Frères Guepy – Ducos – 98800 Nouméa.

Adoption d'une enseigne à compter du 10 janvier 2013 : "PACIFIC AUTO".

Evènements CFE :

29P Autre modification concernant la personne.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 712 661.

Raison sociale ou dénomination : "COURTOT INVESTISSEMENTS".

Sigle : "COURINVEST".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500 000 XPF.

Adresse du siège social : 224 rue Jacques Iéakawé – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Fusion – L236-1 à compter du 28 décembre 2012.

Fusion par absorption de la société WELL STREET, SCI ayant son siège à Nouméa – centre ville – 8 rue de Sébastopol – immatriculée au R.C.S. de Nouméa, sous le numéro D 723 395.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 88 D 200 782.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE DE MOYENS JACQUIOT ET MUTTI".

Sigle : "S.C.M. JACQUIOT ET MUTTI".

Forme et capital : société civile de moyens au capital de 500 000 XPF.

Adresse du siège social : 19 rue Jules Ferry – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Changement de dénomination à compter du 30 octobre 2012 : Ancienne : "SOCIETE CIVILE DE MOYENS WEIMANN ET JACQUIOT".

Nouvelle : "SOCIETE CIVILE DE MOYENS JACQUIOT ET MUTTI".

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 30 octobre 2012 :

Partant(s) : M. Daniel WEIMANN, gérant.
 Nouveau(x) : M. Pascal Pierre Etienne MUTTI, gérant associé.
 Evénements CFE :
 29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 785 915.
 Raison sociale ou dénomination : "LE PEKAI".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.
 Adresse du siège social : 11 chemin Perrier – Trianon – 98800 Nouméa.
 Objet de la modification :
 Zone historique greffe :
 Vente ou cession de fonds – L141-12 à compter du 14 décembre 2012 :
 Adresse du fonds : 43 rue de l'Alma – 98800 Nouméa, sous l'enseigne AUTREMENT, au prix stipulé de 10 000 000 FXPF.
 Acquéreur : la société LE V^e SENS SARL, immatriculée au R.C.S. Nouméa sous le n° 2012 B 1148 956.
 Oppositions : office notarial Catherine LILLAZ, Jean-Daniel BURTET, Nathalie COSTE et Elisa MOUGEL, notaires associés.
 Evénements CFE :
 29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce du siège social : R.C.S. PARIS 524 739 307.
 Raison sociale ou dénomination : "ERYS CONSEIL".
 Forme et capital : société par actions simplifiée.
 Adresse du siège social : 112 avenue Kléber – 75116 Paris 16.
 Etablissement secondaire immatriculé au R.C.S. NOUMEA B (2010 B 914).
 Adresse de l'établissement secondaire : 85 avenue du général de Gaulle – Quartier Latin – immeuble Carcopino 3000 – 98800 Nouméa.
 Objet de la modification :
 Transfert de l'établissement principal à compter du 20 mars 2013.
 Evénements CFE :
 29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 087 998.
 Raison sociale ou dénomination : "CHOC & CO".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 XPF.
 Adresse du siège social : 27 promenade Roger Laroque – bâtiment B – Baie des Citrons – 98800 Nouméa.
 Objet de la modification :
 Zone historique greffe :
 Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 11 mars 2013.
 Evénements CFE :
 29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 84 B 093 757.
 Raison sociale ou dénomination : "ZED".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 16 128 000 XPF.
 Adresse du siège social : immeuble le Commodore – promenade de l'Anse Vata – 98800 Nouméa.
 Objet de la modification :
 Modification de la date de clôture de l'exercice social à compter du 18 mars 2013 :
 Ancienne : 30 septembre.
 Nouvelle : 31 mars.
 Evénements CFE :
 16M Modification de la durée de la personne ou de la date de clôture de l'exercice social.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 87 B 180 208.

Raison sociale ou dénomination : "ANALYSES ET SYSTEMES".

Sigle : "A.S PAIE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 85 avenue du général de Gaulle – immeuble Carcopino 3000 – Quartier Latin – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification de l'objet social à compter du 8 mars 2013 :

Ancien(s) : la conception, la réalisation, la mise en place, la maintenance, l'exploitation, la distribution de logiciels, progiciels ou programmes informatiques. La concession, la cession de tous droits incorporels de quelque nature.

Nouveau(x) : le conseil, la réalisation et l'établissement de la paie des entreprises et de tous documents liés à cette activité. Le conseil en gestion sociale ainsi que toutes prestations de services dans le domaine des ressources humaines. L'assistance et le conseil en organisation et en gestion d'entreprise, dans son expression la plus large. La formation, le recrutement, la mise à disposition de tous personnels spécialisés. La conception, la cession de tous droits incorporels de quelque nature que ce soit.

Adoption d'un sigle à compter du 8 mars 2013 :

Ancien : "A.S. INFORMATIQUE".

Nouveau : "A.S PAIE".

Modification d'activité de l'établissement principal situé 85 avenue du général de Gaulle – immeuble Carcopino 3000 – Quartier Latin – 98800 Nouméa, à compter du 8 mars 2013 :

Ancienne : la conception, la réalisation, la mise en place, la maintenance, l'exploitation, la distribution de logiciels, progiciels ou programmes informatiques. La concession, la cession de tous droits incorporels de quelque nature.

Nouvelle : le conseil, la réalisation et l'établissement de la paie des entreprises et de tous documents liés à cette activité.

Adoption d'une enseigne à compter du 8 mars 2013 : "A.S PAIE".

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 713 370.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE DE ROULAGE DE POYA - SRP".

Sigle : "SRP".

Nom commercial : "SRP".

Forme et capital : société anonyme au capital de 10 000 000 XPF.

Adresse du siège social : tribu de Gohapin – 98827 Poya.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 9 février 2013 :

Nouveau(x) : MEUREUREU-GOWE Hilaire Niane, administrateur ; GORO-DITE Denis, administrateur.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 90 B 250 431.

Raison sociale ou dénomination : "COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES".

Sigle : "C.I.T.".

Nom commercial : "GRANDS HOTELS".

Forme et capital : société anonyme au capital de 334 650 000 XPF.

Adresse du siège social : lot 121 – lotissement Green Acre – lieudit la Caférie – 98860 Koné.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 6 février 2013 :

Ancienne adresse : 55 promenade Roger Laroque – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : lot 121 – lotissement Green Acre – lieudit la Caférie – 98860 Koné.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 748 798.

Raison sociale ou dénomination : "FLORES", société en liquidation.

Nom commercial : "AU BOUQUET DE LA VALLEE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 13 rue de l'Espoir – Katiramona – 98836 Dumbéa.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2012.

Liquidateur : PHAM Bich Ngoc.

Le siège de la liquidation est fixé à 13 rue de l'Espoir – Katiramona - 98830 Dumbéa.

Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes du 2 février 13.

Evènements CFE :
22M Dissolution de la personne morale.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA 93 B 379 636.

Raison sociale ou dénomination : "COPYGRAPH".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 30 rue Auguste Brun – Quartier Latin – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Dissolution par transmission universelle du patrimoine à l'associé unique KIRIKOU SARL à compter du 21 décembre 2012.

Evènements CFE :

22M Dissolution de la personne morale.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA 96 D 449 157.

Raison sociale ou dénomination : "S.C.P. TONTOUTA".

Sigle : "6".

Forme et capital : société civile au capital de 3 938 000 XPF.

Adresse du siège social : Tontouta – 98890 Païta.

Objet de la modification :

Modification de la date de clôture de l'exercice social à compter du 28 février 2013 :

Ancienne : 29 février.

Nouvelle : 30 juin.

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 28 février 2013 :

Partant(s) : JODAR Gérard Emile André, gérant.

Nouveau(x) : JODAR Rose-May Michelle, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 127 703.

Raison sociale ou dénomination : "BEGE".

Nom commercial : "BO - PARA STORE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 29 bis rue de la Gazelle – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification de la date de début d'activité à compter du 4 mars 2013 :

Ancienne : 1^{er} septembre 2012.

Nouvelle : 4 mars 2013.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 609 800.

Raison sociale ou dénomination : "SARL "PRO TECH BATIMENT" P.T.B.".

Nom commercial : "PRO TECH BATIMENT P.T.B.".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : rue Max Frouin – Magenta aéroport – BP 10015 – 98805 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 6 mars 2013 :

Ancienne adresse : 77 rue – résidence du Golf – Magenta – BP 10015 – 98805 Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : rue Max Frouin – Magenta aéroport – BP 10015 – 98805 Nouméa CEDEX.

Transfert de l'établissement principal à compter du 6 mars 2013 :

Ancienne adresse : 77 rue – résidence du Golf – Magenta – BP 10015 – Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : rue Max Frouin – Magenta aéroport – BP 10015 – 98805 Nouméa CEDEX.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 046 275.

Raison sociale ou dénomination : "AUTO ECOLE ALPHA".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 213 rue Auguste Bénébig – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 13 mars 2013 :

Partant(s) : DE CADOLLE Antoine Marie Bernard, co-gérant associé.

Changement de qualité : DUPREY Nathalie Marianne, co-gérant associé devient gérant associé.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 676 452.

Raison sociale ou dénomination : "SARL S.B.S".

Nom commercial : "SBS CHR - SBS EQUIPEMENT".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 6 rue Martial Danton – parc d'entreprises de la Yahoué – BP 15110 – 98804 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Modification de la date de clôture de l'exercice social à compter du 20 décembre 2012 :

Ancienne : 31 décembre.

Nouvelle : 31 mars.

Zone historique greffe :

Evènements CFE :

16M Modification de la durée de la personne ou de la date de clôture de l'exercice social.

Nouméa, le 1er mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 089 523.

Raison sociale ou dénomination : "HRS".

Nom commercial : "HRS".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 9 rue Nha Dang – lotissement Green Valley – Magenta aéroport – BP 11097 – 98802 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 15 mars 2013.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 25 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 081 736.

Raison sociale ou dénomination : "JESSY COIFFURE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : immeuble Les Molluques – 98870 Bourail.

Objet de la modification :

Evènements CFE :

25M Continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital.

Nouméa, le 25 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 26 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 144 427.

Raison sociale ou dénomination : "SCI BOMBA".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 107 500 000 XPF.

Adresse du siège social : 12 rue de Tourville – c/° TROPIC INVESTISSEMENTS – Quartier Latin – BP 8104 – 98807 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Augmentation de capital à compter du 27 décembre 2012 :

Ancien : 200 000 XPF.

Nouveau : 107 500 000 XPF.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 26 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 26 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 094 101.
Raison sociale ou dénomination : "CASTOR".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.
Adresse du siège social : 312 rue Jacques Iékawé – PK 7 – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Suppression partielle d'activité de l'établissement principal situé 312 rue Jacques Iékawé – PK 7 – 98800 Nouméa, à compter du 2 février 2012 :
Ancienne : laverie, pressing, repassage, vente de produits relatifs à l'activité.
Nouvelle : laverie, repassage.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 26 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 26 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA 83 B 089 516.
Raison sociale ou dénomination : "VENUS ORCHID'S", société en liquidation.
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 XPF.
Adresse du siège social : 13 rue René Coty – Mont Vénus – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Zone historique greffe :
Dissolution anticipée de la société à compter du 18 décembre 2012.
Liquidateur : LAVOIX Raymond Georges Emmanuel.
Le siège de la liquidation est fixé à 323 route de Koé prolongée – route du barrage – Dumbéa – BP 14304 – 98804 Nouméa CEDEX.
Journal d'annonces légales : TELE 7 Jours du 27 décembre 2012.
Evènements CFE :
22M Dissolution de la personne morale.

Nouméa, le 26 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 26 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 756 9993.

Raison sociale ou dénomination : "MALIS".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 33/35 rue Jules Garnier – Baie des Citrons – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} décembre 2012 :

Nouveau(x) : SAIMOEN Alain, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 26 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 26 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 073 774.
Raison sociale ou dénomination : "LES RESIDENCES DE TEREMBA".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.
Adresse du siège social : 3 rue Ernest Massoubre – immeuble Koneva – Orphelinat – BP 8125 – 98807 Nouméa CEDEX.
Objet de la modification :
Transfert du siège social à compter du 5 novembre 2012 :
Ancienne adresse : 15 rue Louis Bleriot – c/° SADT – BP 18312 – 98857 Nouméa CEDEX.
Nouvelle adresse : 3 rue Ernest Massoubre – immeuble Koneva – Orphelinat – BP 8125 – 98807 Nouméa CEDEX.
Transfert de l'établissement principal à compter du 5 novembre 2012 :
Ancienne adresse : 15 rue Louis Bleriot – c/° SADT – BP 18312 – 98857 Nouméa CEDEX.
Nouvelle adresse : 3 rue Ernest Massoubre – immeuble Koneva – Orphelinat – BP 8125 – 98807 Nouméa CEDEX.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 26 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 26 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 015 593.
Raison sociale ou dénomination : "LADM".
Nom commercial : "HV FINANCE CONSULTANTS".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 14 rue de l'Observatoire – Motor Pool – BP 18936 – 98857 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 4 janvier 2013.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 26 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 26 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 765 032.

Raison sociale ou dénomination : "VERCOI".

Nom commercial : "TROPIC PROMOTION".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500 000 XPF.

Adresse du siège social : 12 rue de Tourville – Quartier Latin – BP 8104 – 98807 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Nouveau(x) : FOURNET Aurélien Didier, gérant.

Modifié : CARE Joël Jean-Marie, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 26 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 26 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 077 536.

Raison sociale ou dénomination : "TROPIC VILLAS".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 12 rue Tourville – Quartier Latin – BP 8104 – 98807 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Nouveau(x) : FOURNET Aurélien Didier, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 26 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 26 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 066 315.

Raison sociale ou dénomination : "BOULOUPARIS CHASSE PECHE PASSION SARL".

Nom commercial : "BOULOUPARIS CHASSE PECHE PASSION SARL".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 200 000 XPF.

Adresse du siège social : complexe Meyer – BP 412 – 98812 Boulouparis.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 30 septembre 2012 :

Nouveau(x) : MOUNOUSSAMY-PICHENGUE Jean Raymond Léon Emile Clément, gérant.

Changement de dénomination à compter du 30 septembre 2012 :

Ancienne : "BOULOUPARIS PECHE PASSION".

Nouvelle : "BOULOUPARIS CHASSE PECHE PASSION SARL".

Adoption d'un nom commercial à compter du 30 septembre 2012 : "BOULOUPARIS CHASSE PECHE PASSION SARL".

Modification de l'enseigne à compter du 30 septembre 2012 :

Ancienne : "BOULOUPARIS PECHE PASSION".

Nouvelle : "BOULOUPARIS CHASSE PECHE PASSION SARL".

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 26 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 26 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 752 170.

Raison sociale ou dénomination : "SARL ADAM'S".

Nom commercial : "ADAM'S SARL".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 2 rue Georges Clemenceau – TOTAL rond point du Pacifique – BP 14099 – 98803 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Modification de l'objet social à compter du 18 décembre 2012 :

Ancien(s) : commercialisation de produits pétroliers (carburants, lubrifiants, gaz, pétrole...) ainsi que l'exécution de

prestations de services sur les véhicules automobiles, tels que entretien courant, mécanique, lavage etc.

Nouveau(x) : commercialisation de produits pétroliers (carburants, lubrifiants, gaz, pétrole...) ainsi que l'exécution de prestations de services sur les véhicules automobiles, tels que entretien courant, mécanique, lavage etc... Toutes prestations de remorquage ; la vente de tabac, cartes téléphoniques.

Modification d'activité de l'établissement principal situé 2 rue Georges Clemenceau – TOTAL rond point du Pacifique – BP 14099 – 98803 Nouméa CEDEX, à compter du 18 décembre 2012 :

Ancienne : commercialisation de produits pétroliers et dérivés.

Nouvelle : commercialisation de produits pétroliers et dérivés ; toutes prestations de remorquage ; la vente de tabac, cartes téléphoniques.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 26 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 26 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 958 827.

Raison sociale ou dénomination : "STATION SERVICE LUNE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 57 rue du Port des Pointes – Faubourg Blanchot – BP 14099 – 98803 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Modification de l'objet social à compter du 18 décembre 2012 :

Ancien(s) : à titre principal, la commercialisation de produits pétroliers (carburants, lubrifiants, gaz, pétrole...) ainsi que l'exécution de prestations de service sur les véhicules automobiles, tels que entretien courant mécanique, lavage...et tout ce qui s'y rattache. Soumission de tous contrats et marchés relatifs à ces activités auprès de toutes administrations ou de toutes branches du secteur public ou privé.

Nouveau(x) : à titre principal, la commercialisation de produits pétroliers (carburants, lubrifiants, gaz, pétrole...) ainsi que l'exécution de prestations de service sur les véhicules automobiles, tels que entretien courant mécanique, lavage...et tout ce qui s'y rattache. Soumission de tous contrats et marchés relatifs à ces activités auprès de toutes administrations ou de toutes branches du secteur public ou privé ; la vente de tabac, cartes téléphoniques.

Modification d'activité de l'établissement principal situé 57 rue du Port des Pointes – Faubourg Blanchot – BP 14099 – 98803 Nouméa CEDEX, à compter du 18 décembre 2012 :

Ancienne : commercialisation de produits pétroliers ; prestation de service sur véhicule automobile.

Nouvelle : commercialisation de produits pétroliers ; prestation de service sur véhicule automobile ; la vente de tabac, cartes téléphoniques.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale

Nouméa, le 26 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 26 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 920 074.

Raison sociale ou dénomination : "LOROLITA".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : BP 2080 – 98846 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 30 novembre 2012 :

Partant(s) : GLOAGUEN Olivia Edmonde, gérant ; GLOAGUEN Laurent Roger Marie, gérant.

Nouveau(x) : KEPA Christophe Lionel Olivier, gérant ; CORSO Francesco, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 26 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 26 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 946 269.

Raison sociale ou dénomination : "RACCORDEMENTS FIBRES OPTIQUES NC".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 9 rue Rose Beaumont – BP 2521 – 98874 Mont-Dore.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 12 décembre 2012 :

Nouveau(x) : FLIPO Quentin Laurent Jules, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 26 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 26 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 021 054.

Raison sociale ou dénomination : "EDELWEISS".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 21 rue de la Riviera – BP 8747 – 98845 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Fusion - L236-1 à compter du 1^{er} janvier 2012 .

Fusion par absorption de la société TYX, SARL ayant son siège 21 rue de la Riviera – Ouémo – BP 8747 – 98807 Nouméa CEDEX, immatriculée au R.C.S. Nouméa, sous le numéro B 627 000.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 26 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 26 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 749 218.

Raison sociale ou dénomination : "ON THE ROAD AGAIN S.A.R.L."

Nom commercial : "STATION MOBIL PAITA".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 41 rue Paul Boissery – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 23 octobre 2012 :

Partant(s) : MULIAKAKA Mariano, gérant.

Modifié : ACHILLI Jean-Pierre Julien, gérant associé.

Nouveau(x) : MOISSON Grégory Patrick Henri, gérant associé.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 26 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 27 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 693 978.

Raison sociale ou dénomination : "ARENCO".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 23 avenue du maréchal Foch – centre ville – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 10 août 2012 :

Ancienne adresse : 32 avenue du maréchal Foch – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 23 avenue du Maréchal Foch – centre ville – 98800 Nouméa.

Transfert de l'établissement principal à compter du 10 août 2012 :

Ancienne adresse : 32 avenue du maréchal Foch – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 23 avenue du maréchal Foch – centre ville – 98800 Nouméa.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 27 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 786 574.

Raison sociale ou dénomination : "FONWHARY".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : route de Focola – 98806 Farino – BP 446 – 98880 La Foa.

Objet de la modification :

Réduction de capital à compter du 27 décembre 2012 :

Ancien : 79 100 000 XPF.

Nouveau : 100 000 XPF.

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 27 décembre 2012 :

Partant(s) : SARL H.V. FINANCE représentée par RIEU Emmanuel Charles René, gérant non associé.

Nouveau(x) : NIAUTOU Jean-Christophe, gérant associé unique.

Transfert du siège social à compter du 27 décembre 2012 :

Ancienne adresse : 14 rue de l'Observatoire – BP 8252 – 98807 Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : route de Focola – Farino – BP 446 – 98880 La Foa.

Transfert de l'établissement principal à compter du 27 décembre 2012 :

Ancienne adresse : 14 rue de l'Observatoire – Motor Pool – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : route de Focola – Farino – BP 446 – 98880 La Foa.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 27 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 718 874.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE DE TRANSPORT ET DE LEVAGE S.T.L."

Nom commercial : "S.T.L."

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 331 rue Berger – lot Bernut – Robinson – 98810 Mont-Dore.

Objet de la modification :

Modification de l'objet social à compter du 22 novembre 2012 :

Ancien(s) : toutes opérations directes ou indirectes liées aux terrassements, à la démolition.

Nouveau(x) : toutes opérations liées aux transports, roulages routiers, grutage.

Modification d'activité de l'établissement principal situé 331 rue Berger – lot Bernut – Robinson – 98810 Mont-Dore, à compter du 22 novembre 2012 :

Ancienne : petits terrassements, démolition (bâtiments, mur etc...) transport de matériaux divers, matériels.

Nouvelle : transports de matériels ; levage.

Changement de dénomination à compter du 22 novembre 2012 :

Ancienne : "2.A TERRASSEMENT".

Nouvelle : "SOCIETE DE TRANSPORT ET DE LEVAGE S.T.L."

Modification de l'enseigne à compter du 22 novembre 2012 :

Ancienne : "2.A. TERRASSEMENT".

Nouvelle(S) : "S.T.L."

Adoption d'un nom commercial à compter du 22 novembre 2012 : "S.T.L."

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 27 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 578 708.

Raison sociale ou dénomination : "ATLAS SARL".

Nom commercial : "ATLAS".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 5 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 10 bis route du Vélodrome – BP 8419 – 98807 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Augmentation de capital à compter du 17 décembre 2012 :

Ancien : 1 000 000 XPF.

Nouveau : 5 000 000 XPF.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 27 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 136 720.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JALNA".

Sigle : "SCI JALNA".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 101 200 000 XPF.

Adresse du siège social : 28 rue Eugène Porcheron – immeuble Roger Bérard – Chez CALEDONIENNE D'INGENIERIE – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Augmentation de capital à compter du 29 septembre 2012 :

Ancien : 200 000 XPF.

Nouveau : 101 200 000 XPF.

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 29 septembre 2012 :

Partant(s) : MIRETTI Carole Marguerite Augusta Edmée, co-gérant associé ; VAN RYSWYCK Nathalie Marie Noëlle, co-gérant associé.

Nouveau(x) : SAS CALEDONIENNE D'INGENIERIE, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 27 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 746 867.

Raison sociale ou dénomination : "MEGA JET".

Nom commercial : "LOCA JET".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500 000 XPF.

Adresse du siège social : 11 rue du capitaine Blois – Port Nouville Plaisance – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Changement de dénomination à compter du 1^{er} juillet 2012 :

Ancienne : "CITY JET".

Nouvelle : "MEGA JET".

Adoption d'un nom commercial à compter du 1^{er} juillet 2012 : "LOCA JET".

Modification de l'objet social à compter du 1^{er} juillet 2012 :

Ancien(s) : la location de tous types de véhicules terrestres (voitures, camions, motos), maritimes (bateaux à voile ou à moteur, moto marine type jets ski).

Nouveau(x) : la location de tous types de véhicules maritimes (bateaux à voile ou à moteur, moto marine type jet ski), le gardiennage, l'entretien, la réparation et la maintenance de tous véhicules maritimes.

Adoption d'une enseigne à compter du 1^{er} juillet 2012 : "LOCA JET".

Modification d'activité de l'établissement principal situé 11 rue du Capitaine Blois – Port Nouville Plaisance – 98800 Nouméa, à compter du 1^{er} juillet 2012 :

Ancienne : holding

Nouvelle : la location de tous types de véhicules maritimes (bateaux à voile ou à moteur, moto marine type jet ski), le gardiennage, l'entretien, la réparation et la maintenance de tous véhicules maritimes.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 27 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 146 943.

Raison sociale ou dénomination : "SCI SALERNO".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 547 900 000 XPF.

Adresse du siège social : 28 rue Eugène Porcheron – immeuble Roger Bérard – BP 232 – 98845 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Augmentation de capital à compter du 31 décembre 2012 :

Ancien : 200 000 XPF.

Nouveau : 547 900 000 XPF.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 27 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 92 B 316 232.

Raison sociale ou dénomination : "ESPACE BUREAUTIQUE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 56 142 900 XPF.

Adresse du siège social : 13 rue Jean Jaurès – centre ville – BP 3113 – 98846 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Apport partiel d'actif – L236-22 à la société ESPACE PRO de la branche complète et autonome d'activité de vente d'outils de bureautique et de fourniture de prestations de services dédiées aux professionnels à compter du 18 décembre 2012.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 27 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 114 925.

Raison sociale ou dénomination : "ESPACE PRO".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 37 375 000 XPF.

Adresse du siège social : 13 rue Jean Jaurès – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Augmentation de capital à compter du 18 décembre 2012 :

Ancien : 120 000 XPF.

Nouveau : 37 375 000 XPF.

Zone historique greffe :

Apport partiel d'actif – L236-22 portant sur la branche complète d'activité de vente d'outils de bureautique et de fourniture de prestations de services dédiées aux professionnels par la société ESAPCE BUREAUTIQUE à compter du 18 décembre 2012.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 27 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 918 805.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE HOTELIERE DE DEVA SHD".

Forme et capital : société par actions simplifiée au capital de 8 500 000 XPF.

Adresse du siège social : 1 lot Gouaro Deva – route de Poé – BP 192 – 98845 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 28 décembre 2012 :

Nouveau(x) : PAYEN Thierry Claude, Directeur général délégué ; SA SOCIETE DES HOTELS DE NOUMEA représentée par PAYEN Thierry Claude, administrateur.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 27 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 551 077.

Raison sociale ou dénomination : "LA COURONNE".

Nom commercial : "PATISSERIE FRANGIPANE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 23 rue André Burk – lot Bernut – 98810 Mont-Dore.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Fusion - L236-1 à compter du 10 décembre 2012 :

Fusion absorption par la société HOLDING LA COURONNE, société à responsabilité limitée (SARL), RT 1 – lot 70 – Auteuil – 98835 Dumbéa (R.C.S. NOUMÉA (9889) 1 056 316).

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 27 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 784 751.

Raison sociale ou dénomination : "SC PARC INVEST".

Forme et capital : société civile au capital de 200 000 XPF.

Adresse du siège social : 4 avenue de la Baie de Koutio – Ducos – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification de l'objet social à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Ancien(s) : la réalisation, pour le compte de la SCI LE PARC D'ONDEMI, dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'ouvrage délégué, de l'opération de construction et la mise en place des solutions de financement, d'un ensemble immobilier devant comprendre quatre (4) villas, à usage d'habitation, à édifier sur deux parcelles de terrain nu, situées commune de Païta, section Païta, dépendant du lotissement Baronnet-Val Boisé, formant les lots numéros deux cent seize (216) et deux cent soixante cinq (265), le tout en respect du budget prévisionnel qui sera fixé dans le contrat de maîtrise d'ouvrage délégué.

Nouveau(x) : la réalisation, pour le compte de la SCI LE PARC D'ONDEMI, dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'ouvrage délégué, du suivi de l'opération de construction d'immeubles à usage d'habitation et la gestion de ces immeubles.

Modification d'activité de l'établissement principal situé 4 avenue de la Baie de Koutio – Ducos – 98800 Nouméa, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Ancienne : réalisation d'un programme de construction.

Nouvelle : gestion et administration de biens à usage locatif.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 27 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 056 225.

Raison sociale ou dénomination : "VIET LAM".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 36 rue Carlo Léoni – Montagne Coupée – BP 10308 – 98805 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 24 décembre 2012 :

Ancienne adresse : G5 rue Bossuet – Rivière-Salée – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 36 rue Carlo Léoni – Montagne Coupée – BP 10308 – 98805 Nouméa CEDEX.

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 24 décembre 2012 :

Nouveau(x) : NGUYEN Corinne, gérant associé.

Changement de qualité : NGUYEN Anne, gérant devient gérant associé.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 27 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 056 316.

Raison sociale ou dénomination : "HOLDING LA COURONNE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : RT 1 – lot 70 – Auteuil – 98835 Dumbéa.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Fusion – L236-1 à compter du :

Fusion absorption de la société LA COURONNE, société à responsabilité limitée (SARL), 23 rue André Burck – lot Bernut (RCS NOUMÉA (9812) 551 077).

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 27 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 081 314.
Raison sociale ou dénomination : “SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE KANDU”.
Forme et capital : société civile au capital de 128 200 000 XPF.
Adresse du siège social : 12 rue de Tourville – Quartier Latin – BP 8104 – 98807 Nouméa CEDEX.
Objet de la modification :
Augmentation de capital à compter du 28 décembre 2012 :
Ancien : 200 000 XPF.
Nouveau : 128 200 000 XPF.
Evènements CFE :
15M Modification du capital social.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 27 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 081 413.
Raison sociale ou dénomination : “SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE KANUHURA”.
Sigle : “SCI KANUHURA”.
Forme et capital : société civile au capital de 119 300 000 XPF.
Adresse du siège social : 12 rue de Tourville – Quartier Latin – BP 8104 – 98807 Nouméa CEDEX.
Objet de la modification :
Augmentation de capital à compter du 26 décembre 2012 :
Ancien : 200 000 XPF.
Nouveau : 119 300 000 XPF.
Evènements CFE :
15M Modification du capital social

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 27 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 081 363.
Raison sociale ou dénomination : “SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE MAAHANA”.
Forme et capital : société civile au capital de 119 300 000 XPF.
Adresse du siège social : 12 rue de Tourville – Quartier Latin – BP 8104 – 98807 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :
Augmentation de capital à compter du 31 décembre 2012 :
Ancien : 200 000 XPF.
Nouveau : 119 300 000 XPF.
Evènements CFE :
15M Modification du capital social.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 27 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 081 348.
Raison sociale ou dénomination : “SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LOHIFUSHI”.
Forme et capital : société civile au capital de 119 300 000 XPF.
Adresse du siège social : 12 rue Tourville – Quartier Latin – BP 8104 – 98807 Nouméa CEDEX.
Objet de la modification :
Augmentation de capital à compter du 26 décembre 2012 :
Ancien : 200 000 XPF.
Nouveau : 119 300 000 XPF.
Evènements CFE :
15M Modification du capital social.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 27 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 117 407.
Raison sociale ou dénomination : “ETTY FINANCE & COURTAGE”.
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 120 000 XPF.
Adresse du siège social : 96 avenue du général de Gaulle – Baie de l'Orphelinat – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 19 décembre 2012 :
Nouveau(x) : LE GLEAU Patrick, gérant ; LE GLEAU Denise Marie Renée, gérant.
Changement de qualité : ETTY Alexandra, gérant devient gérant associé.
Evènements CFE :
34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 27 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 122 829.
Raison sociale ou dénomination : "LUKY LOC".
Nom commercial : "LUKY LOC".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500 000 XPF.
Adresse du siège social : 16 lieudit Fombano – 98860 Koné – BP 300 – 98825 Pouembout.
Objet de la modification :
Acquisition d'un fonds de commerce de location de véhicule à l'enseigne LUKY LOC à compter du 1^{er} juin 2012.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 27 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 749 135.
Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE LE SUD MINIER".
Sigle : "SAEML SUD MINIER".
Forme et capital : société anonyme d'économie mixte au capital de 159 680 000 XPF.
Adresse du siège social : c/o Icap – 98860 Koné.
Objet de la modification :
Augmentation de capital à compter du 10 octobre 2012 :
Ancien : 27 500 000 XPF.
Nouveau : 159 680 000 XPF.
Evènements CFE :
15M Modification du capital social.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 27 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 732 024.
Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE DE LA COTE OCEANIQUE".
Sigle : "SAEML COTE OCEANIQUE".

Forme et capital : société anonyme d'économie mixte au capital de 158 200 000 XPF.

Adresse du siège social : lotissement 176 du village – c/o Icap – 98860 Koné.

Objet de la modification :

Augmentation de capital à compter du 10 octobre 2012 :

Ancien : 27 500 000 XPF.

Nouveau : 158 200 000 XPF.

Evènements CFE :

15M Modification du capital social.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 27 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 741 504.
Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE LES ESPACES DE L'OUEST".
Sigle : "SAEML ESPACES DE L'OUEST".
Forme et capital : société anonyme d'économie mixte au capital de 158 750 000 XPF.
Adresse du siège social : 98860 Koné.
Objet de la modification :
Augmentation de capital à compter du 10 octobre 2012 :
Ancien : 27 500 000 XPF.
Nouveau : 158 750 000 XPF.
Evènements CFE :
15M Modification du capital social.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 27 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 741 959.
Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE LE GRAND NORD".
Sigle : "SAEML GRAND NORD".
Forme et capital : société anonyme d'économie mixte au capital de 163 710 000 XPF.
Adresse du siège social : lotissement 176 du village – c/o Icap – 98860 Koné.
Objet de la modification :
Augmentation de capital à compter du 18 octobre 2012 :
Ancien : 27 500 000 XPF.
Nouveau : 163 710 000 XPF.
Evènements CFE :
15M Modification du capital social.

Nouméa, le 27 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 28 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 864 850.
Raison sociale ou dénomination : "LONA".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500 000 XPF.
Adresse du siège social : lotissement gendarmerie 157 village – BP 373 – 98860 Koné.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2013.
Evènements CFE :
34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 28 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 097 765.
Raison sociale ou dénomination : "ESPACE IMPORT".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 XPF.
Adresse du siège social : 13 rue Jean Jaurès – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Mise en activité de la société à compter du 1^{er} juillet 2012.
Adresse de l'établissement : 14 rue Joule – Ducos – 98800 Nouméa.
Zone historique greffe :
Création.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 28 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 846 725.
Raison sociale ou dénomination : "CHANOUCA".
Nom commercial : "LUNA".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : galerie palm beach – Anse Vata – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Ouverture de l'établissement complémentaire situé lot 23 galerie de la Promenade – 98800 Nouméa, à compter du 10 avril 2013.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 28 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA 80 B 076 232.
Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE GENERALE CALEDONIENNE DE BANQUE".
Sigle : "S.G.C.B.".
Forme et capital : société anonyme au capital de 1 068 375 000 XPF.
Adresse du siège social : 44 rue de l'Alma – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 27 septembre 2012 :
Partant(s) : LE BUFTE Patrick Emilien, administrateur.
Nouveau(x) : MAYMAT Alexandre Paul, administrateur.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 28 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 645 648.
Raison sociale ou dénomination : "THIESS NC".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.
Adresse du siège social : 85 avenue du général de Gaulle – immeuble Carcopino 3000 – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 15 juillet 2011 :
Partant(s) : ARGENT Donald James, gérant ; SAXELBY David King, gérant.
Nouveau(x) : PALMER Susan Joy, gérant.
Modification de la date de clôture de l'exercice social à compter du 15 juillet 2011 :
Ancienne : 30 juin.
Nouvelle : 31 décembre.

Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 069 418.
Raison sociale ou dénomination : “MBM CONSULTING”.
Nom commercial : “MBM CONSULTING”.
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.
Adresse du siège social : 26 rue Jules Calimbre – N'gée – BP 16439 – 98804 Nouméa CEDEX.
Objet de la modification :
Transfert du siège social à compter du 21 décembre 2012 :
Ancienne adresse : 11 rue révérend Père Gaudet – Vallée des Colons – BP 16439 – 98804 Nouméa CEDEX.
Nouvelle adresse : 26 rue Jules Calimbre – N'gée – BP 16439 – 98804 Nouméa CEDEX.
Transfert de l'établissement principal à compter du 21 décembre 2012 :
Ancienne adresse : 11 rue révérend père Gaudet – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.
Nouvelle adresse : 26 rue Jules Calimbre – N'gée – BP 16439 – 98804 Nouméa CEDEX.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA 2013 A 1 154 129.
Nom(s), prénom(s) : LAI Luc Thâp.
Nationalité : française.
Nom commercial : “ALOE CLUB”.
Adresse du principal établissement : complexe commercial La Promenade – Anse Vata – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Modification de l'enseigne à compter du 26 mars 2013 :
Ancienne : “CLUB NUTRITOIN”.
Nouvelle : “ALOE CLUB”.
Modification du nom commercial à compter du 26 mars 2013 :
Ancien : “CLUB NUTRITION”.
Nouveau : “ALOE CLUB”.
Zone historique greffe :

Modification de la date de début d'activité à compter du 26 mars 2013 : 1^{er} mai 2013.

Evènements CFE :
29P Autre modification concernant la personne.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 645 648.
Raison sociale ou dénomination : “THIESS NC”.
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.
Adresse du siège social : 56 rue Auer – BP 14837 – 98803 Nouméa CEDEX.
Objet de la modification :
Transfert du siège social à compter du 29 novembre 2012 :
Ancienne adresse : 85 avenue du général de Gaulle – immeuble Carcopino 3000 – 98800 Nouméa.
Nouvelle adresse : 56 rue Auer – BP 14837 – 98803 Nouméa CEDEX.
Evènements CFE :
11M Transfert du siège de l'entreprise.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA 92 B 324 749.
Raison sociale ou dénomination : “GARAGE CHARLEROI”.
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 3 600 000 XPF.
Adresse du siège social : 7 rue du père O'Reilly – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2013 :
Partant(s) : BOJCKERO Christian Jean, gérant ; TEIN-WEIAWE Jacques Yada, gérant.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 026 830.

Raison sociale ou dénomination : "ENTREPRISE MAINTENANCE INDUSTRIELLE".

Sigle : "EMI SARL".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : lot 109 de la section La Tamoa – 98890 Païta.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 31 décembre 2012 :

Partant(s) : BONTE Christophe Louis, co-gérant associé.

Changement de qualité : SASSONE Robert Géréme Téva, co-gérant associé devient gérant associé ; FAATAUVIRA Teaveura, co-gérant associé devient gérant associé.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 88 B 208 595.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE DE DISTRIBUTION ET DE GESTION".

Sigle : "SDG".

Nom commercial : "S.D.G. CARREFOUR".

Forme et capital : société anonyme au capital de 250 000 000 XPF.

Adresse du siège social : centre Pascal Picou – Kenu-In – Koutio – BP 221 – 98830 Dumbéa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 26 juin 2008 :

Partant(s) : LEMAITRE Jacques, commissaire aux comptes suppléant ; PESTRE-ROIRE Dominique Marie-Josée, commissaire aux comptes titulaire.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 89 B 243 519.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE D'EQUIPEMENTS ET DE DISTRIBUTION".

Sigle : "SEDIS".

Nom commercial : "SEDIS - CONFORAMA".

Forme et capital : société anonyme au capital de 60 000 000 XPF.

Adresse du siège social : centre Pascal Picou – Kenu-In – Koutio – BP 221 – 98830 Dumbéa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 12 septembre 2011 :

Partant(s) : PESTRE-ROIRE Dominique, commissaire aux comptes suppléant.

Nouveau(x) : DIB Ghassan Michael, directeur général ; GRANIER Thierry Roger, commissaire aux comptes suppléant.

Changement de qualité : BUHAGIAR Yves, directeur général et administrateur devient président directeur général et administrateur ; PENTECOST Philippe, président du conseil d'administration et administrateur devient administrateur.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 96 B 474 460.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE DE DISTRIBUTION ET DE DEVELOPPEMENT".

Sigle : "S.D.D.".

Forme et capital : société anonyme au capital de 150 000 000 XPF.

Adresse du siège social : centre Pascal Picou – Kenu-In – Koutio – BP 221 – 98830 Dumbéa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 30 juin 2009 :

Partant(s) : PRESTRE Dominique Marie-José, commissaire aux comptes suppléant.

Nouveau(x) : GRANIER Thierry Roger, commissaire aux comptes suppléant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 862 565.

Raison sociale ou dénomination : "INTERROUTE N.C".

Forme et capital : société par actions simplifiée au capital de 201 450 000 XPF.

Adresse du siège social : domaine Papaye – BP 175 – 98890 Païta.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 11 février 2013 :

Nouveau(x) : RATTINASSAMY-NOUVEAU Tuanaki Prana Tanetefauuramaha, directeur général.

Zone historique greffe :

Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 28 décembre 2012.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 830 562.

Raison sociale ou dénomination : "NOVAI".

Forme et capital : société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 XPF.

Adresse du siège social : domaine Papaye – BP 175 – 98890 Païta.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 20 décembre 2012.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 94 D 201 780.

Raison sociale ou dénomination : "COOPERATIVE CUADA DE MARE".

Forme et capital : société coopérative au capital de 400 000 XPF.

Adresse du siège social : tribu de Pénélo – 98828 Maré.

Objet de la modification :

Augmentation de capital à compter du 28 février 2013 :

Ancien : 90 000 XPF.

Nouveau : 400 000 XPF.

Evènements CFE :

15M Modification du capital social.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 954 263.

Raison sociale ou dénomination : "FORMATION PRO.NC".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 5 rue de Strasbourg – Faubourg Blanchot – BP 8218 – 98807 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Transfert de l'établissement principal à compter du 15 mars 2013 :

Ancienne adresse : 5 rue de Strasbourg – Faubourg Blanchot – BP 8218 – 98807 Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : 1 rue des Frères Terrasson – Numbo – Ducos – 98800 Nouméa.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 612 457.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CHEVAL", société en liquidation.

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 396 000 XPF.

Adresse du siège social : 13-15 Quai Jules Ferry – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Dissolution anticipée de la société à compter du 19 novembre 2012.

Liquidateur : BOUQUILLARD Thierry, Marie.

Le siège de la liquidation est fixé à 13-15 Quai Jules Ferry – 98800 Nouméa.

Journal d'annonces légales : Tél 7 jours NC du 27 mars 2013.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.
Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 981 928.
Raison sociale ou dénomination : "NORD SUD DIVERS TRAVAUX".
Sigle : "NSDT".
Forme et capital : société à responsabilité limitée associé unique au capital de 1 000 000 XPF.
Adresse du siège social : lot 3 rue du Pont Blanc – Koné.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} février 2013 :
Nouveau(x) : COURTOIS Vanessa Stéphanie, gérant.
Changement de qualité : JAMES Jean-Yves, co-gérant associé devient gérant associé.
Modifié : JAMES Rudy John, gérant associé.
Evènements CFE :
34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 577 460.
Raison sociale ou dénomination : "SALON FOLIE'S COIFFURE - COIFFURE MIXTE".
Nom commercial : "FOLIE'S COIFFURE".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.
Adresse du siège social : 3 rue Gustave Flaubert – immeuble Corail – Baie de l'Orphelinat – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 19 février 2013 :
Nouveau(x) : TRIADOU Romaric, gérant.
Evènements CFE :
34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 105 857.
Raison sociale ou dénomination : "C.C.P.I.C.".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.
Adresse du siège social : 1 rue Louis Moreau – BP 12998 – 98802 Nouméa CEDEX.
Objet de la modification :
Zone historique greffe :
Mise en sommeil de la société à compter du 1^{er} mars 2013.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 83 B 088 179.
Raison sociale ou dénomination : "SOUTH PACIFIC TOURS".
Sigle : "S.P.T.".
Forme et capital : société par actions simplifiée au capital de 81 120 000 XPF.
Adresse du siège social : 107 promenade Roger Laroque – complexe hôtelier et touristique – Anse Vata – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Transfert du siège social à compter du 31 mars 2013 :
Ancienne adresse : 10 route du Vélodrome – 98800 Nouméa.
Nouvelle adresse : 107 promenade Roger Laroque – complexe hôtelier et touristique – Anse Vata – 98800 Nouméa.
Transfert de l'établissement principal à compter du 31 mars 2013 :
Ancienne adresse : 10 route du Vélodrome – 98800 Nouméa.
Nouvelle adresse : 107 promenade Roger Laroque – complexe hôtelier et touristique – Anse Vata – 98800 Nouméa.
Fermeture de l'établissement complémentaire situé Hôtel Park Royal – 123 Promenade Roger Laroque – 98800 Nouméa, à compter du 31 mars 2013.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 71 B 033 126.

Raison sociale ou dénomination : "BLUESCOPE ACIER NOUVELLE-CALÉDONIE".

Sigle : "SICOTEC".

Forme et capital : société anonyme au capital de 50 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 238 route de la Baie des Dames – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Réduction de capital à compter du 20 février 2013 :

Ancien : 53 000 000 XPF.

Nouveau : 50 000 000 XPF.

Evènements CFE :

15M Modification du capital social.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 28 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA 93 B 368 837.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE D'EXPLOITATION DE MAGENTA".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 5 400 000 XPF.

Adresse du siège social : 43 rue Roger Gervolino – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Changement de dénomination à compter du 6 mars 2013 :

Ancienne : "SOCIETE D'EXPLOITATION DE KARIKATE".

Nouvelle : "SOCIETE D'EXPLOITATION DE MAGENTA".

Transfert du siège social à compter du 6 mars 2013 :

Ancienne adresse : Karikaté – 98890 Païta – BP 10015 – 98805 Nouméa.

Nouvelle adresse : 43 rue Roger Gervolino – 98800 Nouméa.

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 6 mars 2013 :

Nouveau(x) : DESBORDES Ghislain Grégory, gérant.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 28 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 29 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 765 230.

Raison sociale ou dénomination : "SICAL" (SOCIETE INFORMATIQUE DE CALEDONIE).

Nom commercial : "SICAL INFORMATIQUE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 400 000 XPF.

Adresse du siège social : 18 rue de la Havannah – Magenta plage – BP 13171 – 98803 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 14 janvier 2013 :

Partant(s) : BOBIOR Michel Pierre, co-gérant.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 29 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 29 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA A 901 199.

Nom(s), prénom(s) : DEFFEUILIER épouse MOHAMED Jessica Christiane Maryse.

Nationalité : française.

Nom commercial : "Ô TIP TOP PIZZA".

Adresse du principal établissement : rue Simone Drémon – village de Bourail – BP 594 – 98870 Bourail.

Objet de la modification :

Modification de l'enseigne à compter du 3 janvier 2013 :

Ancienne : "VERO PIZZA".

Nouvelle : "Ô TIP TOP PIZZA".

Adoption d'un nom commercial à compter du 3 janvier 2013 : "Ô TIP TOP PIZZA".

Suppression partielle d'activité de l'établissement principal situé rue Simone Drémon – village de Bourail – BP 594 – 98870 Bourail, à compter du 3 janvier 2013:

Ancienne : pizzeria ; location outil plus.

Nouvelle : pizzeria.

Evènements CFE :

29P Autre modification concernant la personne.

Nouméa, le 29 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 29 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA A 1 108 901.

Nom(s), prénom(s) : FERNANDEZ Jean Marc.

Nationalité : française.

Adresse du principal établissement : 4 rue de Tourraine – Vallée des Colons – BP 3654 – 98846 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Adjonction d'activité de l'établissement principal situé 4 rue de Tourraine – Vallée des Colons – BP 3654 – 98846 Nouméa CEDEX, à compter du 7 janvier 2013 :

Ancienne : édition de livres.

Nouvelle : édition de livres et de magazines.

Transfert de l'entreprise à compter du 7 janvier 2013 :

Ancienne adresse : 32 route du Square – B T G 1 – appt. 01 – Kaméré – BP 3654 – 98846 Nouméa CEDEX.

Nouvelle adresse : 4 rue de Tourraine – Vallée des Colons – BP 3654 – 98846 Nouméa CEDEX.

Evènements CFE :

29P Autre modification concernant la personne.

Nouméa, le 29 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 29 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 116 813.

Raison sociale ou dénomination : “CENTRE LASER DE KENU-IN”.

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Objet de la modification :

Modification de l'objet social à compter du 8 octobre 2012 :

Ancien(s) : location et mise à disposition de matériel médical laser et esthétique ; la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Nouveau(x) : location et mise à disposition de matériel médical laser et esthétique ; l'exploitation, sous toute forme et par tous moyens, de tout établissement doté de moyens techniques permettant la réalisation de diverses interventions chirurgicales ophtalmologiques ; la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets

similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Adjonction d'activité de l'établissement principal situé centre Pascale Picou – Kenu-In – 98835 Dumbéa, à compter du 8 octobre 2012.

Ancienne : location et mise à disposition de matériel médical laser et esthétique.

Nouvelle : l'exploitation, sous toute forme et par tous moyens, de tout établissement doté de moyens techniques permettant la réalisation de diverses interventions chirurgicales ophtalmologiques ; la location et mise à disposition de matériel médical laser et esthétique.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 29 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 29 mars 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 658 435.

Raison sociale ou dénomination : “INGENIERIE FINANCIERE ET FISCALE NOUVELLE-CALÉDONIE”.

Sigle : “I2F NC”.

Nom commercial : “I2F NC”.

Forme et capital : société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 10 rue Jean Jaurès – immeuble le Grand Théâtre – BP Q5 – 98851 Nouméa CEDEX.

Objet de la modification :

Zone historique greffe :

Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 21 décembre 2012.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 29 mars 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 3 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 164 375.

Raison sociale ou dénomination : “OHANA 23”.

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 104 route du Port Despointes – résidence Kailua – Faubourg Blanchot – BP 8460 – 98807 Nouméa CEDEX.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

DAUBENTON épouse DEBANT Véronique, Marie-Cécile.

Associé(s) :

VERNIER épouse RIEU Catherine, Isabelle, Pascale ;
VIRCONDELET Pierre, Louis, Joseph ; DEBANT Jean-Pierre.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : administration et gestion de biens immobiliers à usage d'habitation.

Adresse du principal établissement : 104 route du Port Despointes – résidence Kailua – Faubourg Blanchot – BP 8460 – 98807 Nouméa CEDEX.

Date du commencement de l'exploitation : 19 mars 2013.

Nouméa, le 3 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 3 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 165 307.

Raison sociale ou dénomination : "NOUMEA CLOISONS".

Nom commercial : "NOUMEA CLOISONS".

Forme et capital : société à responsabilité limitée, associé unique au capital de 500 000 XPF.

Adresse du siège social : 2 rue Berthelot – Usine center – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant associé unique :

MONNOT Bernard, André, Albert.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : pose de cloisons, plaques de plâtre.

Enseigne : "NOUMEA CLOISONS".

Adresse du principal établissement : Médipôle de Koutio – 98835 Dumbéa.

Date du commencement de l'exploitation : 15 mars 2013.

Nouméa, le 3 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 3 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 165 562.

Raison sociale ou dénomination : "HITEC NC".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 785 000 XPF.

Adresse du siège social : 85 avenue du Général de Gaulle – immeuble Carcopino 3000 – BP 647 – 98845 Nouméa CEDEX.

Administration de la société :

Gérant(s) :

IMOLEON Xavier, Bernard, André.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : réalisation de tous travaux de construction et bâtiment.

Adresse du principal établissement : 85 avenue du Général de Gaulle – immeuble Carcopino 3000 – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 11 mars 2013.

Nouméa, le 5 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 3 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA A 1 165 505.

Nom(s), prénom(s) : GACH Malika, Jalila.

Nationalité : française.

Activité exercée : vente au détail de marchandises diverses et créations artisanales ; marchand ambulant, foires, marchés...

Nom commercial : "OLETI NOUVELLE-CALEDONIE".

Adresse du principal établissement : 124 rue des Peupliers – 98809 Mont-Dore.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 26 mars 2013.

Nouméa, le 3 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 3 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA A 1 165 513.

Nom(s), prénom(s) : PELOFY Marc, Jean-Claude.

Nationalité : française.

Activité exercée : chambre d'hôtes.

Enseigne : "GAYHOUSE CALEDONIA".

Adresse du principal établissement : 763 RP Montrouzier – La Conception – 98809 Mont-Dore.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 3 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 3 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA A 877 688.

Nom(s), prénom(s) : OBERTAN Cédric.

Nationalité : française.

Activité exercée : vente de glaces et sorbets.

Enseigne : "GLACES ET SORBET DU PARADIS".

Nom commercial : "GLACES ET SORBET DU PARADIS".

Adresse du principal établissement : 27 rue Eugène Mamelin – Rivière Salée – 98800 Nouméa.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 3 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 3 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA A 1 165 471.

Nom(s), prénom(s) : TETAİNANUARII FAATAUIRA épouse CHUNG SEONG Esther, Nevahie.

Nationalité : française.

Activité exercée : vente de bijoux et accessoires fantaisies en ligne.

Adresse du principal établissement : lot 358 – rue des Badamiers – Savannah – Païta – BP 11185 – 98802 Nouméa CEDEX.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 28 mars 2013.

Nouméa, le 3 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 4 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 165 703.

Raison sociale ou dénomination : "AGENCE DE NEGOCE, DISTRIBUTION ET SERVICES".

Sigle : "ANDS".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 12 rue Michel Kauma – Tuband – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

CUENCA épouse BERNARD Idoïa ; RIBERA Stéphanie.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : intermédiaire de commerce en produits divers.

Enseigne : "ANDS".

Adresse du principal établissement : 12 rue Michel Kauma – Tuband – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 2 avril 2013.

Nouméa, le 4 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 4 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 165 745.

Raison sociale ou dénomination : "ELECTRIC TRADE".

Nom commercial : "ELECTRIC TRADE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 41 rue du 18 Juin – résidence Magenta Be – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant associé unique :

NGUYEN VAN TRI Jean-Jacques.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : travaux d'électricité liés aux bâtiments, travaux publics de construction.

Enseigne : "ELECTRIC TRADE".

Adresse du principal établissement : 41 rue du 18 Juin – résidence Magenta Be – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 31 mars 2013.

Nouméa, le 4 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 4 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 165 901.

Raison sociale ou dénomination : "PACIFIC AUTO".

Nom commercial : "PACIFIC AUTO".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 7 rue des Frères Guépy – Ducos – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

ALIANE Samy ; GENU Damien, Loïc, Laurent.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : achat-vente de véhicules.

Adresse du principal établissement : 7 rue des Frères Guépy – Ducos – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 18 mars 2013.

Nouméa, le 4 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 4 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 165 661.
Raison sociale ou dénomination : "ZING".
Forme et capital : société à responsabilité limitée, associé unique au capital de 100 000 XPF.
Adresse du siège social : tribu de Thuahaik – 98820 Lifou.
Administration de la société :
Gérant associé unique :
HNAGEJE Ewine.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : études, conseils et réalisation à travers la formation professionnelle continue pour adultes.
Enseigne : "ZING".
Adresse du principal établissement : tribu de Thuahaik – 98820 Lifou.
Date du commencement de l'exploitation : 8 mars 2013.

Nouméa, le 4 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 4 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 165 687.
Raison sociale ou dénomination : "DEMOLITION DESAMANTAGE NC".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.
Adresse du siège social : 7 rue Taragnat – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.
Administration de la société :
Gérant(s) associé(s) :
OLLIVIER Franck, Michaël ; LIGORRED Benoît.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : démolition chantiers désamiantés.
Enseigne : "DEMOLITION DESAMANTAGE NC".
Adresse du principal établissement : 7 rue Taragnat – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.
Date du commencement de l'exploitation : 20 mars 2013.

Nouméa, le 4 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 4 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 165 653.

Raison sociale ou dénomination : "GLISSE IMPORT TECHNOLOGIES".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 200 000 XPF.

Adresse du siège social : 33 rue Gabriel Laroque – Val Plaisance – BP 135 – 98845 Nouméa CEDEX.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

CHABRAND Fabien, Paul, Julien ; ROMERO Paul, Albert ; MAGNIN Dimitri, Fabien, Laurent, Océan, Michel, Etienne, Pacifique.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : commerce de détail de tous produits et matériels de sport nautique.

Enseigne : "NAISH NOUMÉA PRO CENTER".

Adresse du principal établissement : 33 rue Gabriel Laroque – Val Plaisance – BP 135 – 98845 Nouméa CEDEX.

Date du commencement de l'exploitation : 25 mars 2013.

Nouméa, le 4 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 4 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 502 799.

Nom(s), prénom(s) : TIAOAO Christophe, Raymond, Henri, Francisco.

Nationalité : française.

Activité exercée : transports de marchandises non dangereuses (enlèvement d'objets non dangereux dans les commerces) ; achat et vente de fruits et légumes.

Adresse du principal établissement : villa 14 – impasse privée du Val – Normandie – 98835 Dumbéa.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 2 avril 2013.

Nouméa, le 4 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 4 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 1 165 851.

Nom(s), prénom(s) : CAPOA Waissô, Cesar.

Nationalité : française.

Activité exercée : location de véhicules (voitures, boosters, etc.).

Adresse du principal établissement : lieu-dit Ahnyot – Wassaudjeu – 98814 Ouvéa.

Origine du fonds : création.
Date du commencement de l'exploitation : 3 avril 2013.

Nouméa, le 4 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 5 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA C 1 098 292.

Raison sociale ou dénomination : "XEREE".

Forme et capital : groupement de droit particulier local.

Adresse du siège social : tribu de Goro – 98834 Yaté.

Administration de la société :

Mandataire :

AGOURERE Valentin, Kuidjo.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : gestion d'activité économiques sur terres coutumières.

Adresse du principal établissement : tribu de Goro – 98834 Yaté.

Date du commencement de l'exploitation : 21 septembre 2011.

Nouméa, le 5 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 5 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 166 057.

Raison sociale ou dénomination : "MATH".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 38 rue de l'Etrange – Katiramona Sud – Dumbéa – BP 5011 – 98847 Nouméa CEDEX.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

PANCHOLI Manoj, Narendra ; SOURGET Thierry, Bernard.

Cette société se constitue, mais n'exploite provisoirement aucun établissement.

Nouméa, le 5 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 5 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 165 752.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE COFFYN-BELLE-VUE".

Sigle : "SC COFFYN-BELLE-VUE".

Forme et capital : société civile au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 7 Allée Bellevue – Baie des Citrons – BP 177 – 98845 Nouméa CEDEX.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

CAYROL Françoise, Christine ; BAUDRILLART Iris, Charlotte.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : holding ; prise de participation uniquement.

Adresse du principal établissement : 7 allée Bellevue – Baie des Citrons – BP 177 – 98845 Nouméa CEDEX.

Date du commencement de l'exploitation : 26 mars 2013.

Nouméa, le 5 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 5 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 165 893.

Raison sociale ou dénomination : "SERVICES +".

Nom commercial : "SERVICES +".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 200 000 XPF.

Adresse du siège social : 119 impasse des Palmiers – Vallon Dore – 98809 Mont-Dore.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

DI MARTINO Jean-Marie.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : travaux de maçonnerie et second oeuvre.

Enseigne : "SERVICES +".

Adresse du principal établissement : 119 impasse des Palmiers – Vallon Dore – 98809 Mont-Dore.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} février 2013.

Nouméa, le 5 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 8 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 165 372.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE EPKO".

Forme et capital : société civile au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 74 rue Jules Calimbre BP 2653 – 98846 Nouméa CEDEX.

Administration de la société :
 Gérant(s) :
 LAVOIX Charles, Lucien, Raymond.
 Associé(s) :
 COURTOT épouse LAVOIX Catherine, Sylviane, Elvire,
 Marie ; LAVOIX Clément, Lucien, André ; LAVOIX Clarence,
 Catherine, Raymonde, Amère.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : société de portefeuille.
 Adresse du principal établissement : 74 rue Jules Calimbre –
 N'Géa – 98800 Nouméa.
 Date du commencement de l'exploitation : 14 mars 2013.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 8 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 166
 214.
 Raison sociale ou dénomination : "PANAMA".
 Nom commercial : "THE PANAMA SHOP".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée à associé
 unique au capital de 100 000 XPF.
 Adresse du siège social : 101 route de l'Anse Vata – Shop
 Center Vata – local 111 – 98800 Nouméa.
 Administration de la société :
 Gérant associé unique :
 ZAALENE épouse KELLOU Yasmine.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : vente de bijoux, prêt à porter, mode et
 articles de bazar.
 Enseigne : "THE PANAMA SHOP".
 Adresse du principal établissement : 101 route de l'Anse Vata –
 Shop Center Vata – local 111 – 98800 Nouméa.
 Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 10 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 8 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 166
 073.
 Raison sociale ou dénomination : "LIBRAIRIE PAPETERIE
 DE PAÏTA".
 Sigle : "LPP".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de
 100 000 XPF.
 Adresse du siège social : RT 1 – immeuble Paladini – Païta
 Centre – 98890 Païta.

Administration de la société :
 Gérant associé unique :
 BERNANOS Maryline, Catherine, Sylvaine.
 Origine du fonds : achat.
 Montant : 19 053 642 XPF.
 Activité exercée : librairie-papeterie, commerce de
 marchandises diverses, photos d'identité.
 Adresse du principal établissement : RT 1 – immeuble Paladini –
 Païta Centre – 98890 Païta.
 Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2013.
 Propriétaire(s) exploitant(s) précédent(s) :
 BERNANOS Maryline, Catherine, Sylvaine, R.C.S.
 NOUMÉA 2011 A 293 944 (2011 A 1110).

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 8 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 165
 760.
 Raison sociale ou dénomination : "ALDEN 1".
 Nom commercial : "8th AVENUE".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de
 100 000 XPF.
 Adresse du siège social : 17 rue du Docteur Guégan –
 immeuble Le Latin – Quartier Latin – BP 16216 – 98804 Nouméa
 CEDEX.
 Administration de la société :
 Gérant(s) associé(s) :
 NAVARRO Alain ; BEN HAYOUN épouse NAVARRO Denise.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : commerce de détail de maroquinerie,
 bagagerie, prêt à porter, chaussures, accessoires de mode et
 articles de la parure humaine.
 Adresse du principal établissement : 17 rue du Docteur
 Guégan – immeuble Le Latin – Quartier Latin – 98800 Nouméa.
 Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} août 2013.

Nouméa, le 11 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 8 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 1 166
 362.
 Nom(s), prénom(s) : MATCHIM épouse PIERREZ Saimai.
 Nationalité : thaïlandaise.
 Activité exercée : vente de fleurs, orchidées et plantes vertes.
 Enseigne : "NOUMÉA ORCHIDEES".
 Nom commercial : "NOUMÉA ORCHIDEES".

Adresse du principal établissement : lot 17 – Beauvallon – 98890 Païta.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 4 avril 2013.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 8 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 165 364.

Raison sociale ou dénomination : "LMT CALEDONIE".

Nom commercial : "LMT CALEDONIE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 15 rue de Bordeaux – Val Plaisance – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant associé unique :

MERLET Loïc.

Origine du fonds : apport.

Montant : 3 000 000 XPF.

Activité exercée : l'exercice de la profession de géomètre topographe.

Enseigne : "LMT CALEDONIE".

Adresse du principal établissement : 15 rue de Bordeaux – Val Plaisance – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2013.

Propriétaire(s) exploitant(s) précédent(s) :

MERLET Loïc, R.C.S. 993 782.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 8 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 165 570.

Raison sociale ou dénomination : "CASE CHALET CONCEPT".

Nom commercial : "CASE CHALET CONCEPT".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : lot 50 – ZIZA – 98890 Païta.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

MACHADO FERREIRA Carlos ; DUMOULIN Stéphane, Jean-Claude, Franck ; TARALL Cédric, Léon ; COUVREUR Nicolas, Yves.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : fabrication, montage et commercialisation de chalets en bois.

Enseigne : "CASE CHALET CONCEPT".

Adresse du principal établissement : lot 50 – ZIZA – 98890 Païta.

Date du commencement de l'exploitation : 20 mars 2013.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 8 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 165 711.

Raison sociale ou dénomination : "CABINET D'INFIRMIERE LIFOU".

Nom commercial : "CABINET D'INFIRMIERE LIFOU".

Forme et capital : société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : Hnapalu – 98820 Lifou.

Administration de la société :

Gérant associé unique :

TAHIATA épouse VIVISH Isabelle, Vahinetuanui, Puaiura.

Origine du fonds : achat.

Montant : 3 000 000 XPF.

Activité exercée : l'exercice de la profession d'infirmière.

Enseigne : "CABINET D'INFIRMIERE LIFOU".

Adresse du principal établissement : Hnapalu – 98820 Lifou.

Date du commencement de l'exploitation : 16 mars 2013.

Propriétaire(s) exploitant(s) précédent(s) :

CABINET INFIRMIER LIFOU, R.C.S. NOUMÉA 2010 B 987 867 (2010 B 43).

Nouméa, le 15 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 8 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 165 919.

Raison sociale ou dénomination : "PERFORMANCES OUTRE MER".

Sigle : "POM".

Nom commercial : "PERFORMANCES OUTRE MER – POM".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 60 rue du 24 Septembre – Haut Magenta – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

MINANA Rebecca, My-Laï ; N'DIAYE Sana.

Origine du fonds : création.
 Activité exercée : formation en entreprises et en collectivités ; recrutement.

Enseigne : “PERFORMANCES OUTRE MER – POM.”

Adresse du principal établissement : 60 rue du 24 Septembre – Haut Magenta – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l’exploitation : 15 mars 2013.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 9 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 165 356.

Raison sociale ou dénomination : “SCI DU LOT 30”.

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : lot 30 – lotissement du Domaine Paddon – Païta – BP 7502 – 98801 Nouméa CEDEX.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

PIETRI José-Yves, Marie.

Associé(s) :

MERICAM Arnaud, Lionel ; DION Serge, Raymond ; DEQUEKER Michel ; KOLB Pierre, Michel, Jean ; TRAVAUX PUBLICS DE NOUVELLE-CALÉDONIE, 33 impasse Balard – ZI de Ducos – 98800 Nouméa, société à responsabilité limitée, R.C.S. 98 B 535 245 (98 B 535 245).

Origine du fonds : création.

Activité exercée : propriété, gestion et administration de biens immobiliers à usage industriel, commercial, artisanal ou professionnel.

Adresse du principal établissement : lot 30 – lotissement du Domaine Paddon – 98890 Païta

Date du commencement de l’exploitation : 12 mars 2013.

Nouméa, le 9 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 9 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 159 722.

Raison sociale ou dénomination : “IMAG’IN SARL”.

Nom commercial : “A.L.V.”.

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 200 000 XPF.

Adresse du siège social : 58 rue Papeete – Ducos – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) :

Epouse FENUAFANOTE Teunoa.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : partage de fichiers informatiques multimédia.

Enseigne : “A.L.V.”.

Adresse du principal établissement : 58 rue Papeete – Ducos – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l’exploitation : 1^{er} juin 2013.

Nouméa, le 9 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 9 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 166 420.

Raison sociale ou dénomination : “FRANCALFER”.

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 83 rue des Palefreniers – Robinson – 98809 Mont-Dore.

Administration de la société :

Gérant(s) :

Epouse VOUAUX François Georges Germain.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : ferronnerie.

Enseigne : “FRANCALFER”.

Adresse du principal établissement : 14 rue Georges Champion – Ducos – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l’exploitation : 1^{er} juillet 2013.

Nouméa, le 9 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 9 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 165 935.

Raison sociale ou dénomination : “BLFi”.

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 37 rue René Milliard – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant associé unique :

HERVOUET-LAROQUE Béatrice, Chrystel.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : conseil financier ; prise de participation.

Adresse du principal établissement : 37 rue René Milliard – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation 1^{er} mai 2013.

Nouméa, le 11 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 9 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 166 412.

Raison sociale ou dénomination : "DELICES D'ORIENT".

Nom commercial : "DELICES D'ORIENT".

Forme et capital : société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 9 bis rue Joseph Mary – Faubourg Blanchot – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) :

PRIGENT épouse DELANNAY Sabrina.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : fabrication de pâtisseries.

Enseigne : "DELICES D'ORIENT".

Adresse du principal établissement : 9 bis rue Joseph Mary – Faubourg Blanchot – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 18 mars 2013.

Nouméa, le 9 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 9 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 1 166 438.

Nom(s), prénom(s) : LAKINA Leone.

Nationalité : française.

Activité exercée : snack (rapide à emporter).

Adresse du principal établissement : 16 rue Kiribati – Le Calvaire – 98835 Dumbéa.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 10 avril 2013.

Nouméa, le 9 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 9 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 164 235.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE LA DUNE INVEST".

Sigle : "SC LA DUNE INVEST".

Forme et capital : société civile au capital de 200 000 XPF.

Adresse du siège social : 23 avenue des Vieux Métiers – Plaine Adam – 98835 Dumbéa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

FRANCOIS Claude, Clément, Jean ; LEGER Thierry.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : réalisation du suivi d'un programme de construction.

Adresse du principal établissement : 23 avenue des Vieux Métiers – Plaine Adam – 98835 Dumbéa.

Date du commencement de l'exploitation : 18 mars 2013.

Nouméa, le 9 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 9 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 164 219.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA DUNE 211 212".

Sigle : "SCI LA DUNE 211 212".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 200 000 XPF.

Adresse du siège social : c/° CALEDONIENNE D'INGENIERIE – 28 rue Eugène Porcheron – immeuble Roger Berard – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

FRANCOIS Claude, Clément, Jean ; LEGER Thierry.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : administration et gestion de biens immobiliers à usage d'habitation.

Adresse du principal établissement : c/° CALEDONIENNE D'INGENIERIE – 28 rue Eugène Porcheron – immeuble Roger Berard – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 18 mars 2013.

Nouméa, le 9 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 10 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 166 529.

Raison sociale ou dénomination : "MALIGE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 4 rue Amiral Halsey – Vallée des Colons – BP 5326 – 98853 Nouméa CEDEX.

Administration de la société :

Gérant(s) :

MALIGE Benoît.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : BTP ; travaux de maçonnerie et gros oeuvre en bâtiment.

Adresse du principal établissement : 4 rue Amiral Halsey – Vallée des Colons – BP 5326 – 98853 Nouméa CEDEX.

Date du commencement de l'exploitation : 15 février 2013.

Nouméa, le 10 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 10 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 166 537.

Raison sociale ou dénomination : "TRAITEUR DU CENTRE EURL".

Nom commercial : "TRAITEUR DU CENTRE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 16 rue des Cevennes – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

NGUYEN Patrick.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : fabrication et vente de plats à emporter, traiteur, snack, restauration, importation divers.

Adresse du principal établissement : 30 route de la Baie des Dames – Le Forum du Centre – zone industrielle de Ducos – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 3 juin 2013.

Nouméa, le 10 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 10 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 164 185.

Raison sociale ou dénomination : "LA ROUTE DES INDES".

Sigle : "A PASSAGE TO INDIA".

Nom commercial : "A PASSAGE TO INDIA".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 13 route du Port Despointes – Faubourg Blanchot – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

RAYER épouse DAVID Antoine, Aroquia, Djeyendi.

Origine du fonds : reçu en location-gérance.

Activité exercée : restaurant de spécialités indiennes.

Enseigne : "A PASSAGE TO INDIA".

Adresse du principal établissement : 13 route du Port Despointes – Faubourg Blanchot – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 5 avril 2013.

Propriétaire(s) exploitant(s) précédent(s) :

C2M, R.C.S. NOUMEA 2008 B 895 110 (2008 B 262).

Nouméa, le 10 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 10 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 166 545.

Raison sociale ou dénomination : "ENTREPRISE GENERALE DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE".

Sigle : "E.G.M.I.".

Nom commercial : "E.G.M.I.".

Forme et capital : société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 92 rue des Acacias – Savannah – Haut de Gadji – Païta – BP 7298 – 98890 Païta.

Administration de la société :

Gérant(s) :

LECOMTE Henri Bernard.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : mécanique industrielle.

Enseigne : "E.G.M.I.".

Adresse du principal établissement : 92 rue des Acacias – Savannah – Haut de Gadji – 98890 Païta.

Date du commencement de l'exploitation : 21 avril 2013.

Nouméa, le 10 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 10 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 166 552.

Raison sociale ou dénomination : "SANIBAT TAD".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 34 lotissement Dordan – La Tamoa – BP 41 – 98890 Païta.

Administration de la société :
 Gérant(s) associé(s) :
 BARRIERE épouse BESNIER Eliane, Magdeleine, Suzanne ;
 BARRIERE Jean-Paul, Luc.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : travaux d'assainissements spécialisés dans les accès difficiles ; VRD, maçonnerie, travaux du bâtiment.
 Adresse du principal établissement : 34 lotissement Dordan – La Tamoa – BP 41 – 98890 Païta.
 Date du commencement de l'exploitation : 12 avril 2013.

Nouméa, le 10 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 10 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 166 610.
 Raison sociale ou dénomination : "DOUBLE RACINE".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 XPF.
 Adresse du siège social : 30 avenue Paul Emile Victor – Central Garden – 98835 Dumbéa.
 Administration de la société :
 Gérant associé unique :
 TRU Thi Mai Trang.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : épicerie ; commerce de produits alimentaires.
 Adresse du principal établissement : 30 avenue Paul Emile Victor – Central Garden – 98835 Dumbéa.
 Date du commencement de l'exploitation : 5 mars 2013.

Nouméa, le 10 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 10 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 166 594.
 Raison sociale ou dénomination : "SCI Y.S.M.K. ALIZIE/VARAONA".
 Forme et capital : société civile immobilière au capital de 50 000 XPF.
 Adresse du siège social : route de la Cascade – BP 29 – 98822 Poindimié.
 Administration de la société :
 Gérant(s) associé(s) :
 ALIZIE Yann- Pierre ; VARAONA Sandrine.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : administration location d'immeubles.
 Enseigne : "SCI Y.S.M.K. ALIZIE/VARAONA".

Adresse du principal établissement : route de la Cascade – BP 29 – 98822 Poindimié.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 10 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 10 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 165 455.
 Raison sociale ou dénomination : "VAL-QUENT".
 Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100 000 XPF.
 Adresse du siège social : 2 bis rue Baudelaire – Haut Magenta – 98800 Nouméa.
 Administration de la société :
 Gérant(s) associé(s) :
 MATHEY Daniel, André, Jean-Claude.
 Associé(s) :
 MARIN épouse MATHEY Marie-Thérèse.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : acquisition, prise à bail, location, administration et exploitation d'immeubles bâtis.
 Adresse du principal établissement : 2 bis rue Baudelaire – Haut Magenta – 98800 Nouméa.
 Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 10 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 11 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 164 524.
 Raison sociale ou dénomination : "LEFEVRE ESTELLE ASSISTANCE – LEA".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.
 Adresse du siège social : 18 rue Patrick Djiram – Tina sur Mer – 98800 Nouméa.
 Administration de la société :
 Gérant(s) :
 LEFEVRE Estelle Danielle.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : toutes activités de prestations de services, d'assistance, de traduction, d'études et de conseils dans le domaine du secrétariat.
 Adresse du principal établissement : 18 rue Patrick Djiram – Tina sur Mer – 98800 Nouméa.
 Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} mars 2013.

Nouméa, le 11 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 11 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 166 644.

Raison sociale ou dénomination : "LIBRE SERVICE LE QUARTIER".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 145 immeuble Paladini – 98890 Païta.

Administration de la société :

Gérant(s) :

TRU Alice.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : épicerie.

Enseigne : "LIBRE SERVICE LE QUARTIER".

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} juin 2013.

Nouméa, le 11 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 11 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 166 636.

Raison sociale ou dénomination : "AXIUM".

Forme et capital : société en nom collectif au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 50 rue de la France Australe – Dumbea sur Mer – 98835 Dumbéa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

"MP3", 41 rue de Sébastopol BP 5363 – 98853 Nouméa, société à responsabilité limitée, R.C.S. 2009 B 942 474 (2009 B 220), dont le représentant permanent est MARCONNET Philippe ; "ALENA", 59 Promenade Roger Laroque – immeuble Le Commodore – Anse Vata – 98800 Nouméa, société à responsabilité limitée, R.C.S. 2004 B 714 675 (2004 B 51), dont le représentant permanent est MULLER épouse CHARLES Patricia Suzette Catherine Marie.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : réalisation d'un programme de construction.

Adresse du principal établissement : 50 rue de la France Australe – Dumbea sur Mer – 98835 Dumbéa.

Date du commencement de l'exploitation : 27 mars 2013.

Nouméa, le 11 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 11 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 166 883.

Raison sociale ou dénomination : "CREALU".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 XPF.

Adresse du siège social : lot. 15 Natéré Tiaré – 98890 Païta.

Administration de la société :

Gérant(s) :

LABAUNE Frédéric Jacques ; CHAUVIN épouse LABAUNE Sandrine Pierrette Carole.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : suivi de chantier.

Adresse du principal établissement : lot. 15 Natéré Tiaré – 98890 Païta.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} décembre 2012.

Nouméa, le 11 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 11 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 166 917.

Raison sociale ou dénomination : "GESTION INFORMATIQUE PORTUAIRE ET AEROPORTUAIRE DE NOUVELLE CALEDONIE -GIPANC".

Nom commercial : "GIPANC".

Forme et capital : société par actions simplifiée au capital de 14 500 000 XPF.

Adresse du siège social : 15 rue de Verdun – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Président :

HERAUT Jean-Pierre.

Commissaire aux comptes titulaire :

"KPMG AUDIT", immeuble Koneva – Parc du Général de Gaulle – Baie de l'Orphelinat – BP 2232 – 98846 Nouméa CEDEX, société à responsabilité limitée, R.C.S. 96 B 457 358 (96 B 457358).

Commissaire aux comptes suppléant :

NGUYEN Lan.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : achat, développement et exploitation du système informatique "AP+".

Adresse du principal établissement : 15 rue de Verdun – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 11 mars 2013.

Nouméa, le 11 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 11 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 166 966.

Raison sociale ou dénomination : "C.F.A.D.".

Nom commercial : "C.F.A.D.".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 13 ter rue de Namur – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

GRONDIN-ROUMAGNAC Eric, André ; CASIMIR Alexandrine, Marie.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : achat et vente de produits alimentaires transformés ou non transformés.

Enseigne : "C.F.A.D.".

Adresse du principal établissement : 13 ter rue de Namur – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 28 mars 2013.

Nouméa, le 11 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 12 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 166 248.

Raison sociale ou dénomination : "ASIA PACIFIC.K".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : route territoriale Lucilla – 98820 Lifou.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

TABRI épouse SOETIKNO Sutijem ; SOETIKNO Stanley.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : commerce en gros et en détail, réparation de pneumatiques, pièces détachées et accessoires automobiles. Vente, réparation et entretien de véhicules automobiles.

Adresse du principal établissement : route territoriale Lucilla – BP 444 – 98820 Lifou.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 12 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 12 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 167 022.

Raison sociale ou dénomination : "AGRI IMPORT NC".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 17 rue Martial Danton – Normandie – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) :

RICHARD Grégoire.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : commerce de matériels agricoles et de bâtiments style demi-lune ; montage de structures type demi-lune.

Adresse du principal établissement : 17 rue Martial Danton – Normandie – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 8 avril 2013.

Nouméa, le 12 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 12 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 166 347.

Raison sociale ou dénomination : "SCI ELGOYA NORD".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 123 Sud – lotissement Savannah – BP 7204 – 98890 Païta.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

DELGA épouse WOLF Nolwenn, Morgane, Dorothée.

Associé(s) :

WOLF Adrien, Blaise, Philippe.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : gestion et administration de biens immobiliers.
Adresse du principal établissement : 123 Sud – lotissement Savannah – 98890 Païta.

Date du commencement de l'exploitation : 15 mars 2013.

Nouméa, le 12 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 12 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 166 313.

Raison sociale ou dénomination : "SCI ELGOYA SUD".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 123 Sud – lotissement Savannah – BP 7204 – 98890 Païta.

Administration de la société :
 Gérant(s) associé(s) :
 DELGA épouse WOLF Nolwenn, Morgane, Dorothée.
 Associé(s)
 WOLF Adrien, Blaise, Philippe.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : gestion et administration de biens immobiliers à usage locatif.
 Adresse du principal établissement : 123 Sud – lotissement Savannah – 98890 Païta.
 Date du commencement de l'exploitation : 15 mars 2013.

Nouméa, le 12 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 12 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 166 651.
 Raison sociale ou dénomination : "IZI TRADE".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.
 Adresse du siège social : 379 avenue des Deux Baies – Pont des Français – Mont-Dore – BP 7392 – 98801 Nouméa CEDEX.
 Administration de la société :
 Gérant(s) :
 MIHIMANA Jerry ; MAYISSIAN Michel Eifara.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : commerce d'articles de bazar, articles électroniques et électriques ; commerce de marchandises diverses.
 Adresse du principal établissement : 379 avenue des Deux Baies – Pont des Français – Mont-Dore – BP 7392 – 98801 Nouméa CEDEX.
 Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 12 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 12 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 167 030.
 Raison sociale ou dénomination : "FUNERAIRE NORD NC".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500 000 XPF.
 Adresse du siège social : 37 lotissement Les Cassis – 98860 Koné.
 Administration de la société :
 Gérant(s) associé(s) :
 MORISSET Alain Claude ; NAPOLEON Sonia.
 Origine du fonds : création.

Activité exercée : service extérieur des pompes funèbres.
 Enseigne : "FUNERAIRE NORD NC".
 Adresse du principal établissement : 37 lotissement Les Cassis – 98860 Koné.
 Date du commencement de l'exploitation : 15 mars 2013.

Nouméa, le 12 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 12 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 165 463.
 Raison sociale ou dénomination : "CEMAD".
 Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100 000 XPF.
 Adresse du siège social : 12 bis morcellement Vittecoq – 98890 Païta.
 Administration de la société :
 Gérant(s) associé(s) :
 RALEB Eric, Jean-Pierre.
 Associé(s) :
 PRATI Anick, Yvette ; RALEB Cédrik, Michel ; RALEB Morane, Alidia, Mathilde.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : acquisition par voie d'apport ou d'achat ou autrement, prise de bail, location, administration et exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.
 Adresse du principal établissement : 12 bis morcellement Vittecoq – 98890 Païta.
 Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 12 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 12 avril 2013.
 Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 151 166.
 Raison sociale ou dénomination : "SARL DH CONSTRUCTION".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.
 Adresse du siège social : tribu de Ouenguip – 98815 Hienghène.
 Administration de la société :
 Gérant(s) :
 DJAIWE Dayan Jean-Fabiani.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : travaux publics et de construction.
 Enseigne : "SARL DH CONSTRUCTION".
 Adresse du principal établissement : tribu de Ouenguip – 98815 Hienghène.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2013.

Nouméa, le 12 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 12 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 741 702.

Nom(s), prénom(s) : MOREAU Stéphane Roger.

Nationalité : française.

Activité exercée : commerce au détail de matériels informatiques.

Adresse du principal établissement : 30 rue Capiez – Portes de Fer – 98800 Nouméa.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 12 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 12 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 1 167 014.

Nom(s), prénom(s) : PHAM Thi Cam Hang.

Nationalité : française.

Activité exercée : vente de produits alimentaires et non-alimentaires, vêtements, fleurs artificielles, produits de beauté et marchandises diverses.

Adresse du principal établissement : 15 rue des Ecoles – 98890 Païta.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 12 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 12 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 167 089.

Raison sociale ou dénomination : "FARE ARA".

Forme et capital : société civile au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 3 rue du commandant Babo – immeuble Transam – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

DELRIEU Pascal ; LIOU Angéla.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : gestion de biens et droits immobiliers à usage d'habitation.

Adresse du principal établissement : 3 rue du commandant Babo – immeuble Transam – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 5 mai 2013.

Nouméa, le 12 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 12 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 167 121.

Raison sociale ou dénomination : "BERTHE GUSTIN".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 23 rue Paul Deligny – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

GUSTIN Arthur, Paul, Kléber.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : gestion de titre de participations.

Adresse du principal établissement : 23 rue Paul Deligny – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 30 avril 2013.

Nouméa, le 12 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 12 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 1 166 974.

Nom(s), prénom(s) : ALLARD Stéphanie, Nadgtini, Simone.

Nationalité : française.

Activité exercée : livraison de marchandises.

Adresse du principal établissement : 18 rue Higginson – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 15 avril 2013.

Nouméa, le 12 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 12 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 1 049 238.

Nom(s), prénom(s) : WILLEMOT Amanda, Caroline.

Nationalité : française.

Activité exercée : vente d'accessoires de mode.

Adresse du principal établissement : 15 rue Auguste Novis –
ZI de Ducos – 98800 Nouméa.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 12 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 15 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 166 628.

Raison sociale ou dénomination : "LE KOALA".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de
100 000 XPF.

Adresse du siège social : 2 rue Baudry – Val Plaisance –
98800 Nouméa

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

LAFLEUR David, Jean, Christian.

Associé(s) :

LAFLEUR Patrick, Bernard, Christian.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : administration et gestion de biens
immobiliers à usage d'habitation.

Adresse du principal établissement : 2 rue Baudry – Val
Plaisance – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 9 avril 2013.

Nouméa, le 15 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 15 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 1 142 835.

Nom(s), prénom(s) : WONG épouse DELORME Marie.

Nationalité : française.

Activité exercée : chambres d'hôtes.

Adresse du principal établissement : 58 rue Charleroi – Vallée
des Colons – 98800 Nouméa.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 15 avril 2013.

Nouméa, le 15 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 15 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 162 213.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE NOCIBE".

Sigle : "SCI NOCIBE".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de
200 000 XPF.

Adresse du siège social : 12 rue de Tourville – Quartier Latin –
BP 8104 – 98807 Nouméa CEDEX.

Administration de la société :

Gérant(s) :

"TROPIC INVESTISSEMENTS", 12 rue de Tourville –
Quartier Latin – BP 8104 – 98807 Nouméa CEDEX, société à
responsabilité limitée, R.C.S. 2003 B 694 265 (2003 B 260).

Associé(s) :

"SOCIETE CIVILE NOCIBE INVEST", 85 rue Roger
Laroque – Anse Vata – 98800 Nouméa, société civile, R.C.S.
2013 D 1 162 221 (2013 D 91) ; DION Serge, Raymond.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : gestion de biens immobiliers à usage
d'habitation.

Adresse du principal établissement : 12 rue de Tourville –
Quartier Latin – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} mars 2013.

Nouméa, le 15 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 15 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 167 048.

Raison sociale ou dénomination : "CABINET D'INFIRMIER
DJAFER".

Forme et capital : société de participations financières de
professions libérales au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 2 rue Charles Bailly – 98850 Koumac.

Administration de la société :

Gérant(s) :

DJAFER Kamel ; VERGNOLLE épouse DJAFER Delphine
Sophie.

Origine du fonds : achat.

Montant : 6 000 000 XPF.

Activité exercée : exercice de la profession d'infirmier libéral.
Adresse du principal établissement : 12 rue Charles Vesnat –
98850 Koumac.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2013.

Propriétaire(s) précédent(s) :

DJAFER Kamel, R.C.S. NOUMEA 912 451.

Nouméa, le 15 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 15 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 167
535.

Raison sociale ou dénomination : "NC NATURAL PRODUCT
EXPERT SARL".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de
5 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 11 rue Martial Danton – Normandie –
98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

HUI Shum ; KORO Jope.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : récolte de la biche de mer.

Adresse du principal établissement : 11 rue Martial Danton –
Normandie – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 15 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 15 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 167
279.

Raison sociale ou dénomination : "S.A.R.L. WAXUIE
TRANSPORT".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de
2 200 000 XPF.

Adresse du siège social : tribu de Luécilla – 98820 Lifou.

Administration de la société :

Gérant(s) :

WAXUIE Francis.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : transport de personnes.

Enseigne : "SARL WAXUIE TRANSPORT".

Adresse du principal établissement : tribu de Luécilla –
98820 Lifou.

Date du commencement de l'exploitation : 15 avril 2013.

Nouméa, le 15 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 15 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 167
592.

Raison sociale ou dénomination : "L'OASIS DU SAINT
HUBERT".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de
500 000 XPF.

Adresse du siège social : 40 rue Anatole Hubert – Carré Saint-
Hubert – centre ville – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) :

SIFFREDI David Jean Ludovic ; GERARD Kristel ; GILLOT
Jean-Marie.

Constitution d'une société sans exploitation.

Nouméa, le 15 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 16 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 167
964.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE PANDORE".

Sigle : "SCI PANDORE".

Forme et capital : société civile au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 1 bis rue A. Bourguine – résidence
Amparo – appt. 12 – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) :

LAGARDE Fabrice, Claude.

Associé(s) :

"Société civil SATURNE", 1 bis rue A. Bourguine – résidence
Amparo – appt. 12 – 98800 Nouméa, société civile, R.C.S. 2011
D 1 096 205 (2011 D 1107).

Origine du fonds : création.

Activité exercée : gestion de biens immobiliers à usage
d'habitation.

Adresse du principal établissement : 1 bis rue A. Bourguine –
résidence Amparo – appt. 12 – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 10 avril 2013.

Nouméa, le 16 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 16 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 167 758.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE TRANSPORT ROUTIER LAMBOLEY".

Nom commercial : "STRL".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 45 route de la Caférie – 98835 Dumbéa.

Administration de la société :

Gérant(s) :

LAMBOLEY Bruno

Gérant(s) associé(s) :

LAMBOLEY Georges ; LAMBOLEY épouse ULUIKA Eléonore.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : transport et manutention tous colis, biens, matériels et matériaux.

Enseigne : "STRL".

Adresse du principal établissement : 45 route de la Caférie – 98835 Dumbéa.

Date du commencement de l'exploitation : 19 mars 2013.

Nouméa, le 16 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 16 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 167 634.

Raison sociale ou dénomination : "NC PILOT".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 47 avenue de Normandie – Pointe à La Dorade – résidence Le Lagon 2 – BP 4002 – 98839 Dumbéa.

Administration de la société :

Gérant(s) :

ECK Thomas Helmut ; LIMOUSIS Julien.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : pilotage de chantiers ; assainissement.

Adresse du principal établissement : 47 avenue de Normandie – Pointe à La Dorade – résidence Le Lagon 2 – BP 4002 – 98839 Dumbéa.

Date du commencement de l'exploitation : 3 avril 2013.

Nouméa, le 16 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 16 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 166 099.

Raison sociale ou dénomination : "GARAGE NIAUTOU".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 110 lotissement Dewez – BP 429 – 98822 Poindimié.

Administration de la société :

Gérant(s) :

NIAUTOU Thierry André Marcel.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : location à court terme de toute sorte de véhicules à propulsion.

Enseigne : "GARAGE NIAUTOU".

Adresse du principal établissement : 110 lotissement Dewez – BP 429 – 98822 Poindimié.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} février 2013.

Nouméa, le 16 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 16 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 167 741.

Raison sociale ou dénomination : "KED ROULAGE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500 000 XPF.

Adresse du siège social : lot 105 – rue du Grand Chef Noel – BP 415 – 98860 Koné.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

DEVILLERS Karl Marc Claude ; MONVOISIN Emmanuelle.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : transport de tous matériaux.

Enseigne : "KED ROULAGE".

Adresse du principal établissement : lot 105 – rue du Grand Chef Noel – BP 415 – 98860 Koné.

Date du commencement de l'exploitation : 10 avril 2013.

Nouméa, le 16 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 16 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 167 972.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NEW-BELLEVUE".

Sigle : "SCI NEW-BELLEVUE".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 7 allée Bellevue – Baie des Citrons – BP 177 – 98845 Nouméa CEDEX.

Administration de la société :

Gérant(s) :

CAYROL Jean-Gabriel.

Gérant(s) associé(s) :

TALON épouse Veuve CAYROL Danielle, Annette, Marcelle.

Associé(s) :

"SOCIETE CIVILE FARIA", 29 rue J.B. Morault – 98800 Nouméa, société civile, R.C.S. 2005 D 759 704 (2005 D 113) ; "SOCIETE CIVILE COFFYN-BELLE-VUE", 7 allée Bellevue – Baie des Citrons – BP 177 – 98845 Nouméa CEDEX, société civile, R.C.S. 2013 D 1 165 752 (2013 D 111).

Origine du fonds : création.

Activité exercée : gestion de biens immobiliers à usage d'habitation.

Adresse du principal établissement : 7 allée Bellevue – Baie des Citrons – BP 177 – 98845 Nouméa CEDEX.

Date du commencement de l'exploitation : 11 avril 2013.

Nouméa, le 16 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 16 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 167 485.

Raison sociale ou dénomination : "MARRON".

Nom commercial : "LE SMILEY".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 160 route de Focola – 98880 Farino.

Administration de la société :

Gérant(s) :

SCHNEIDER épouse HERNU Audrey Danielle.

Origine du fonds : achat.

Activité exercée : restauration rapide et traditionnelle, snack, vente de plats à emporter, organisations diverses.

Enseigne : "LE SMILEY".

Adresse du principal établissement : complexe de la Piscine Municipale – route du stade – 98880 La Foa.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} mai 2013.

Propriétaire(s) précédent(s) :

LAUNAY Valérie Marie-Laure, R.C.S. NOUMEA 2005 A 619 049 (2005 A 392).

Nouméa, le 16 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 16 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 163 864.

Raison sociale ou dénomination : "TINOQU".

Forme et capital : société civile agricole au capital de 50 000 XPF.

Adresse du siège social : 14 rue Jean Lemaître – lieu-dit Pallea – lotissement Bwadouwallan – BP 808 – 98850 Koumac.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

LEBRETON épouse VANWALSCAPPEL Marie, Claire, Tangachy ; VANWALSCAPPEL Jacques, Emilien.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : exploitation agricole (pâturage amélioré pour bovins) et élevage de bovins.

Adresse du principal établissement : 14 rue Jean Lemaître – lieu-dit Pallea – lotissement Bwadouwallan – BP 808 – 98850 Koumac.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 16 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 16 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 167 683.

Raison sociale ou dénomination : "CELTIC ELECTRIC".

Nom commercial : "CELTIC ELECTRIC".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 30 lot. Beaurivage – BP 274 – 98840 Tontouta.

Administration de la société :

Gérant(s) :

FURIC Thierry Claude.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : électricité générale.

Adresse du principal établissement : 30 lot. Beaurivage – BP 274 – 98840 Tontouta.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 16 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 16 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA A 1 138 262.

Nom(s), prénom(s) : EURIBEAR Germaine.

Nationalité : française.

Activité exercée : colportage de fruits et légumes.

Enseigne : "PWE-WAKÊ".

Nom commercial : "PWE-WAKÊ".

Adresse du principal établissement : tribu de Nindiah – 98816 Houaïlou.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 16 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 16 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 167 691.

Raison sociale ou dénomination : "ASSISTANCE SECRETARIAT".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : dock 3 – angle des rues Guilhain et Boulanger – Vallée du Tir – BP 10671 – 98805 Nouméa CEDEX.

Administration de la société :

Gérant(s) :

ROGER Nathalie Isabelle ; MASCLAUX Mélanie Emilie.

Origine du fonds : achat.

Activité exercée : tous travaux administratifs.

Enseigne : "ASSISTANCE SECRETARIAT".

Adresse du principal établissement : dock 3 – angle des rues Guilhain et Boulanger – Vallée du Tir – BP 10671 – 98805 Nouméa CEDEX.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Propriétaire(s) exploitant(s) précédent(s) :

ROGER Nathalie, R.C.S. NOUMEA 864 421.

Election de domicile pour les oppositions :

ROGER Nathalie, 4 rue Jean Ohlen – résidence Les Manguiers – garage 3 – 98800 Nouméa.

Nouméa, le 16 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 16 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 167 980.

Raison sociale ou dénomination : "FOOD & CO".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 125 Promenade Roger Laroque – BP 11974 – 98802 Nouméa CEDEX.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

NAVEROS Alban, Jean-Pierre, Jacques.

Constitution d'une société sans exploitation.

Nouméa, le 16 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 16 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 167 808.

Raison sociale ou dénomination : "LE RICK'S".

Nom commercial : "LE RICK'S".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 46 rue Jacques Cartier – BP 1283 – 98835 Dumbéa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

GUILLOUX Eric, André, Jean ; BRETTE Erick.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : snack, restaurant, vente de plats à emporter.

Adresse du principal établissement : 1 avenue du Centre – centre aquatique régional de Dumbéa – Koutio – 98835 Dumbéa.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} mars 2013.

Nouméa, le 16 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 16 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 167 824.

Raison sociale ou dénomination : "KENDJY".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 070 000 XPF.

Adresse du siège social : tribu de Mehoe – BP 222 – 98813 Canala.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

SALOMON Kendji, Olson.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : station service et mécanique générale.

Adresse du principal établissement : tribu de Mehoe – BP 222 – 98813 Canala.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 16 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 16 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 167 659.

Raison sociale ou dénomination : "KENDJA CONSTRUCTIONS".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : tribu de Méréénéme – BP 222 – 98813 Canala.

Administration de la société :

Gérant associé unique :

NEDJA Wilfrid, Karl, Gaëtan.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : BTP, construction.

Adresse du principal établissement : tribu de Méréénéme – 98813 Canala.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 16 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 17 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 167 899.

Raison sociale ou dénomination : "SUD PLAQUISTE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 1-3 rue Isaac Newton – dock 8 – ZI de Ducos – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) :

GAVOILLE Claude Marie Paul ; SAUNAL Franck Eric Michel.

Origine du fonds : achat.

Montant : 4 500 000 XPF.

Activité exercée : pose de plaques de plâtres.

Adresse du principal établissement : 1-3 rue Isaac Newton – dock 8 – ZI de Ducos – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2013.

Propriétaire(s) précédent(s) :

GAVOILLE Claude, R.C.S. NOUMÉA 106 963 ; SAUNAL Franck, R.C.S. NOUMÉA 1 015 882.

Nouméa, le 17 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 17 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 167 923.

Raison sociale ou dénomination : "SYLVAIN POUS DEVELOPPEMENT".

Nom commercial : "SYLVAIN POUS DEVELOPPEMENT".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 3 rue Marcel Creugnet – Motor Pool – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) :

POUS Sylvain Stéphane Raymond Louis.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : construction de tous immeubles ou ensembles immobiliers.

Enseigne : "SYLVAIN POUS DEVELOPPEMENT".

Adresse du principal établissement : 3 rue Marcel Creugnet – Motor Pool – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 29 mars 2013.

Nouméa, le 17 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 17 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 1 099 415.

Nom(s), prénom(s) : TOKOTUU Marie-Josèphe.

Nationalité : française.

Activité exercée : transport d'enfants et de personnes.

Enseigne : "TRANSPORT MATAGI TOGA".

Adresse du principal établissement : 19 lotissement Les Verts Côteaux – Mont Mou – 98890 Païta.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 29 avril 2013.

Nouméa, le 17 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 17 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 167 113.

Raison sociale ou dénomination : "LA PALME D'OR".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 24 rue Jean-Briec Morault – résidence Champs-Élysées – Anse Vata – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

DURIF Alain, Luc ; BORDIN Brigitte, Laure, Véronique.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : administration et gestion de biens immobiliers à usage d'habitation.

Adresse du principal établissement : 24 rue Jean-Briec Morault – résidence Champs-Élysées – Anse Vata – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 4 avril 2013.

Nouméa, le 17 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 17 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1167 600.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE AGRICOLE DEAM".

Sigle : "SCA DEAM".

Forme et capital : société civile agricole au capital de 120 000 XPF.

Adresse du siège social : vallée de la Pouéo – BP 299 – 98870 Bourail.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

HUGEAUD Michel, Augustin ; DE RIOS épouse HUGEAUD Anne-Lise, Marguerite, Marthe ; ROBELIN Donald, Jean-Michel ; MERCIER épouse ROBELIN Edmonde, Simone, Renée.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : la plantation, la culture, la production de fruits et légumes, agrumes, fleurs, sous serre ou en culture de plein champs.

Adresse du principal établissement : vallée de la Pouéo – BP 299 – 98870 Bourail.

Date du commencement de l'exploitation : 21 mars 2013.

Nouméa, le 17 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 17 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 167 105.

Raison sociale ou dénomination : "SCI IRVIOMANERILE".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 8 rue Félix Franchette – Val Plaisance – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

FOUQUET Marine, Gwennaïg, In Soon ; MAIZA Olivier, Saïd, Marcel.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : gestion et administration de biens immobiliers à usage d'habitation.

Adresse du principal établissement : 8 rue Félix Franchette – Val Plaisance – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 28 mars 2013.

Nouméa, le 17 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 18 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 168 111.

Raison sociale ou dénomination : "SMAP".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : lotissement Parc d'Entreprise de Yahoué – Normandie – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) :

MILIN Jean-Luc.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : montage métallique de toutes structures, pose de tous panneaux et affiches publicitaires sous toutes formes.

Adresse du principal établissement : lotissement Parc d'Entreprise de Yahoué Normandie – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 16 janvier 2013.

Nouméa, le 18 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 18 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 1 153 394.

Raison sociale ou dénomination : "HNATAWAAJIL".

Forme et capital : société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : lot. 12 – Païta village – 98890 Païta.

Administration de la société :

Gérant(s) :

LALIE Jacques Zanehno.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : médecin généraliste.

Adresse du principal établissement : lot. 12 Païta village – 98890 Païta.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2013.

Nouméa, le 18 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 18 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 168 186.

Raison sociale ou dénomination : "PRM CONSULTING EURL".

Forme et capital : société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 75 ter rue des 3 îlots – Martin Sud – 98809 Mont-Dore.

Administration de la société :

Gérant(s) :

PIDJOT épouse ALLARD Nadine Claude.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : expertise, conseil, formation en commande publique et privée.

Adresse du principal établissement : 75 ter rue des 3 îlots – Martin Sud – 98809 Mont-Dore.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2013.

Nouméa, le 18 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 18 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 1 058 783.

Nom(s), prénom(s) : TESTET Thomas André.

Nationalité : française.

Activité exercée : vente de compléments alimentaires de santé et de bien-être.

Adresse du principal établissement : 67 bis route de l'Anse Vata – apt. 17 – 98800 Nouméa.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 16 avril 2013.

Nouméa, le 18 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 18 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 887 661.

Nom(s), prénom(s) : KOLBACH Pierre Olivier Basile.

Nationalité : française.

Activité exercée : vente en ligne de produits et articles divers.

Adresse du principal établissement : 4 rue Edouard Soulard – BP 13941 – 98803 Nouméa CEDEX.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 5 mai 2013.

Nouméa, le 18 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 18 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 477 315.

Nom(s), prénom(s) : WAHNAPO épouse GOATIDJI Roselaine Haneke.

Nationalité : française.

Activité exercée : transport de personnes.

Adresse du principal établissement : tribu de Payama – 98817 Kaala-Gomen.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 5 avril 2013.

Nouméa, le 18 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 18 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 1 135 789.

Nom(s), prénom(s) : VAN BASTOLAER épouse TETOE Welma Tatiana.

Nationalité : française.

Activité exercée : commerce au détail de marchandises non spécialisées en ligne.

Adresse du principal établissement : 13 rue Marcellin Lacabanne – apt. A12 – résidence Lacabanne – Receving – 98800 Nouméa.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 16 avril 2013.

Nouméa, le 18 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 18 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 168 384.

Raison sociale ou dénomination : "NCN IRM".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 180 000 XPF.

Adresse du siège social : 5 impasse Fernand Legras Prolongée – clinique Baie des Citrons – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) :

MAGNIN épouse DESSUS Aurélie, Gabrielle.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : location et la mise à disposition de matériel médical d'imagerie et plus particulièrement d'une imagerie par résonance magnétique (IRM).

Adresse du principal établissement : 5 impasse Fernand Legras Prolongée – clinique Baie des Citrons – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 3 avril 2013.

Nouméa, le 18 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 18 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 168 350.

Raison sociale ou dénomination : "DGSW".

Forme et capital : société à responsabilité limitée à associé unique Associé unique au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 44 impasse des Caoutchoucs – Robinson – 98809 Mont-Dore.

Administration de la société :

Gérant associé unique :

GELU Damien, Henri, Jean-Marie.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : holding.

Adresse du principal établissement : 44 impasse des Caoutchoucs – Robinson – 98809 Mont-Dore.

Date du commencement de l'exploitation : 11 avril 2013.

Nouméa, le 18 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 18 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 168 376.

Raison sociale ou dénomination : "BLUESKY".

Nom commercial : "SEXY BY NIGHT".

Forme et capital : société à responsabilité limitée à un associé unique Associé unique au capital de 180 000 XPF.

Adresse du siège social : 5 rue Renoir – Motor Pool – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant associé unique :

BIENTZ Hélenna, Magali, Noëlle.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : l'achat, la vente au détail et demi-gros de bijoux, de vêtements prêts à porter, textiles, chaussures, maroquinerie et accessoires de mode en ligne.

Enseigne : "SEXY BY NIGHT".

Adresse du principal établissement : 5 rue Renoir – Motor Pool – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} mars 2013.

Nouméa, le 18 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 18 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA B 1 167 709.

Raison sociale ou dénomination : "EB MAINTENANCE INDUSTRIELLE".

Nom commercial : "EB MAINTENANCE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée à associé unique Associé unique au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : lotissement Les Cigales – BP 573 – 98860 Koné.

Administration de la société :

Gérant associé unique :

BOUARAT Elvis, Jacques.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : maintenance industrielle, mécanique industrielle.

Enseigne : "EB MAINTENANCE INDUSTRIELLE".

Adresse du principal établissement : lotissement Les Cigales – BP 573 – 98860 Koné.

Date du commencement de l'exploitation : 15 mars 2013.

Nouméa, le 18 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 19 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA A 960 245.

Nom(s), prénom(s) : DEBLADIS Nicolas.

Nationalité : française.

Activité exercée : revente de produits de coiffure et d'esthétique.

Enseigne : "HAIR BODY LOUNGE".

Nom commercial : "HAIR BODY LOUNGE".

Adresse du principal établissement : 273 rue Jacques Iékawé – PK 7 – 98800 Nouméa.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2012.

Nouméa, le 19 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 19 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 1 065 119.

Nom(s), prénom(s) : KOUINPI Christiane, Marie, Léonie.

Nationalité : française.

Activité exercée : transport de personnes.

Adresse du principal établissement : tribu de Ouitchambo – 98812 Bouloupari.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} février 2012.

Nouméa, le 19 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 19 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 1 030 600.

Nom(s), prénom(s) : GINER Lucie Christelle Dona.

Nationalité : française.

Activité exercée : livraisons de marchandises diverses et plis.

Enseigne : "LSR (LIVRAISON, SERVICE, REPRESENTATION)".

Nom commercial : "LSR (LIVRAISON, SERVICE, REPRESENTATION)".

Adresse du principal établissement : 4 rue Henri Dubuisson – appt. J03 – Magenta – BP 15032 – 98804 Nouméa CEDEX.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2012.

Nouméa, le 19 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 22 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 168 558.

Raison sociale ou dénomination : "SCI NIEUNIEU".

Forme et capital : société civile au capital de 60 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 54 route du Port Despointes – Faubourg Blanchot – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

MARIN Christian, Robert, Louis-Marie.

Associé(s) :

MARIN épouse OLONDE Lynn, Marie-Gérard ; MARIN Joseph, André, Gérard ; MARIN Donald, Eugène ; MARIN épouse MATHEY Marie-Thérèse ; MARIN Jean-Marie, Albert.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : gestion et administration de biens immobiliers à usage commerciale.

Adresse du principal établissement : 54 route du Port Despointes – Faubourg Blanchot – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 22 mars 2013.

Nouméa, le 22 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 22 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 168 533.

Raison sociale ou dénomination : "SARL DAENUDI TRANSPORT".

Nom commercial : "SARL DAENUDI TRANSPORT".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 XPF.

Adresse du siège social : tribu de Xodre – 98820 Lifou.

Administration de la société :

Gérant(s) :

SELEFEN Jeannette.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : transport de personnes.

Enseigne : "SARL DAENUDI TRANSPORT".

Adresse du principal établissement : tribu de Xodre – 98820 Lifou.

Date du commencement de l'exploitation : 15 mai 2013.

Nouméa, le 22 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 22 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1166 065.

Raison sociale ou dénomination : "CABINET DE SOINS INFIRMIERS DE KAALA-GOMEN".

Nom commercial : "CABINET DE SOINS INFIRMIERS DE KAALA GOMEN".

Forme et capital : société d'exercice libéral à responsabilité limitée Associé unique au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : lot 5 – lotissement Artisanal Gomen – section village – 98817 Kaala-Gomen.

Administration de la société :

Gérant associé unique :

COLLIGNON Jérôme, Christian, Gérard.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : exercice libéral de la profession d'infirmier.

Adresse du principal établissement : lot 5 – lotissement Artisanal Gomen – section village – 98817 Kaala-Gomen.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} juin 2013.

Nouméa, le 22 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 22 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 168 566.

Raison sociale ou dénomination : "COMEP".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : 9 rue Thomy Célières – Anse Vata – 98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérant(s) :

FROMENT David.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : activités d'ingénierie, études techniques, conseil, assistance en matière de protection anti-corrosion, protection cathodique.

Adresse du principal établissement : 9 rue Thomy Célières – Anse Vata – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 12 avril 2013.

Nouméa, le 22 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 22 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 168 103.

Raison sociale ou dénomination : "ASSISTANCE BUREAUTIQUE CONCEPT".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 24 rue Bon – Trianon – BP 14133 – 98803 Nouméa CEDEX.

Administration de la société :

Gérant(s) :

DELIMESLE épouse PUECH Valérie Odile Huguette.

Origine du fonds : achat.

Activité exercée : travaux de secrétariat.

Adresse du principal établissement : 24 rue Bon – Trianon – BP 14133 – 98803 Nouméa CEDEX.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2013.

Propriétaire(s) précédent(s) :

DELIMESLE Valérie Odile Huguette R.C.S. 286 302.

Nouméa, le 22 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 22 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 980 144.

Nom(s), prénom(s) : KOTEUREU Clarisse.

Nationalité : française.

Activité exercée : épicerie.

Enseigne : "EPICERIE DOUI".

Nom commercial : "EPICERIE DOUI".

Adresse du principal établissement : tribu de Diahoué – 98824 Pouébo.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 17 mai 2013.

Nouméa, le 22 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 23 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 168 632.

Raison sociale ou dénomination : "CHARPENTE COUVERTURE CONCEPT".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 200 000 XPF.

Adresse du siège social : 23 rue Saint Antoine – Numbo – BP 13693 – 98803 Nouméa CEDEX.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

FOUQUET Dominique ; GAUVAN Anna.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : travaux de charpente et couverture.

Adresse du principal établissement : 23 rue Saint Antoine – Numbo – 98800 Nouméa.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 23 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 23 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 168 665.

Raison sociale ou dénomination : "SARL ELEROIKO".

Nom commercial : "SARL ELEROIKO".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500 000 XPF.

Adresse du siège social : tribu de Pénélo – 98828 Maré.

Administration de la société :

Gérant(s) :

BEARUNE Casimir.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : construction en bâtiment, maçonnerie et gros oeuvre.

Enseigne : "SARL ELEROIKO".

Adresse du principal établissement : tribu de Pénélo – 98828 Maré.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} mai 2013.

Nouméa, le 23 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 23 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 168 756.

Raison sociale ou dénomination : "PACIFIC GROUPE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : lot. 195 – route des Cunes – 98850 Koumac.

Administration de la société :

Gérant(s) :

ZWEIFEL Patrice Albert ; LAFFONT Brice Eugène Marcel.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : signalisations routières horizontales et verticales et en général tous travaux d'équipement routier.

Adresse du principal établissement : lot. 195 – route des Cunes – 98850 Koumac.

Date du commencement de l'exploitation : 10 avril 2013.

Nouméa, le 23 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 24 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA A 601 294.

Nom(s), prénom(s) : NEPONRON Hervé, Sylvain, Carl.

Nationalité : française.

Activité exercée : petite épicerie.

Enseigne : "CHEZ JACKY".

Adresse du principal établissement : tribu de Touaourou – 98834 Yaté.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 23 avril 2013.

Nouméa, le 25 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 24 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 166 024.

Raison sociale ou dénomination : "LANYA".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 6 rue d'Anjou – Pointe à la Dorade – Dumbéa – BP 12927 – 98802 Nouméa CEDEX.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

LEDANT Anthony.

Associé(s) :

LEDANT Henri, Khoi.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : administration et gestion de biens immobiliers à usage commercial.

Adresse du principal établissement : 6 rue d'Anjou – Pointe à la Dorade – Dumbéa – BP 12927 – 98802 Nouméa CEDEX.

Date du commencement de l'exploitation : 28 mars 2013.

Nouméa, le 24 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 24 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA D 1 164 110.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE AGRICOLE K.A.L.".

Sigle : "SCA K.A.L.".

Forme et capital : société civile au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : lieu-dit Wazengo – BP 209 – 98817 Kaala-Gomen.

Administration de la société :

Gérant(s) associé(s) :

MARLIER Kévin, Gaston, Roger.

Associé(s) :

GAYON Ludmila, Réjane.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : élevage de bovins.

Adresse du principal établissement : lieu-dit Wazengo – BP 209 – 98817 Kaala-Gomen.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 24 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 24 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA A 1 168 905.

Nom(s), prénom(s) : LOMBARD Loïc.

Nationalité : française.

Activité exercée : courtier en immobilier ; vente de véhicules d'occasion.

Adresse du principal établissement : 10 rue Berlioz – appt. 27 – résidence les Australes – Trianon – 98800 Nouméa.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 1^{er} mai 2013.

Nouméa, le 24 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 24 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA A 1 168 897.

Nom(s), prénom(s) : MATCHIM épouse HAAS Khanidtha.

Nationalité : française.

Activité exercée : commerce de détail ambulant de fleurs et marchandises diverses.

Enseigne : "FLORIPAC".

Adresse du principal établissement : 186 rue Georges Lèques – Tina sur Mer – 98800 Nouméa.

Origine du fonds : création.

Date du commencement de l'exploitation : 22 avril 2013.

Nouméa, le 24 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

Immatriculation principale au RCS en date du 24 avril 2013.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 1 168 319.

Nom, prénoms : THIRIET Marc Jean-Yves.

Nationalité : française.

Activité exercée : vente à domicile et ambulante de boissons alcoolisées ou non.

Enseigne : «APERRO MAXX».

Nom commercial : «APERRO MAXX».

Adresse du principal établissement : 11 rue Dumont-d'Urville 2^e Vallée du Tir - 98800 Nouméa.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} mai 2013.

Nouméa, le 24 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 24 avril 2013.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 329 391.

Nom, prénoms : THUHA Didier Marcel.

Nationalité : française.

Activité exercée : nakamal.

Adresse du principal établissement : 1 rue Nobel Z.I. de Ducos - 98800 Nouméa.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 8 avril 2013.

Nouméa, le 24 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 25 avril 2013.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA D 1 167 782.

Raison sociale ou dénomination : "MEKBOU".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 68 impasse Blum - Village - 98870 Bourail.

Administration de la société :

Gérants associés :

BAHAMMOU Aïcha épouse CAZERES.

CAZERES Gérard, Christian.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : administration et gestion de biens immobiliers à usage d'habitation.

Adresse du principal établissement : 68 impasse Blum - Village - 98870 Bourail.

Date de commencement de l'exploitation : 10 avril 2013.

Nouméa, le 25 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au RCS en date du 25 avril 2013.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA A 463 521.
Nom, prénoms : PERRONNET Wanda Virginie Angéline
épouse FERNIZON.

Nationalité : française.

Activité exercée : snack, restaurant.

Enseigne : «SNACK VICTORIO».

Adresse du principal établissement : 4 rue Saint Antoine
Nouméa - 98800 Nouméa.

Origine du fonds : reçu en location-gérance.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Exploitant précédent : SNACK VICTORIO R.C.S. 1 012 400.

Titre et date du journal d'annonces légales : Les Nouvelles
Calédoniennes, le 17 avril 2013.

Nouméa, le 24 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au RCS en date du 25 mars 2013.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA D 1 163 187.
Raison sociale ou dénomination : «SOCIÉTÉ CIVILE COTE
D'ARGENT INVEST».

Sigle : «SC COTE D'ARGENT INVEST».

Forme et capital : société civile au capital de 200 000 XPF.

Adresse du siège social : 3 rue Mainguet Tina sur Mer - 98800
Nouméa.

Administration de la société :

Gérants associés :

CLAUDE Xavier, Jacques, Vincent.

FARGIER Cyrille, Jean-Louis.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : réalisation du suivi d'un programme de
construction.

Adresse du principal établissement : 3 rue Mainguet Tina sur
Mer - 98800 Nouméa.

Date de commencement de l'exploitation : 15 mars 2013.

Nouméa, le 26 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au RCS en date du 26 avril 2013.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA B 1 169 085.
Raison sociale ou dénomination : «H.L.J.».

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de
100 000 XPF.

Adresse du siège social : 35 rue Jean Jaurès Centre ville -
98800 Nouméa.

Administration de la société :

Gérante :

N'GUYEN Thi Thu Thuy.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : restauration, snack-bar.

Adresse du principal établissement : 35 rue Jean Jaurès Centre
ville - 98800 Nouméa.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2013.

Nouméa, le 26 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au RCS en date du 26 avril 2013.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA B 1 167 006.
Raison sociale ou dénomination : «CONCEPT ELEC NC».
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de
1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : Dock 21 Les Hauts de Ducos - 98800
Nouméa.

Administration de la société :

Gérants :

NOGUES Eric Pol Louis.

REVEST Dimitri Guy Jacques.

Origine du fonds : achat.

Activité exercée : électricité en bâtiment et électricité
industrielle.

Enseigne : «CONCEPT ELEC NC».

Adresse du principal établissement : Dock 21 Les Hauts de
Ducos - 98800 Nouméa.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} mai 2013.

Propriétaire précédent : NOGUES Eric R.C.S. 893 669.

Nouméa, le 26 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****IMMATRICULATION AU R.C.S.**

Immatriculation principale au RCS en date du 26 avril 2013.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA B 1 169 036.
Raison sociale ou dénomination : «TARI SUSHI».
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de
100 000 XPF.

Adresse du siège social : 41 rue des siffleurs - 98809 Mont-
Dore.

Administration de la société :

Gérants :

CHEVALIER Fabien André Francis.

SULASTRI Endang épouse CHEVALIER.

Origine du fonds : achat.

Activité exercée : fabrication de sushis et de spécialités asiatiques.

Enseigne : «TARI SUSHI».

Adresse du principal établissement : 41 rue des siffleurs - 98809 Mont-Dore.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} juillet 2013.

Nouméa, le 26 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 26 avril 2013.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 1 169 077.

Raison sociale ou dénomination : «PARI».

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.

Adresse du siège social : RP 1 - 98819 Moindou.

Administration de la société :

Gérants :

PAPON René-Guy Marc Bernard.

PARAGE Monique Jacqueline Andrée épouse PAPON.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : gestion administrative.

Adresse du principal établissement : RP 1 - 98819 Moindou.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} juin 2013.

Nouméa, le 26 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 26 avril 2013.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA D 1 169 127.

Raison sociale ou dénomination : «SCI BALISTE».

Forme et capital : société civile au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 78 rue du 24 septembre BP 8830 - 98807 Nouméa.

Administration de la société :

Gérants associés :

LEGER Philippe, Gilles.

FUNKE Nathalie épouse LEGER.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : gestion de biens et droits immobiliers à usage d'habitation.

Adresse du principal établissement : 78 rue du 24 septembre - BP 8830 - 98807 Nouméa.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} août 2013.

Nouméa, le 26 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 26 avril 2013.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 1 168 590.

Raison sociale ou dénomination : «AX TECHNOLOGY».

Nom commercial : «AX TECHNOLOGY».

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : Lot. 84 Rive Gauche - 98833 Voh.

Administration de la société :

Gérants :

SALAVERT Olivier Henri Marie.

CASIMIR Alexandrine Marie.

SONG Gianni Paul Auguste.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : protection des aciers et des bétons.

Enseigne : «AX TECHNOLOGY».

Adresse du principal établissement : Lot. 84 Rive Gauche - 98833 Voh.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2013.

Nouméa, le 26 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 26 avril 2013.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA D 1 169 135.

Raison sociale ou dénomination : «SCI STORM».

Forme et capital : société civile au capital de 100 000 XPF.

Adresse du siège social : 78 rue du 24 septembre BP 8830 - 98807 Nouméa.

Administration de la société :

Gérants associés :

LEGER Philippe, Gilles.

FUNKE épouse LEGER Nathalie.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : gestion de biens et droits immobiliers à usage d'habitation.

Adresse du principal établissement : 78 rue du 24 septembre BP 8830 - 98807 Nouméa.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} août 2013.

Nouméa, le 26 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 26 avril 2013.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 1 168 749.

Raison sociale ou dénomination : «A VOTRE SERVICE».
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.
 Adresse du siège social : 121 rue Koenig PK6 - 98800 Nouméa.
 Administration de la société :
 Gérants :
 TRIPODI Hervé Jean Louis.
 MERCOYROL épouse TRIPODI Brigitte Paulette Marie-Pierre.
 Constitution d'une société sans exploitation.

Nouméa, le 26 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 26 avril 2013.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 1 169 119.
 Raison sociale ou dénomination : «SARL PHARMAFRANCE (N.C.)».
 Nom commercial : «PHARMAFRANCE».
 Forme et capital : société à responsabilité limitée.
 Associé unique.
 Au capital de 1 000 EUROS.
 Adresse du siège social : 1bis rue Berthelot Centre Sud - Doniambo - 98800 Nouméa.
 Administration de la société :
 Gérant associé unique :
 DEROULEDE Arnaud, Marie, Alfred.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : vente et distribution de produits de consommation courante, commerce de gros de détail, conseil en stratégie, formation professionnelle, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières.
 Adresse du principal établissement : 1bis rue Berthelot Centre Sud - Doniambo - 98800 Nouméa.
 Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} mai 2013.

Nouméa, le 26 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 26 avril 2013.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 1 168 772.
 Raison sociale ou dénomination : «PACIFIC RETAIL GROUP».
 Nom commercial : «PACIFIC RETAIL GROUP».
 Forme et capital : société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 XPF.
 Adresse du siège social : 63 rue Gabriel Laroque Val Plaisance - 98800 Nouméa.

Administration de la société :
 Gérant associé :
 NICOLAS Laurent, Christian.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : holding.
 Adresse du principal établissement : 63 rue Gabriel Laroque Val Plaisance - 98800 Nouméa.
 Date de commencement de l'exploitation : 20 avril 2013.

Nouméa, le 26 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 26 avril 2013.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA C 1 169 150.
 Raison sociale ou dénomination : «GIE BEHP ENVIRONNEMENT».
 Forme et capital : groupement d'intérêt économique.
 Adresse du siège social : 1 bis rue Berthelot - 98800 Nouméa.
 Administration de la société :
 Administrateurs de GIE
 DARRASON Philippe.
 DOOM Angelo.
 Président administrateur :
 BOUFENECHÉ Nadir David.
 Vice-président administrateur :
 ALI BEN ALI Assen.
 Contrôleur de gestion :
 BEAL Alban.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : faciliter le développement de l'activité de collecte auprès de nos membres.
 Adresse du principal établissement : 1 bis rue Berthelot - 98800 Nouméa.
 Date de commencement de l'exploitation : 16 avril 2013.

Nouméa, le 26 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 26 avril 2013.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 1 168 848.
 Raison sociale ou dénomination : «BOUCHERIE ALIMENTATION CHEZ MALELE».
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.
 Adresse du siège social : Les Pétroglyphes BP 289 - 98829 Thio.
 Administration de la société :
 Gérants associés :
 MALEJAC Jean-Yves.

MALEJAC Laureen, Eva, Liliane.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : prise de participations.
Adresse du principal établissement : Les Pétroglyphes - 98829 Thio.
Date de commencement de l'exploitation : 17 avril 2013.

Nouméa, le 26 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 26 avril 2013.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA D 1 169 051.
Raison sociale ou dénomination : «AXEL HIERAMENTE MK».
Forme et capital : société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.
Adresse du siège social : Immeuble le Rond Point - Lot. 183 Normandie - 98800 Nouméa.
Administration de la société :
Gérant :
HIERAMENTE Axel.
Constitution d'une société sans exploitation.

Nouméa, le 26 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 29 avril 2013.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA B 1 169 515.
Raison sociale ou dénomination : «SARL REPAROUTE».
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF.
Adresse du siège social : 77 rue du 24 Septembre Haut Magenta - 98800 Nouméa.
Administration de la société :
Gérant : DEPARDON Damien Norbert.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : travaux Publics / VRD.
Adresse du principal établissement : 77 rue du 24 Septembre Haut Magenta - 98800 Nouméa.
Date de commencement de l'exploitation : 4 mars 2013.

Nouméa, le 29 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 29 avril 2013.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA B 1 169 432.
Raison sociale ou dénomination : «SOLUTION PRATIQUE».
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.
Adresse du siège social : 5 rue Armand Tina - 98800 Nouméa.
Administration de la société :
Gérant : RODRIGUEZ Alain Philippe.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : achat, importation, vente en gros, demi-gros et détail de produits plastiques et bazars divers.
Adresse du principal établissement : 5 rue Armand Tina - 98800 Nouméa.
Date de commencement de l'exploitation : 10 avril 2013.

Nouméa, le 29 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 29 avril 2013.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA B 1 169 22.
Raison sociale ou dénomination : «SYNTH-AX».
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF.
Adresse du siège social : 8 rue Paul Montchovet Baie des Citrons - 98800 Nouméa.
Administration de la société :
Gérante :
GOUBAULT Frédérique épouse CHABOT.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : études de marché.
Adresse du principal établissement : 8 rue Paul Montchovet Baie des Citrons - 98800 Nouméa.
Date de commencement de l'exploitation : 29 janvier 2013.
Propriétaire précédent : GOUBAULT Frédérique R.C.S. 1 136 977.

Nouméa, le 29 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 29 avril 2013.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA B 1 168 129.
Raison sociale ou dénomination : «EURL CLOT HUBERT».
Forme et capital : société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 XPF.
Adresse du siège social : 47 rue de Sébastopol Centre ville - 98800 Nouméa.
Administration de la société :
Gérant : CLOT Hubert Jean Francis.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : vente de tabac, journaux.
Adresse du principal établissement : 47 rue de Sébastopol Centre ville - 98800 Nouméa.

Date de commencement de l'exploitation : 12 avril 2013.

Nouméa, le 29 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 29 avril 2013.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA A 975 284.
Nom, prénoms : PARAWI Gianni Glen Laurent.
Nationalité : française.
Activité exercée : vente de pneus.
Adresse du principal établissement : (BP 36 PORO) Tribu de Warai - 98816 Houaïlou.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 17 avril 2013.

Nouméa, le 29 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 29 avril 2013.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA A 544 841.
Nom, prénoms : SALIGA Roméo.
Nationalité : française.
Activité exercée : épicerie, alimentation générale.
Adresse du principal établissement : La Roche - 98828 Maré.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 6 mai 2013.

Nouméa, le 29 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 29 avril 2013.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA A 1 169 390.
Nom, prénoms : TERRAT Romain Antoine Victor.
Nationalité : française.
Activité exercée : vente en ligne, importation de produits et matériel de pêche, chasse, activité extérieure.
Adresse du principal établissement : 159 lotissement Dewez - 98822 Poindimié.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 25 avril 2013.

Nouméa, le 29 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 29 avril 2013.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA A 180 406.
Nom, prénoms : DEDEBAT Marie-France épouse CHEVILLARD.
Nationalité : française.
Activité exercée : location de simulateurs de formule 1.
Enseigne : «F1 COCKPIT NC».
Adresse du principal établissement : 75 rue de l'Astrolabe Yahoué - 98809 Mont-Dore.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} mai 2013.

Nouméa, le 29 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 29 avril 2013.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA A 1 169 325.
Nom, prénoms : LEGRAS Aude Karène Claude.
Nationalité : française.
Activité exercée : garde d'enfants.
Adresse du principal établissement : 14 route des Monts Koghis - 98835 Dumbéa.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2013.

Nouméa, le 29 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au RCS en date du 29 avril 2013.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA D 1 167 139.
Raison sociale ou dénomination : «SERENITY».
Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100 000 XPF.
Adresse du siège social : 23 rue Georges Brunelet N'gée - 98800 Nouméa.
Administration de la société :
Gérants associés :
TRAN THI BICH Jacqueline.
PHAM VAN DIEP Gérald Christian.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : administration et gestion de biens immobiliers à usage d'habitation.
Adresse du principal établissement : 23 rue Georges Brunelet N'gée - 98800 Nouméa.

Date de commencement de l'exploitation : 5 avril 2013.

Nouméa, le 29 avril 2013.

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 8 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 018 373.

Raison sociale ou dénomination : «STATION-SERVICE TENEM».

Nom commercial : «STATION-SERVICE TENEM».

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 XPF FIXE.

Adresse du siège social : Tribu de Ouaré – BP 22 – 98815 Hienghène.

Objet de la modification :

Augmentation de capital à compter du 12 septembre 2012.

Ancien : 100 000 XPF.

Nouveau : 10 000 000 XPF.

Zone historique greffe.

Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 12 septembre 2012.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 8 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 893 313.

Raison sociale ou dénomination : «SOCIÉTÉ DE TERRASSEMENT ET TRAVAUX MINIERS DE POUEMBOUT».

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 6 400 000 XPF FIXE.

Adresse du siège social : Lot 31 Val Lozach – 98825 Pouembout.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 7 février 2013 :

Ancienne adresse : village de Pouembout – BP 934 – 98860 Koné.

Nouvelle adresse : Lot 31 – Val Lozach – 98825 Pouembout.

Transfert de l'établissement principal à compter du 7 février 2013 :

Ancienne adresse : village de Pouembout – BP 934 – 98860 Koné.

Nouvelle adresse : Lot 31 – Val Lozach – 98825 Pouembout.

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 7 février 2013 :

Partant : William Steeve Georges, gérant(e).

Nouveau : Mereatu Joseph, gérant(e).

Zone historique greffe.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 8 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 869 115.

Raison sociale ou dénomination : «BIZ'ART».

Nom commercial : «CITY DESIGN».

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF FIXE.

Adresse du siège social : 43 rue de l'Alma – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 28 mars 2013 :

Partant : Houssaye Sébastien, co-gérant associé.

Nouveau : Gillet Sébastien, gérant(e).

Changement de qualité : Amoureux Chantal, co-gérant non associé devient gérant(e).

Zone historique greffe.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 8 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 780 395.

Raison sociale ou dénomination : «MAGIC BAZAR».

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF FIXE.

Adresse du siège social : Centre commercial de Rivière-salée – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 18 février 2013 :

Partant : Duplenne Nathalie, Nadine, Irène, co-gérant associé.

Nouveau : GRE Jean, René, Paul, Charles, gérant associé.

Changement de qualité : GRE Geneviève, Jacqueline, Claire, co-gérant associé devient gérant associé.

Zone historique greffe.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 8 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 880 773.
Raison sociale ou dénomination : «TOBACCO GADGETS».
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF FIXE.
Adresse du siège social : Centre commercial de la Rivière Salée – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 25 janvier 2013 :
Partant : DUPLENNE Nathalie Nadine Irène, gérant(e).
Nouveau : GRE Jean, René, Paul, Charles, gérant associé.
Zone historique greffe.
Evènements CFE :
34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 8 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 931 469.
Raison sociale ou dénomination : «C.M.D».
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF FIXE.
Adresse ddu siège social : BP 19 – 98840 Païta.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2013 :
Zone historique greffe.
Evènements CFE :
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 8 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 218 560.
Raison sociale ou dénomination : «NEW CALEDONIAN SAILBOARDS».
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 55 300 000 XPF FIXE.
Adresse du siège social : 154 route de l'Anse Vata – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :
Modification de la date de clôture de l'exercice social à compter du 12 mars 2013.
Ancienne : 30 septembre.
Nouvelle : 31 juillet.
Zone historique greffe.
Evènements CFE :
16M Modification de la durée de la personne ou de la date de clôture de l'exercice social.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 8 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 397 430.
Raison sociale ou dénomination : «CANAL + CALEDONIE».
Forme et capital : société par actions simplifiée au capital de 50 000 000 XPF FIXE.
Adresse du siège social : 30 bis rue de la Somme – immeuble le City Bay – 98800 Nouméa.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 22 janvier 2013 :
Partant : LAFARGE Guy, président et membre du conseil de direction.
Nouveau : Du Puy Jacques Claude Henri Jean, président et membre du conseil de direction.
Zone historique greffe.
Evènements CFE :
34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA****MODIFICATION AU R.C.S.**

Modification en date du 8 avril 2013.
Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 979 914.
Raison sociale ou dénomination : «EG HOLDING».
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 XPF FIXE.
Adresse du siège social : 30 route de la Baie des Dames, Immeuble Le Centre – 7^e étage – Ducos – BP 8169 – 98807 Nouméa CEDEX.
Objet de la modification :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 19 octobre 2012 :
Partant : DE SAINT MARTIN Jéry, Jean, Christophe, gérant associé.

Zone historique greffe.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 8 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 248 757.

Raison sociale ou dénomination : «EURAPAC».

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 5 000 000 XPF FIXE.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 19 octobre 2012 :

Partant : De Saint Martin Gery Jean Christophe, gérant(e).

Zone historique greffe.

Evènements CFE :

34M Modification relative aux dirigeants d'une société de personne.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 8 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 692 749.

Raison sociale ou dénomination : «LIBELLULE».

Société en Liquidation.

Nom commercial : «LIBELLULE».

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 XPF FIXE.

Adresse du siège social : 15 rue du Commandant Charcot – Rivière Salée – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Fermeture de l'établissement principal situé Galerie Kenu In Koutio – Dumbéa à compter du 6 mars 2013.

Zone historique greffe.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 8 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 519 413.

Raison sociale ou dénomination : «GALIBERT & WEIMANN».

Nom commercial : «GALIBERT & WEIMANN».

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 XPF FIXE.

Adresse du siège social : 21 boulevard Extérieur – Faubourg Blanchot – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Transfert du siège social à compter du 21 janvier 2013 :

Ancienne adresse : 30 route de la Baie des Dames – Complexe "LE FORUM DU CENTRE" – BP 30533 – 98895 Nouméa Belle Vie CEDEX.

Nouvelle adresse : 21 boulevard Extérieur – Faubourg Blanchot – 98800 Nouméa.

Transfert de l'établissement principal à compter du 21 janvier 2013 :

Ancienne adresse : 30 route de la Baie des Dames – Complexe "LE FORUM DU CENTRE" – BP 30533 – 98895 Nouméa Belle Vie CEDEX.

Nouvelle adresse : 21 boulevard Extérieur – Faubourg Blanchot – 98800 Nouméa.

Zone historique greffe.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 8 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 9 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 1 081 843.

Raison sociale ou dénomination : «VAL FASHION ON LINE».

Forme et capital : société à responsabilité limitée, associé unique au capital de 100 000 XPF FIXE.

Adresse du siège social : lieudit "LE CAP" – BP 865 – 98870 Bourail.

Objet de la modification :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 12 novembre 2012 :

Nouveau : Baronnet Cindy, Viviane, gérant associé.

Modification de l'objet social à compter du 12 novembre 2012 :

Ancien :

– L'achat et la vente au détail et demi-gros de bijoux, de vêtements prêt à porter, textiles, chaussures, maroquinerie et accessoires de mode ainsi que tous produits alimentaires nécessitant l'accompagnement de cadeaux pour des événements exceptionnels (naissance, mariage, anniversaire, etc).

– L'échange, l'importation, l'exportation, le conditionnement, le transit, le transport, la manutention, la représentation, la

commission, le courtage, la distribution en gros et détail de tous produits, matériaux, matériels, objets, marchandises rentrant dans le cadre de l'objet social.

– L'acquisition sous toutes formes, la propriété et la gestion, la location comme bailleur ou comme preneur avec ou sans promesse de vente et l'exploitation de toute entreprise professionnelle se rapportant à cet objet.

– Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

– La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription, ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance.

Nouveau :

– L'achat et la vente au détail et demi-gros de bijoux, de vêtements prêt à porter, textiles, chaussures, maroquinerie et accessoires de mode ainsi que tous produits alimentaires nécessitant l'accompagnement de cadeaux pour des événements exceptionnels (naissance, mariage, anniversaire, etc).

– Le commerce au détail, l'importation, l'exportation et/ou la distribution de marchandises diverses à l'exception de tous produits alimentaires et plus particulièrement de tous produits artisanaux, de tous objets et matériaux de décoration, de bazar, de bibelots, de jouets pour enfants, de linge de maison, de mobilier.

– L'échange, l'importation, l'exportation, le conditionnement, le transit, le transport, la manutention, la représentation, la commission, le courtage, la distribution en gros et détail de tous produits, matériaux, matériels, objets, marchandises rentrant dans le cadre de l'objet social.

Adjonction d'activité de l'établissement principal situé lieudit "LE CAP" – BP 865 – 98870 Bourail à compter du 12 novembre 2012.

Ancienne :

– L'achat et la vente au détail et demi-gros de bijoux, de vêtements prêt à porter, textiles, chaussures, maroquinerie et accessoires de mode ainsi que tous produits alimentaires nécessitant l'accompagnement de cadeaux pour des événements exceptionnels (naissance, mariage, anniversaire, etc).

Nouvelle :

– L'achat et la vente au détail et demi-gros de bijoux, de vêtements prêt à porter, textiles, chaussures, maroquinerie et accessoires de mode ainsi que tous produits alimentaires nécessitant l'accompagnement de cadeaux pour des événements exceptionnels (naissance, mariage, anniversaire, etc).

– Le commerce au détail, l'importation, l'exportation et/ou la distribution de marchandises diverses à l'exception de tous produits alimentaires et plus particulièrement de tous produits artisanaux, de tous objets et matériaux de décoration, de bazar, de bibelots, de jouets pour enfants, de linge de maison, de mobilier.

Zone historique greffe.

Evènements CFE :

29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 9 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA

MODIFICATION AU R.C.S.

Modification en date du 9 avril 2013.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMÉA B 952 705.

Raison sociale ou dénomination : «MACOMO».

Nom commercial : «MACHINES.NC».

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100 000 XPF FIXE.

Adresse du siège social : 21 rue Jean Verges – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.

Objet de la modification :

Modification de l'objet social à compter du 1^{er} mars 2013 :

Ancien : acquisition sous quelque forme que ce soit, propriété, administration et gestion de tous biens et droits immobiliers ainsi que de toute valeur mobilière, titre de participation, action et biens et droits mobiliers de toute nature. Participation directe ou indirecte de la société dans toute entreprise industrielle, commerciale, artisanale, professionnelle, agricole ou maritime par quelque moyen que ce soit et notamment, par voie de création de société nouvelle, d'apports, de souscriptions ou d'achat de titres ou de droits sociaux, fusions, sociétés en participation ou autres.

Nouveau : La réparation et l'entretien de machines et équipements mécaniques et, notamment, de moteurs, compresseurs, machine hydrauliques, organes mécaniques de transmission, fours industriels, matériel de levage et de manutention des matériaux, équipements industriels de réfrigération et de purification de l'air, équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage, distributeurs automatiques, outillages portatifs à moteur incorporé, machines-outils de découpe et de formage des métaux et de leurs accessoires, machines de transformation des aliments et des boissons, robots industriels multitâches à usage spécifique.

Modification d'activité de l'établissement principal situé 21 rue Jean Verges – Vallée des Colons – 98800 Nouméa à compter du 1^{er} mars 2013.

Ancienne : holding non financier.

Nouvelle : La réparation et l'entretien de machines et équipements mécaniques.

Transfert du siège social à compter du 1^{er} mars 2013 :

Ancienne adresse : 10 rue des Frères Guépy – Ducos – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 21 rue Jean Verges – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.

Transfert de l'établissement principal à compter du 1^{er} mars 2013 :

Ancienne adresse : 10 rue des Frères Guépy – Ducos – 98800 Nouméa.

Nouvelle adresse : 21 rue Jean Verges – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.

Adoption d'un nom commercial et d'une enseigne compter du 1^{er} mars 2013 :

Nouveau : «MACHINES.NC».

Zone historique greffe.

Evènements CFE :

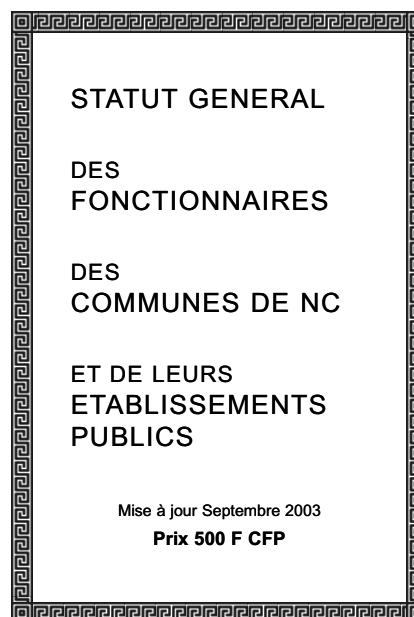
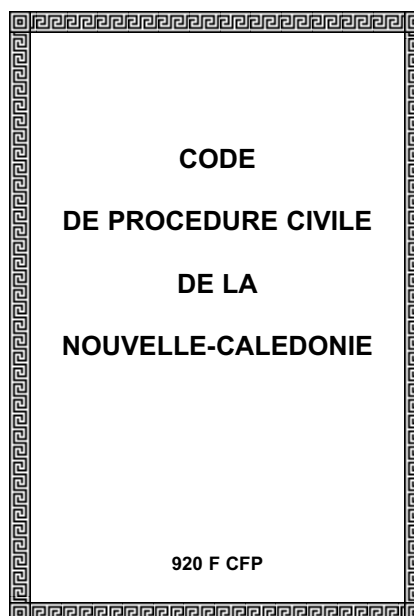
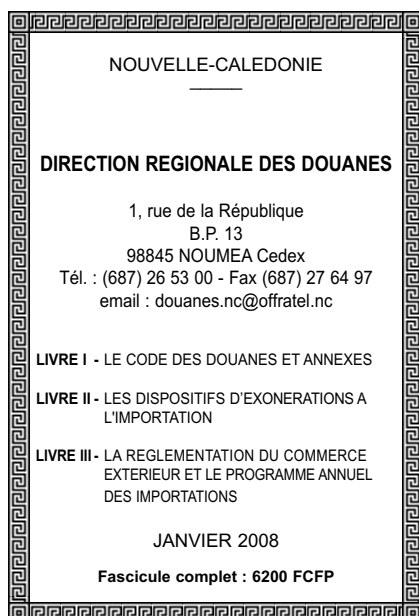
29M Autre modification concernant la personne morale.

Nouméa, le 9 avril 2013

Le greffier du registre du commerce

Pour le président du gouvernement
et par délégation
MATCHA IBOUDGHACEM
Chef du service de la législation civile et commerciale

**Ces ouvrages sont disponibles à l'Imprimerie Administrative,
Centre Administratif Jacques Iékawé, 18 avenue Paul Doumer, Nouméa**



TARIF DES ABONNEMENTS

JONC

6 mois	1 an
8.000 F CFP	15.000 F CFP

JONC

"COMPTES RENDUS DES DEBATS DU CONGRES"

6 mois	1 an
1.800 F CFP	3.500 F CFP

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion : 800 francs CFP la ligne jusqu'à 10 lignes,
15.000 francs CFP la demi page au-delà de 10 lignes,
30.000 francs CFP la page au-delà d'une demi page.

Insertion de déclaration d'association : 6.000 francs CFP.

Les abonnements et sommes dues à divers titres sont **payables d'avance**
au Régisseur de la Caisse de Recettes de l'Imprimerie Administrative.

Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du :

TRESOR PUBLIC

Compte C.C.P. NOUMEA 201-07N

Téléphone : (687) 25.60.13
Fax : (687) 25.60.21
Adresse Internet : <http://www.juridoc.gouv.nc>
E-mail : jonc.sia@gouv.nc